

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2024

N°2024-CM26NOV-01

CONSEIL MUNICIPAL : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 17 octobre 2024**Rapporteur : Madame le Maire**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six novembre, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-CHAMP, dûment convoqué par courrier adressé par email en date du 15 novembre puis par un second courrier adressé par email en date du 19 novembre, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la Maison des Solidarités, 12 rue des Hortensias, à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Dominique LE MEUR, Maire.

Étaient présents :

Mme Dominique LE MEUR, Maire; Mme Anne-Laure PRONO, M. André ROSNARHO-LE NORCY, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Vincent COQUET, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Julian EVENO, Adjoint; M. Lionel FROMAGE, M. Serge CERVA-PEDRIN, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Michelle LE PETIT, Mme Nicole ROUVET, Mme Christine VISSET, Mme Marie-Annick LE FALHER, Mme Sylvie LE CHEVILLER, M. David GEFFROY, Mme Sophie BEGOT, M. Frédéric ANDRÉ, M. Mickaël LE BELLEGO, Mme Marina LE CALLONNEC, M. Pierre LE PALUD, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. Patrick CAINJO, M. Yves BLEUNVEN, Mme Maryse CADORET, M. Olivier SUFFICE, M. Romuald GALERME, M. Éric CORFMAT, M. Germain EVO

Pouvoir remis : M. Yves BLEUNVEN à Mme Dominique LE MEUR, Mme Maryse CADORET à Mme Sylvie LE CHEVILLER, M. Olivier SUFFICE à Mme Anne-Laure PRONO, M. Romuald GALERME à M. Julian EVENO, M. Éric CORFMAT à M. David GEFFROY

Nombre de Conseillers en exercice : 28 – Présents : 21 – Pouvoirs : 5 – Votants : 26**Secrétaire de séance :** M. David GEFFROY

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que le procès-verbal, de la séance du 17 octobre 2024, a été joint avec la convocation et le document de travail de la présente séance.

Elle invite les conseillers à faire part d'éventuelles propositions de corrections ou de modifications.

Après échanges, Madame le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance.

VU le Code Général des Collectivités territoriales,**VU le projet de procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 octobre 2024,****Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, (2 abstentions : Mme Sophie BÉGOT et M. Serge CERVA-PEDRIN) :****Article 1^{er} :** APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 octobre 2024 ;**Article 2 :** DONNE POUVOIR à Madame le Maire ou à son représentant pour prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Mme Dominique LE MEUR



Le Secrétaire de séance,

M. David GEFFROY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2024

N°2024-CM26NOV-02

AFFAIRES GÉNÉRALES : Repos dominical pour les commerces de vente au détail : dérogation pour l'année 2025

Rapporteur : M. Pierre LE PALUD

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six novembre, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-CHAMP, dûment convoqué par courrier adressé par email en date du 15 novembre puis par un second courrier adressé par email en date du 19 novembre, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la Maison des Solidarités, 12 rue des Hortensias, à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Dominique LE MEUR, Maire.

Étaient présents :

Mme Dominique LE MEUR, Maire ; Mme Anne-Laure PRONO, M. André ROSNARHO-LE NORCY, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Vincent COQUET, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Julian EVENO, Adjoints ; M. Lionel FROMAGE, M. Serge CERVA-PEDRIN, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Michelle LE PETIT, Mme Nicole ROUVET, Mme Christine VISSET, Mme Marie-Annick LE FALHER, Mme Sylvie LE CHEVILLER, M. David GEFFROY, Mme Sophie BEGOT, M. Frédéric ANDRÉ, M. Mickaël LE BELLEGO, Mme Marina LE CALLONNEC, M. Pierre LE PALUD, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. Patrick CAINJO, M. Yves BLEUNVEN, Mme Maryse CADORET, M. Olivier SUFFICE, M. Romuald GALERME, M. Éric CORFMAT, M. Germain EVO

Pouvoir remis : M. Yves BLEUNVEN à Mme Dominique LE MEUR, Mme Maryse CADORET à Mme Sylvie LE CHEVILLER, M. Olivier SUFFICE à Mme Anne-Laure PRONO, M. Romuald GALERME à M. Julian EVENO, M. Éric CORFMAT à M. David GEFFROY

Nombre de Conseillers en exercice : 28 – Présents : 21 – Pouvoirs : 5 – Votants : 26**Secrétaire de séance :** M. David GEFFROY

M. Pierre LE PALUD, Conseiller Municipal Délégué au commerce et à l'artisanat, rapporte à l'assemblée que le repos dominical a été institué par la loi du 13 juillet 1906 en faveur des salariés de l'industrie et du commerce, le code du travail (articles L3132-1 à L3132-3-1) établissant les principes de base au repos hebdomadaire pour les salariés.

Il rappelle qu'un commerce peut ouvrir le dimanche si l'emploi de salariés n'est pas requis, sans restriction d'horaire et quel que soit la nature du commerce (alimentaire, non alimentaire, de détail, ...); Cela concerne essentiellement les petits commerces.

Il indique par ailleurs que le législateur (Code du travail, articles L3132-4 à L3132-28) autorise les établissements de détail à déroger au repos dominical de leur personnel, sur décision du Maire prise avant le 31 décembre de l'année précédente, après avis du Conseil Municipal. Le Maire est ainsi autorisé à déterminer librement le nombre de jours, les jours considérés, ainsi que les branches d'activités. La dérogation accordée revêt un caractère collectif et ne peut donc être individuelle et doit s'appliquer à tous les établissements qui exercent la même activité à titre principal. Dans l'hypothèse où le nombre de dimanches dépasse 5, cet avis doit être précédé d'un avis conforme de l'agglomération.

Aussi, à ce titre, et après avoir consulté les commerces grégamistes, il est proposé de retenir les dates suivantes pour l'année 2025 :

Périodes / Contextes	Dates
Portes ouvertes	13 avril 2025
Fêtes de fin d'année	14 et 21 décembre 2025

VU les demandes formulées par les commerçants,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code du travail et notamment l'article L.3132-26,

VU la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et notamment l'article 250,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'émettre un avis sur le dispositif de dérogations au repos dominical pour l'année 2025 pour les commerces de détails de Grand-Champ,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : **DONNE** un avis favorable/défavorable sur le projet d'ouvertures dominicales 2025 à savoir 3 ouvertures dominicales aux dates suivantes : 13 avril, 14 et 21 décembre,

Article 2 : **PRÉCISE** que les dates seront définies par un arrêté du Maire,

Article 3 : **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Mme Dominique LE MEUR

Le Secrétaire de séance,

M. David GEFFROY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2024

N°2024-CM26NOV-03

AFFAIRES GÉNÉRALES :

SIVU du Centre d'Incendie et de Secours de Grand-Champ : modification des statuts du syndicat
Rapporteur : Madame le Maire

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six novembre, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-CHAMP, dûment convoqué par courrier adressé par email en date du 15 novembre puis par un second courrier adressé par email en date du 19 novembre, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la Maison des Solidarités, 12 rue des Hortensias, à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Dominique LE MEUR, Maire.

Étaient présents :

Mme Dominique LE MEUR, Maire; Mme Anne-Laure PRONO, M. André ROSNARHO-LE NORCY, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Vincent COQUET, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Patrick CAINJO, M. Julian EVENO, Adjoint; M. Lionel FROMAGE, M. Serge CERVA-PEDRIN, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Michelle LE PETIT, Mme Nicole ROUVET, Mme Christine VISSET, Mme Marie-Annick LE FALHER, Mme Sylvie LE CHEVILLER, M. David GEFFROY, Mme Sophie BEGOT, M. Frédéric ANDRÉ, M. Mickaël LE BELLEGO, Mme Marina LE CALLONNEC, M. Pierre LE PALUD, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. Yves BLEUNVEN, Mme Maryse CADORET, M. Olivier SUFFICE, M. Romuald GALERME, M. Éric CORFMAT, M. Germain EVO

Pouvoir remis : M. Yves BLEUNVEN à Mme Dominique LE MEUR, Mme Maryse CADORET à Mme Sylvie LE CHEVILLER, M. Olivier SUFFICE à Mme Anne-Laure PRONO, M. Romuald GALERME à M. Julian EVENO, M. Éric CORFMAT à M. David GEFFROY, M. Germain EVO à M. Patrick CAINJO

Nombre de Conseillers en exercice : 28 – Présents : 22 – Pouvoirs : 6 – Votants : 28

Secrétaire de séance : M. David GEFFROY

Par délibération en date du 18 novembre 1987, le Conseil municipal de Grand-Champ s'est prononcé favorablement pour l'adhésion de la commune au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) du Centre de Secours et d'Incendie (CIS) de Grand-Champ, créé par arrêté préfectoral en date du 22 février 1988.

Sur une proposition formulée par Madame la Présidente, le Comité Syndical s'est réuni le 09 octobre 2024 pour décider la modification statutaire suivante :

- Article 2 : le cadre territorial : suite au départ du SIVU de la commune de Plaudren, il convenait de préciser les communes concernées par le syndicat ;
- Article 6 : suppression de la désignation de secrétaire. Il n'y a pas de secrétaire parmi les membres du bureau. Un délégué est simplement désigné parmi les membres du comité au début de chaque séance pour remplir les fonctions de secrétaire (L2121-15) ;
- Article 7 : le « receveur du syndicat » est remplacé par le « Comptable public » ; Le comptable du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du centre de secours de Grand-Champ est le comptable public du Service de Gestion Comptable de Vannes ;
- Article 8 : les immeubles existants, modification de l'article comme suit : « La commune de Grand-Champ est propriétaire de l'immeuble où est hébergé le centre d'incendie et de secours de Grand-Champ historique. Cet immeuble est mis à disposition du Syndicat par la commune. La construction d'un nouveau centre de secours est à la charge du Syndicat qui en est le propriétaire ».
- Article 9 (nouvel article) : Contributions financières aux SDIS du Morbihan ;

- Article 10 : répartition des charges ; Le budget général du SIVU pourvoit à toutes les dépenses liées à son objet. (Article L.5212-18 et suivants du CGCT). Dans le cadre du budget général, une contribution financière aussi désignée « quote-part contributive des communes » est appelée pour permettre l'équilibre budgétaire annuel du Syndicat conformément à l'article L.5212-19 du CGCT. La contribution des communes est fixée au prorata du nombre d'habitants (population DGF) actualisée tous les ans ;
- Article 11 (nouvel article) : Personnel ;
- Article 12 : Règlement intérieur ; Les règles de fonctionnement du Comité Syndical sont régies par les dispositions d'un règlement intérieur qui devra être établi et approuvé par le Comité Syndical à la majorité absolue des suffrages exprimés, dans un délai de six mois suivant son installation et conformément aux dispositions visées aux articles L.5211-1 et L.2121-8 du CGCT ;
- Article 13 : modifications ; Les statuts pourront être modifiés conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la délibération du Comité Syndical à compter de sa notification. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. Les modifications statutaires proposées sont décidées dans les conditions de majorité qualifiée à savoir :
 - 2/3 au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la 1/2 de la population totale de celles-ci,
 - ou la 1/2 au moins des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population
 - dont obligatoirement, la commune de Grand-Champ dont la population est supérieure au quart de la population totale du syndicat.
- Article 11 des statuts initiaux de 1988 est supprimé.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,**VU la délibération du Conseil Municipal de Grand-Champ, du 18 novembre 1987, approuvant l'adhésion de la commune au Syndicat du CIS,****VU la délibération n°2024CS09OCT03 du Comité Syndical du SIVU du CIS de Grand-Champ,****VU l'exposé,****Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :****Article 1 : ADOPTE la modification des statuts du SIVU du CIS de Grand-Champ, proposée et votée par le Comité Syndical lors de sa réunion du 09 octobre 2024 selon la nouvelle rédaction ci-annexée ;****Article 2 : DEMANDE à Monsieur le Préfet du Morbihan de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts du Syndicat ;****Article 3 : AUTORISE Madame le Maire à signer tout document afférent à la présente décision.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Mme Dominique LE MEUR



Le Secrétaire de séance,

M. David GEFFROY

A blue ink signature of M. David GEFFROY.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION UNIQUE DU CENTRE DE SECOURS DE GRAND-CHAMP

Article 1 : OBJET

Le Syndicat de Communes a pour objet d'assurer l'organisation et la gestion du centre d'incendie et de secours de Grand-Champ.

Article 2 : CADRE TERRITORIAL

Les communes de Brandivy, Colpo, Plumergat, Grand-Champ, Locmaria-Grand-Champ, Locqueilas constituent le syndicat qui prend le nom de Centre d'Incendie et de Secours de Grand-Champ.

Article 3 : DUREE

La durée du Syndicat est illimitée.

Article 4 : SIEGE

Le siège est fixé dans les locaux du siège social du Centre d'Incendie et de Secours à Grand-Champ. Les réunions du Comité Syndical pourront se tenir indifféremment dans les locaux du siège social du Centre d'Incendie et de Secours, ou à la Mairie de l'une ou l'autre des communes adhérentes.

Article 5 : REPRÉSENTATION DES COMMUNES

Le Comité du Syndicat comprend deux délégués par communes. Les délégués seront élus par leur Conseil Municipal. Les délégués suivent le sort des assemblées communales quant à la durée de leur mandat.

Article 6 : FORMATION DU BUREAU

Le Comité Syndical élit, parmi ses membres, les membres de son Bureau, composé d'un représentant par commune, parmi lesquels sont désignés :

- Un président
- Deux vice-présidents

Article 7 : LE COMPTABLE PUBLIC

Le comptable du Syndicat intercommunal à Vocation Unique du Centre de secours de Grand-Champ est le comptable public du Service de Gestion Comptable de Vannes.

Article 8 : Les immeubles existants

La commune de Grand-Champ est propriétaire de l'immeuble où est hébergé le centre d'incendie et de secours de Grand-Champ historique. Cet immeuble est mis à disposition du Syndicat par la commune. La construction d'un nouveau centre de secours est, à la charge du Syndicat qui en est le propriétaire.

Article 9 – CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES AU SDIS DU MORBIHAN

Les contributions des communes, des établissements publics de coopération intercommunale et du département au budget du service d'Incendie et de secours constituent des dépenses obligatoires. Conformément à l'article L1424-35 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Morbihan (CASDIS 56) arrête

Statuts – Révisé par délibération n°2024CS09OCT03 du 09/10/24
SIVU Centre de Secours de GRAND-CHAMP

Page 1 sur 2

chaque année le montant des contributions des communes et des établissements publics de coopération intercommunale.

Le SIVU est chargé de les collecter auprès de ses membres.

Article 10 - RÉPARTITION DES CHARGES

Le budget général du SIVU pourvoit à toutes les dépenses liées à son objet. (Article L.5212-18 et suivants du CGCT).

Dans le cadre du budget général, une contribution financière aussi désignée « quote-part contributive des communes » est appelée pour permettre l'équilibre budgétaire annuel du Syndicat conformément à l'article L.5212-19 du CGCT.

La contribution des communes est fixée au prorata du nombre d'habitants (population DGF) actualisée tous les ans.

Article 11 - PERSONNEL

Le comité désigne un secrétaire administratif rétribué sur les bases du Code Général de la Fonction Publique et des décisions du Syndicat.

Article 12 - RÉGLEMENT INTÉRIEUR

Les règles de fonctionnement du Comité Syndical sont régies par les dispositions d'un règlement intérieur qui devra être établi et approuvé par le Comité Syndical à la majorité absolue des suffrages exprimés, dans un délai de six mois suivant son installation et conformément aux dispositions visées aux articles L.5211-1 et L.2121-8 du CGCT

Article 13 - MODIFICATIONS

Les statuts pourront être modifiés conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la délibération du Comité Syndical à compter de sa notification. À défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. Les modifications statutaires proposées sont décidées dans les conditions de majorité qualifiée, à savoir :

- 2/3 au moins des conseils municipaux, des communes représentant plus de la 1/2 de la population totale de celles-ci ;
- Ou la 1/2 au moins des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population ;
- Dont obligatoirement, la commune de Grand-Champ dont la population est supérieure au quart de la population totale du syndicat

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2024

N°2024-CM26NOV-04

AFFAIRES GÉNÉRALES : MORBIHAN ENERGIES - rapport d'activités 2023**Rapporteur : M. Julian EVENO**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six novembre, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-CHAMP, dûment convoqué par courrier adressé par email en date du 15 novembre puis par un second courrier adressé par email en date du 19 novembre, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la Maison des Solidarités, 12 rue des Hortensias, à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Dominique LE MEUR, Maire.

Étaient présents :

Mme Dominique LE MEUR, Maire; Mme Anne-Laure PRONO, M. André ROSNARHO-LE NORCY, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Vincent COQUET, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Patrick CAINJO, M. Julian EVENO, Adjoint; M. Lionel FROMAGE, M. Serge CERVA-PEDRIN, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Michelle LE PETIT, Mme Nicole ROUVET, Mme Christine VISSET, Mme Marie-Annick LE FALHER, Mme Sylvie LE CHEVILLER, M. David GEFFROY, Mme Sophie BEGOT, M. Frédéric ANDRÉ, M. Mickaël LE BELLEGO, Mme Marina LE CALLONNEC, M. Pierre LE PALUD, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. Yves BLEUNVEN, Mme Maryse CADORET, M. Olivier SUFFICE, M. Romuald GALERME, M. Éric CORFMAT, M. Germain EVO

Pouvoir remis : M. Yves BLEUNVEN à Mme Dominique LE MEUR, Mme Maryse CADORET à Mme Sylvie LE CHEVILLER, M. Olivier SUFFICE à Mme Anne-Laure PRONO, M. Romuald GALERME à M. Julian EVENO, M. Éric CORFMAT à M. David GEFFROY, M. Germain EVO à M. Patrick CAINJO

Nombre de Conseillers en exercice : 28 – Présents : 22 – Pouvoirs : 6 – Votants : 28**Secrétaire de séance :** M. David GEFFROY

M. Julian EVENO, Adjoint en charge des travaux, du patrimoine bâti et des transitions, informe que Monsieur le Président de Morbihan Énergies a transmis, à ses communes membres, le rapport d'activités 2023 de l'établissement.

Il rappelle que Morbihan Énergies fédère l'ensemble des 249 communes du Morbihan ainsi que 11 EPCI. Dans le domaine de l'électricité, Morbihan Énergies est chargé de contrôler, développer et renforcer le réseau de distribution.

En outre, Morbihan Énergies exerce des missions de maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et conseil dans les domaines de compétences suivants :

- ▶ Éclairage public,
- ▶ Transition numérique,
- ▶ Énergies renouvelables,
- ▶ Rénovation énergétique des bâtiments,
- ▶ Mobilité durable,
- ▶ Infrastructures télécom,
- ▶ SIG

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport d'activités 2023 de MORBIHAN ÉNERGIES.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Mme Dominique LE MEUR



Le Secrétaire de séance,
M. David GEFFROY



Envoyé en préfecture le 29/11/2024

Reçu en préfecture le 29/11/2024

Publié le

ID : 056-215600677-20241126-2024CM26NOV04B-DE

MORBIHAN
ÉNERGIES

2023

RAPPORT
D'ACTIVITÉ



SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 29/11/2024

Reçu en préfecture le 29/11/2024

Publié le

ID : 056-215600677-20241126-2024CM26NOV04B-DE

6 Syndicat

9 Réseaux

14 Transition

20 Numérique

23 Éclairage juridique





Centrée historiquement sur le développement des réseaux de distribution d'électricité publique, l'action de Morbihan Énergies couvre à présent le large champ de la transition énergétique et de son extension à la transition numérique. Le fil conducteur en est notre soutien aux énergies renouvelables, à la flexibilité énergétique, aux mobilités décarbonées. Et pour être au rendez-vous de l'innovation dans ces nouveaux métiers, nous nous sommes dotés de moyens pour créer nos propres outils numériques.

Ce rapport d'activité 2023 est le reflet d'une année dense, conduite pour une grande partie sous la présidence de Jo Brohan, qui a fait de Morbihan Énergies un partenaire de soutien et de projet auprès des collectivités du département, cela à un moment charnière qui nous impose de trouver des solutions locales face au défi climatique.

Je tiens à saluer l'action de Jo Brohan durant toutes ces années de présidence. Il a su créer une dynamique et un esprit de coopération avec les communes et les EPCI. Je m'inscris, avec les membres du bureau, dans ce même état d'esprit et dans la volonté d'investir pour les collectivités locales.

C'est la raison pour laquelle Morbihan Énergies a conservé en 2023 un haut niveau d'investissement dans l'amélioration de ses réseaux électriques et d'éclairage public. En point fort, la dotation aux collectivités morbihannaises de 1 500 horloges connectées. L'opération soutenue financièrement par le CAS-FACÉ et le Fonds vert de l'État vise à les aider à piloter leur éclairage urbain et de ce fait même, à réaliser des économies.

Les engagements ont également été maintenus sur le soutien aux équipements en photovoltaïque avec en cinq ans la réalisation de 70 centrales solaires, intégrant, ainsi, dans nos réseaux une part de flexibilité. Sur la rénovation énergétique des bâtiments, 44 communes ont sollicité nos services pour des audits énergétiques.

Notre infrastructure de recharge pour véhicules électriques est de plus en plus sollicitée et nous travaillons à son adaptation aux nouveaux besoins. Le lancement de l'autopartage, le soutien à la filière hydrogène, même si celle-ci ne rencontre pas les attentes espérées, sont autant d'efforts pour encourager les mobilités décarbonées.

Ajoutons que notre programme Territoires d'Innovation voit ses premières concrétisations dans le domaine de la smart city et du traitement de la donnée. L'arrivée des premiers hyperviseurs va permettre de traiter de nombreuses données de fonctionnement des collectivités, tandis que notre futur data center offrira un coffre-fort sûr à nos collectivités partenaires.

Autant d'actions qui sont faites pour s'interconnecter et dont ce rapport d'activité est l'illustration. Bonne lecture.

Gwenn Le Nay

Président de Morbihan Énergies

Maire de Plouay

Structure
Ressources humaines
Finances

Électricité
Concession
Éclairage public

Territoires d'innovation
Mobilité durable
Photovoltaïque
Rénovation des bâtiments

Outils data - Data center
Internet
SIG - Protection des réseaux

que

UNE ACTION POLITIQUE QUI S'APPUIE SUR LES ÉVOLUTIONS SUCCESSIVES DU SYNDICAT

Octobre 2023 : élections d'une nouvelle gouvernance

Envoyé en préfecture le 29/11/2024

Reçu en préfecture le 29/11/2024

Publié le

ID : 056-215600677-20241126-2024CM26NOV04B-DE

L'année 2023 aura été celle de l'entrée en vigueur du nouveau contrat de concession, signé avec Enedis, le gestionnaire de nos réseaux électriques. Une année marquée par la tempête Ciarán qui est venue, précisément, nous conforter dans l'idée qu'il n'y a pas trop de deux maîtres d'ouvrage dans la distribution de l'électricité.

Le défi de ce contrat sur trente nouvelles années est de doter le Morbihan des équipements nécessaires à son bon approvisionnement en électricité, dans un contexte nouveau, celui de son adaptation aux enjeux liés à l'évolution du climat, que les fondateurs de notre établissement ne pouvaient pas envisager.

À la constitution du syndicat départemental, après guerre, la préoccupation majeure était d'assurer l'électricité pour tous. Cette mission a été remplie par ceux qui en furent les pionniers, et elle a été consolidée à la fin des années 90 et début des années 2000 sous la présidence du sénateur Henri Le Breton, dans un esprit transpartisan et d'unité au sein du territoire qui est dans notre génétique.

Le département n'en a pas fini s'agissant de s'équiper en réseaux moyenne et basse tension, qui représentent aujourd'hui un patrimoine considérable de près de 26 000 kilomètres de lignes. Et l'objectif est toujours d'apporter l'électricité là où l'habitat évolue et là où l'économie se développe. Un souci de performance qui se traduit par un investissement annuel de 30 millions d'euros, à travers quelques 1500 opérations de raccordement, de renforcement, de sécurisation et d'embellissement.

Notre mission a pris, à partir de 2013-2014, une nouvelle dimension dont le nom « Morbihan Énergies », qui a relayé celui de « sdem » (Syndicat départemental d'électricité du Morbihan), porte la marque. Notre établissement est passé alors de constructeur/aménageur de réseaux à celui d'apporteur de solutions de transition énergétique au bénéfice de nos collectivités partenaires.

Sous la présidence de Jo Brohan a, ainsi, été impulsée une dynamique nouvelle pour construire, opérer et exploiter un réseau de bornes de recharge pour voitures électriques.

Afin d'accélérer la transition énergétique, Morbihan Énergies est devenu, aussi, un partenaire majeur des collectivités départementales pour produire leur propre électricité renouvelable, notamment en autoconsommation collective et les épauler sur des opérations de maîtrise énergétique, par exemple, au moyen du pilotage de l'éclairage public, qui reste le second secteur historique de notre activité. La création de la SEM 56 Énergies a permis d'accélérer le déploiement d'une filière d'hydrogène vert dans le département, aux collectivités de renforcer leur rôle auprès des porteurs de projets de production d'énergie, de constituer un réseau de stations de mobilité gaz naturel véhicules.

Ce travail de bâtisseur destiné à doter le département d'un établissement intercommunal d'énergies, solide et en phase avec les enjeux de son temps, se poursuit sous la conduite de Gwenn Le Nay.

« Connexion et ingénierie des nouveaux équipements urbains, valorisation de la donnée sont des pistes qui s'offrent à nous. Il s'agit pour nous dorénavant d'accompagner notre territoire face aux enjeux de la transition écologique : résilience des réseaux, production locale, sobriété. La valorisation des flexibilités locales en est un enjeu majeur auquel nous devons nous préparer et ce notamment pour une meilleure maîtrise de nos factures énergétiques. » souligne le nouveau Président de Morbihan Énergies.





Envoyé en préfecture le 29/11/2024

Reçu en préfecture le 29/11/2024

Publié le

ID : 056-215600677-20241126-2024CM26NOV04B-DE

Ministre à Surzur

Agnès Pannier-Runacher, Ministre de la transition énergétique, était à Surzur, le 11 mai, pour inaugurer l'installation d'autoconsommation collective Partag'elec. 18 bâtiments et 113 logements se répartissent cette électricité « made in Surzur », produite par les panneaux photovoltaïques de 250 kWc posés au sol et au pied desquels des moutons s'occupent de la tonte, faisant rimer électropartage et écopâturage.



Fonds vert

À fond pour le Fonds Vert, Morbihan Énergies recevait, le 7 juin, les maires pour leur présenter ce dispositif gouvernemental d'aide aux économies énergétiques, sur les équipements d'éclairage public. De nombreuses communes n'ont pas hésité à se l'approprier pour remplacer leurs luminaires énergivores, installer des horloges connectées, en profitant aussi d'un complément financier du syndicat.



Énergies & synergie

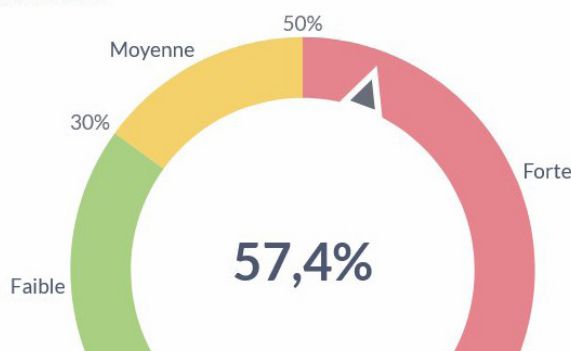
Les syndicats d'énergie travaillent aussi en synergie. Morbihan Énergies partage ses acquis avec d'autres établissements lors d'échanges professionnels. Des représentants du Sydev (Syndicat départemental d'énergie et d'équipement de Vendée) avec leur président, Laurent Favreau, étaient en visite, le 12 juillet, à Morbihan Énergies où ils ont été reçus par Jo Brohan, Président, pour une réunion de travail.



Autopartage électrique

L'autopartage zéro émission commence à tracer sa route dans le Morbihan où le 20 septembre on lançait en plein centre de Lorient une station d'autopartage de voitures électriques, disponibles à la location pour des trajets rapides. L'Île-aux-Moines s'est mise, aussi, à l'autopartage avec un pick-up électrique fort apprécié, tout comme Questembert Communauté avec deux Twingo électriques, à la sortie du train.

Affluence actuelle



Smart city à Rochefort

Un widget pour Rochefort-en-Terre. Cette application créée par le service numérique de Morbihan Énergies et visible sur le site de l'office intercommunal de tourisme a été bien utile à la petite cité de caractère. Associé à des capteurs de comptage de flux, il a permis d'informer tous les 1/4 d'heure sur les risques de saturation. Une solution pratique pour que les visiteurs puissent profiter au mieux des illuminations de Noël. Une intéressante expérimentation de smart city.

Morbihan Énergies

> Au service des territoires

Envoyé en préfecture le 29/11/2024

Reçu en préfecture le 29/11/2024

Publié le

ID : 056-215600677-20241126-2024CM26NOV04B-DE

Créé par arrêté préfectoral en 1965 par la volonté des élus communaux, Morbihan Énergies (anciennement Syndicat départemental d'électricité du Morbihan) est un établissement public de coopération.

À fin 2023, il fédère l'ensemble des 249 communes du Morbihan et 11 EPCI à fiscalité propre pour une population de plus de 751 309 habitants. Dans le domaine de l'électricité, en sa qualité d' AODE, Morbihan Énergies est chargé notamment de contrôler les concessionnaires, développer et renforcer le réseau de distribution.

Outre l'électricité, Morbihan Énergies exerce des missions de maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et conseil dans les domaines de compétences suivants : **éclairage, numérique, énergies renouvelables, rénovation énergétique des bâtiments, mobilité durable, infrastructures télécom, SIG.**

Le Comité de Morbihan Énergies est constitué de 54 membres désignés parmi les représentants des communes membres du Syndicat, selon une répartition démographique et géographique établie par les statuts, et 1 représentant par EPCI : soit **un Comité de 65 membres.**

Élu parmi les délégués du Comité syndical, le Bureau a pour rôle de définir les orientations du Syndicat. Au 31 décembre 2023, il est constitué de 28 membres : y siègent le Président, 8 Vice-Présidents, 18 membres représentant les communes et 1 membre représentant les EPCI-FP adhérents de Morbihan Énergies.

Suite à la démission de M. Jo Brohan au 1^{er} octobre 2023, les délégués syndicaux lors du comité syndical du 2 octobre 2023 ont élu un nouveau président, M. Gwenn Le Nay, maire de la commune de Plouay.

Des agents

> À votre écoute

Au 31 décembre 2023, Morbihan Énergies comptait **66 agents.**

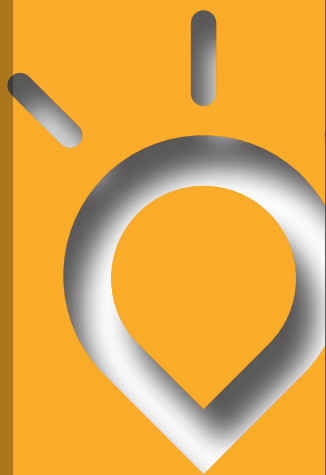
Durant l'année, 15 nouveaux agents ont renforcé ou sont venus rejoindre nos équipes. Dans la continuité de notre engagement en faveur de la formation, ce sont 2 apprentis et 10 stagiaires qui ont été accueillis.

Les agents bénéficient de journées de formation assurées en interne, par la FNCCR, le CNFPT et d'autres organismes extérieurs.

Ce perfectionnement des agents est nécessaire pour rendre un service toujours plus adapté aux communes, en leur permettant de suivre les évolutions techniques et réglementaires de nos métiers.

En 2023, 206 jours de formation ont été comptabilisés et 2 agents ont suivi les formations d'intégration à la fonction publique territoriale, pour une durée totale de 15 jours (1 agent en catégorie B et 1 en catégorie C).

SYNDICAT



Adhésion de communautés de communes à l'agglomération

Depuis 2019, date de la modification des statuts de Morbihan Énergies, le Syndicat compte parmi ses membres des EPCI à fiscalité propre.

Chronologiquement, les adhésions ont été les suivantes :

En 2019 : Auray Quiberon Terre Atlantique • Questembert Communauté • Arc Sud Bretagne

En 2020 : Roi Morvan Communauté

En 2021 : Lorient Agglomération • Pontivy Communauté

En 2022 : Baud Communauté

En 2023 : Centre Morbihan Communauté • Oust-à-Brocéliande Communauté • Golfe du Morbihan • Vannes agglomération • Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer

Ces onze collectivités ont toutes confié à Morbihan Énergies l'exercice d'une compétence ; le plus souvent la maîtrise d'ouvrage des travaux et la maintenance préventive et curative des installations et réseaux d'éclairage public sur la voirie d'intérêt communautaire.



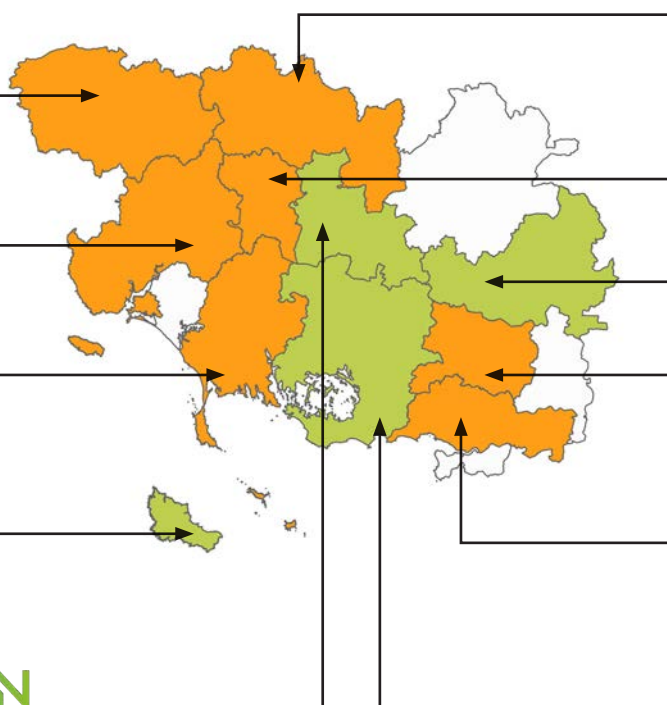
Roi
Morvan
Communauté

LORIENT
AGGLOMÉRATION

COMMUNAUTÉ
AURAY
QUIBERON
TERRE-ATLANTIQUE

Belle-île
en-mer
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Centre
MORBIHAN
Communauté



Pontivy
Communauté

Baud
COMMUNAUTÉ

De l'oust à brocéliande
COMMUNAUTÉ

QUESTEMBERT
COMMUNAUTÉ

arc sud
bretagne
TERRITOIRE D'AMBITION

GOLFE DU
MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

Une dynamique est enclenchée et permet de mettre en œuvre des projets territoriaux autour des énergies renouvelables, de la mobilité décarbonée avec les EPCI membres ayant de par leurs compétences et obligations un rôle de coordination, stratégique en matière de transition énergétique.

Les plans Climats Air Énergie Territoriaux, les schémas d'énergies renouvelables, les plans de mobilité, les Contrats de Relance et de Transition Écologique sont autant d'outils stratégiques élaborés à l'échelle de ces EPCI définissant les priorités, les objectifs à atteindre d'ici 2030 au plus tard.

En mutualisant nos outils, nos actions, nous contribuons à atteindre ces objectifs définis à l'échelle intercommunale et répondre aux enjeux de la sobriété énergétique dans un contexte national et international du marché de l'énergie très tendu.

Finances

> Poursuite des investissements sur les réseaux et la transition énergétique

Envoyé en préfecture le 29/11/2024

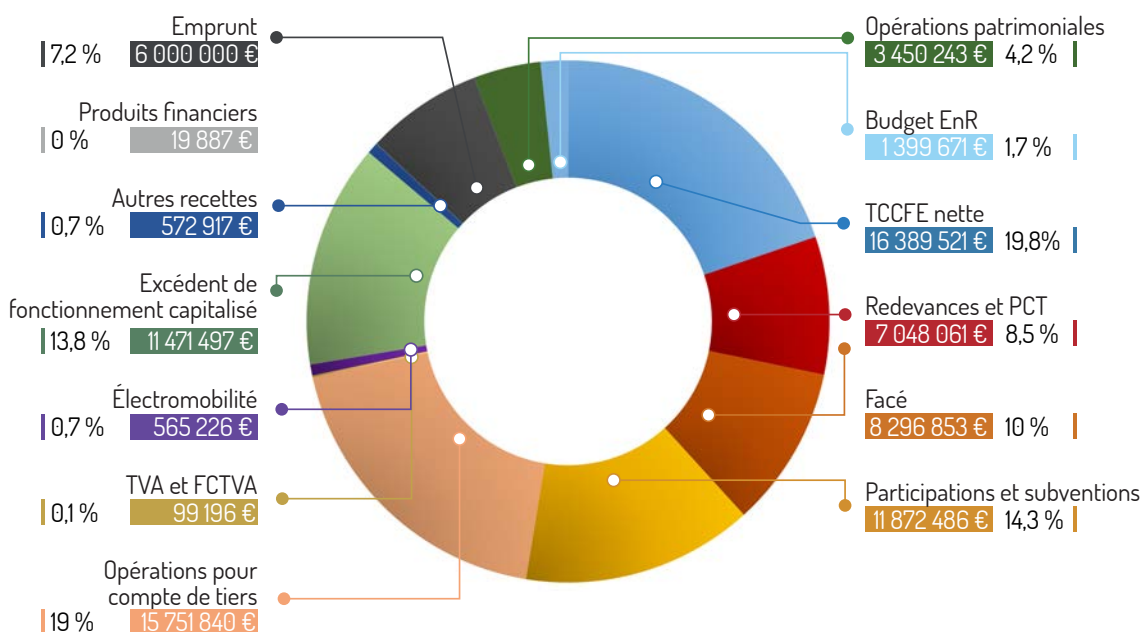
Reçu en préfecture le 29/11/2024

Publié le

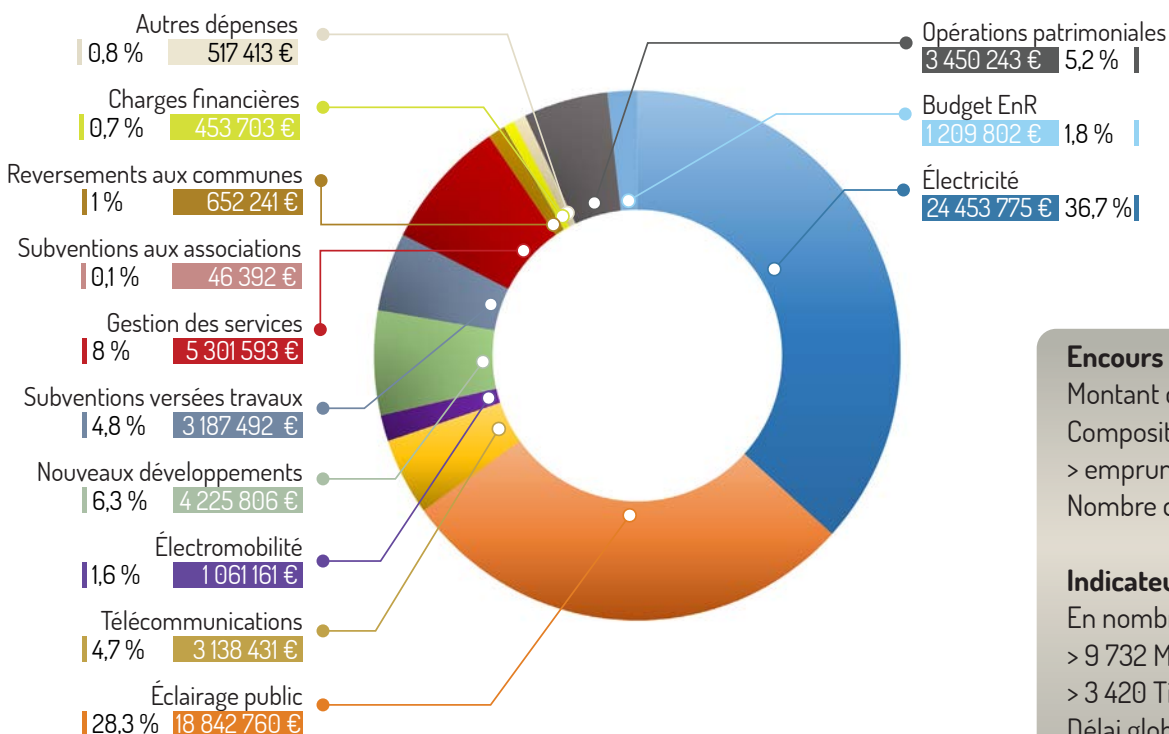
ID : 056-215600677-20241126-2024CM26NOV04B-DE

Morbihan Énergies poursuit ses investissements qui permettent de développer et sécuriser le réseau d'électricité, de réduire les consommations énergétiques du parc d'éclairage public. En 2023, le syndicat a investi dans les équipements permettant le pilotage de l'éclairage public (2 M€ d'euros).

Recettes *



Dépenses *



Encours de la dette

Montant de l'encours : 5 565 000 €

Composition :

> emprunts taux fixe 100 %

Nombre d'emprunts en cours : 3 **

Indicateurs

En nombre de lignes :

> 9 732 Mandats de paiement

> 3 420 Titres de recettes

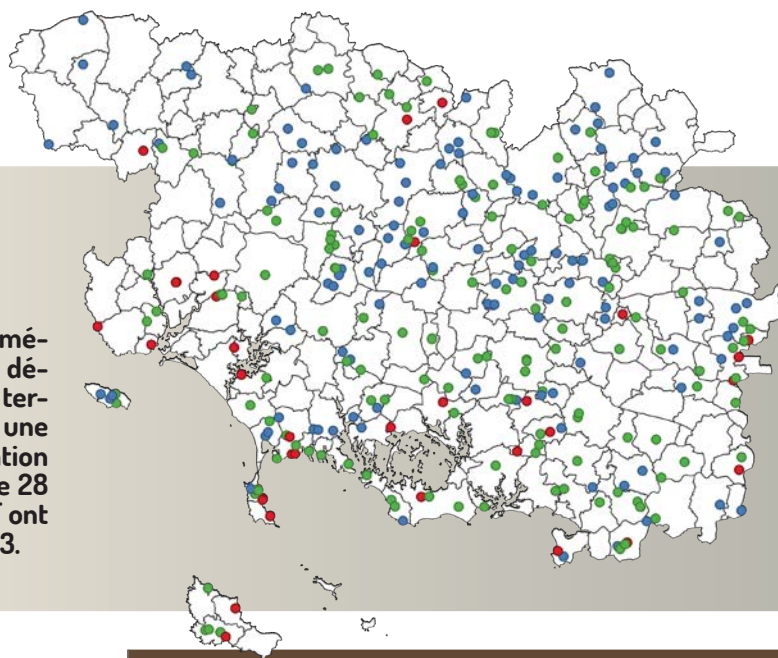
Délai global de paiement : 15,14 jours

* Recettes et dépenses tous budgets confondus (hors restes à réaliser et résultats reportés)

** Une convention « Intracting mutualisé » a été conclue en 2021 par Morbihan Énergies avec la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). La CDC met à disposition de Morbihan Énergies une avance remboursable, d'un montant maximal de 1,6 M€. Ce prêt permettra de financer les avances remboursables consenties par Morbihan Énergies à ses membres.

Électricité

> Le réseau au service de la transition énergétique



Au service de l'aménagement et du développement des territoires, et dans une logique d'anticipation des usages, près de 28 millions d'euros HT ont été investis en 2023.

OPÉRATIONS ÉLECTRICITÉ	Nombre	Montants
● Fiabilisation (renforcement/sécurisation)	201	10,4 M€
● Raccordement (extens./dessertes/branchements)	406	5,6 M€
● Effacement des réseaux	78	10,8 M€

En 2023, la mise en œuvre du nouveau de contrat de concession avec Enedis est venue conforter et renouveler l'intervention de Morbihan Énergies en tant que maître d'ouvrage au service des investissements sur le réseau électrique sur l'ensemble du périmètre départemental. En parallèle, la signature d'une convention de transition énergétique avec Enedis vise à préparer les réseaux électriques aux nouveaux usages (mobilité électrique, énergies renouvelables) et à se placer dans une logique d'anticipation et d'aménagement du territoire.

Les événements météorologiques exceptionnels de novembre 2023 (tempêtes Ciarán et Domingos) ont conduit Morbihan Énergies à préparer un plan d'action d'ampleur pour travailler avec l'exploitant et les communes sur la résilience du réseau.

	km réseau / %	Progression 2022-23 (%)
Réseau BT aérien fils nus	593 km / 4,3 % du réseau	- 11,6 %
Réseau BT aérien fils torsadés	6 748 km / 48,5 % du réseau	+ 0,1 %
Réseau BT souterrain	6 561 km / 47,2 % du réseau	+ 2,6 %
Total réseau BT	13 903	+ 0,7 %

Une enquête menée auprès des communes en décembre pour identifier les secteurs sensibles : 110 répondants et un impact marqué sur la zone Nord Ouest du département.

À l'appui de cette enquête, un besoin de financement remonté en décembre au FACE de 40 M€ HT de travaux sur 4 ans (2024 - 2028).



RÉSEAUX

Concession

> Une qualité de l'électricité garantie pour les Morbihannais

Morbihan Énergies contrôle et organise la fourniture au tarif réglementé de vente et la distribution d'électricité au nom des 249 communes du département. Un nouveau contrat de délégation de service public a été signé avec Enedis et EDF en 2022 pour une durée de 30 ans. Ce contrat fixe les droits et obligations de chacune des parties signataires.

Il définit ainsi notamment les conditions dans lesquelles le concessionnaire Enedis est amené à exploiter, entretenir et renouveler les ouvrages électriques. Corrélativement, il confie à Morbihan Énergies, en tant qu'autorité concédante, une mission de contrôle de la bonne application du cahier des charges de concession.

Le contrat fixe également :

- Les conditions d'exécution des travaux électriques.
- La répartition de la maîtrise d'ouvrage entre Morbihan Énergies et son concessionnaire.
- Les critères de qualité de l'énergie distribuée (tension, fréquence, coupures).

> Évolution des usagers mal alimentés

En 2023, le nombre d'usagers est de 542 886 (soit + 6 024 par rapport à 2022).

On constate également, au sens de l'outil statistique d'Enedis, que le nombre de Clients Mal Alimentés (CMA) diminue : moins 32,3 % par rapport à 2022. Sur un total de 2 799 de CMA, 58 % d'entre eux sont situés en zone rurale.

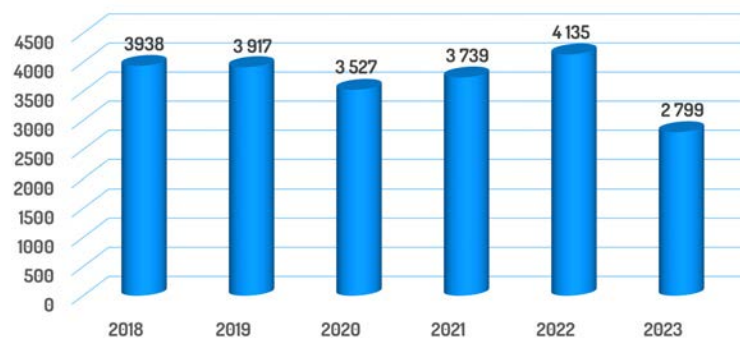
Le calcul du nombre de CMA reste un calcul théorique qui peut ne pas être en totale adéquation avec les besoins de travaux sur le terrain.

> Continuité de fourniture d'électricité

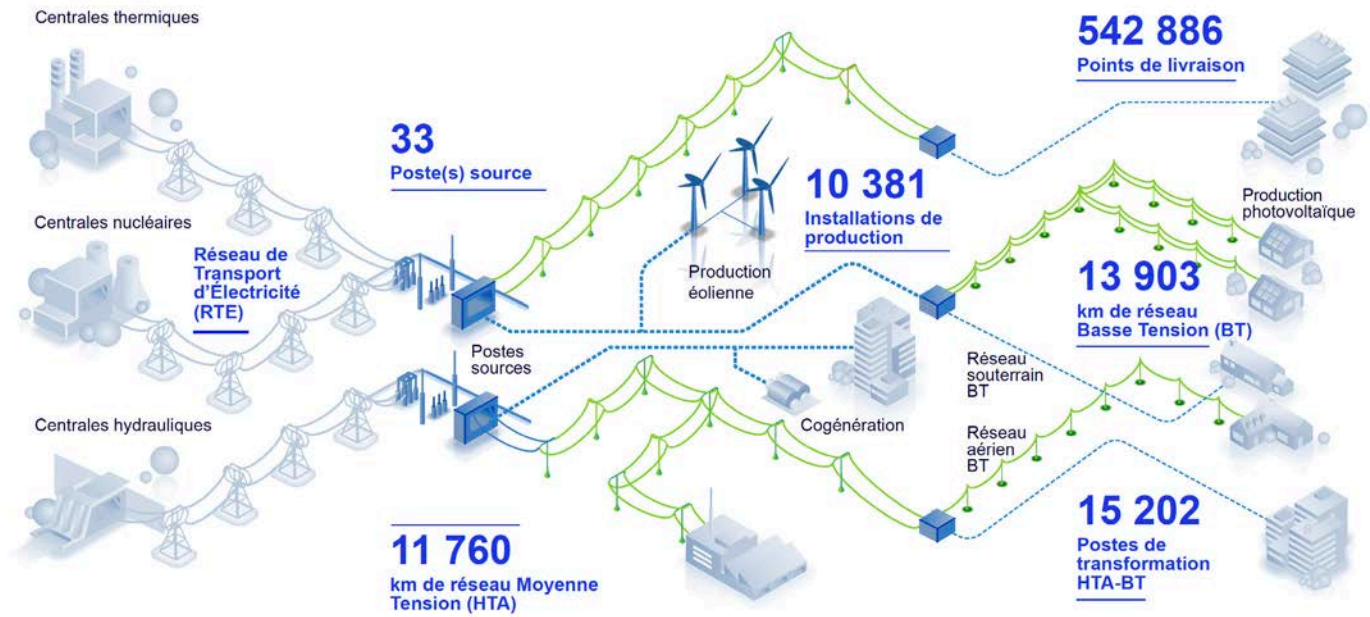
Deux critères permettent réglementairement d'apprécier la qualité de l'énergie distribuée : la continuité de fourniture et la tenue de la tension.

Le critère de la continuité de fourniture est respecté. Pour le temps de coupure, toutes causes et origines confondues (travaux et incidents), il s'élève à 604 min par usager. Une forte augmentation par rapport à 2022.

Cette augmentation significative s'explique par plus d'impacts climatiques : les tempêtes Ciarán et Domingos.

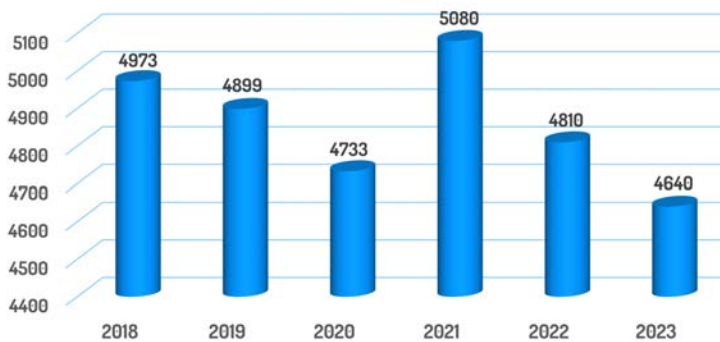


Le réseau public de distribution d'électricité



Source : Extrait CRAC

> Évolution de la consommation (GWh)



L'année 2023 marque une légère baisse de la consommation : - 1% avec une augmentation de 1% du nombre d'usagers.

> Nombre de producteurs

Le nombre d'installations de production d'électricité décentralisée continue sa progression et s'élève à 10 381 unités.

Les installations photovoltaïques représentent à elles seules 98,7 % du nombre total de producteurs sur les réseaux HTA et BT. Néanmoins, la puissance injectée sur le réseau public par ces installations reste faible (13 %), contrairement à la production éolienne qui représente 76,4 % de l'ensemble avec seulement 47 producteurs.

Installations de production

Photovoltaïque	10 252
Éolien	47
Hydraulique	31
Autres (biomasse, biogaz, cogénération)	51

Éclairage public

> La mise en œuvre du fonds vert au service de la rénovation, du pilotage et de la sobriété

Envoyé en préfecture le 29/11/2024

Reçu en préfecture le 29/11/2024

Publié le

ID : 056-215600677-20241126-2024CM26NOV04B-DE

En 2023, l'État a retenu la candidature de Morbihan Énergies pour la mise en œuvre à l'échelle départementale du programme fonds vert Éclairage public.

Une enveloppe de 8 M€ HT de travaux a ainsi été attribuée pour supprimer 4 500 luminaires énergivores et à nuisance lumineuse (les luminaires de type boule dans les lotissements) et déployer 1 000 horloges connectées dans les armoires d'éclairage public.

Plus de 180 communes bénéficient ainsi du dispositif.



À Questembert, un éclairage en applique et en sobriété, posé rue Alain Le Grand, à l'occasion de travaux de sécurisation de la circulation. Le dispositif libère ainsi de la place sur le trottoir de cette voie étroite, menant au centre-ville.

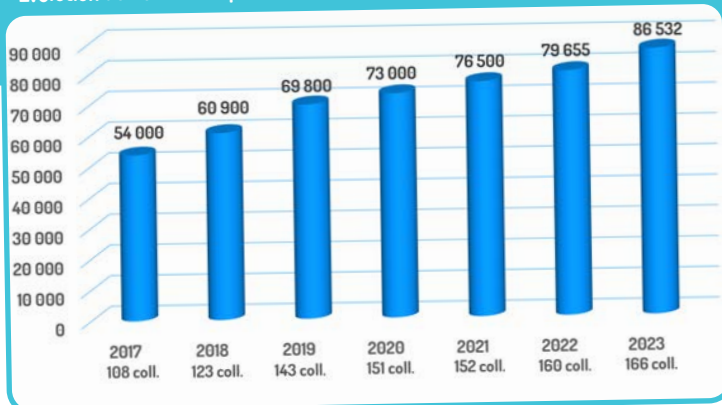


En sobriété à Auray, des mâts éclairent à la fois l'avenue de l'Océan et le nouveau chemin piétonnier réalisé en parallèle pour offrir aux piétons et cyclistes un parcours très sécurisé.

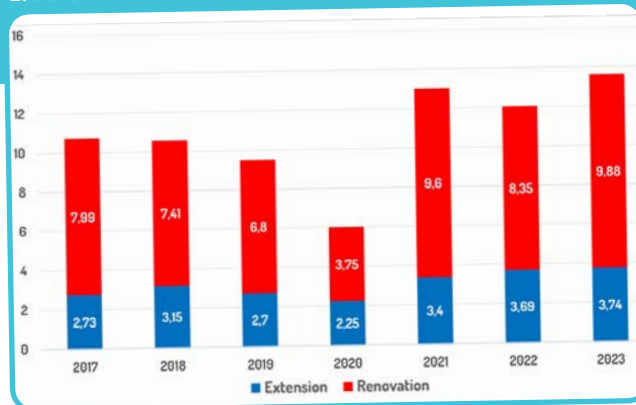


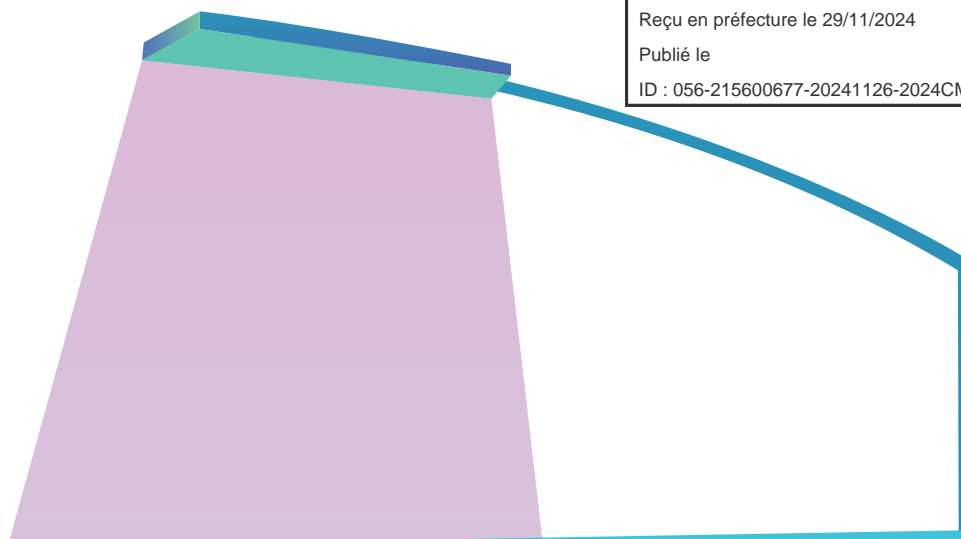
À Ploërmel, l'importante opération de rénovation du centre-ville s'est accompagnée de la mise en place d'un éclairage public dynamique qui permet d'agir sur l'intensité lumineuse et les couleurs.

Évolution du nombre de points lumineux en maintenance



Évolution investissement travaux (M €)





© Illustration par vectorpouch / Freepik



Sur le nouveau terrain de football synthétique de Locmaria-Grand-Champ, quatre mâts de vingt mètres ont été levés avec chacun deux projecteurs LED de 1 500 Watt et un troisième de 1 000 Watt.



La rue Nationale à Colpo a été débarrassée de tous ses réseaux aériens et poteaux béton d'éclairage public sur trois kilomètres pour faire place uniquement à 19 mâts de six mètres avec lanternes de 54 Watt.



Un réaménagement complet pour le parking de La Voûte à La Roche Bernard où Morbihan Énergies a installé un nouvel éclairage, la vidéo protection, des bornes « marché » et une station de recharge pour véhicules électriques.

Avec le déploiement des équipements de pilotage à l'armoire ou au point lumineux, une hypervision départementale est en projet pour permettre aux collectivités de maîtriser leur éclairage public, s'inscrire dans des logiques de sobriété et d'adaptation aux enjeux d'occupation de l'espace public.

Tous programmes confondus, ce sont 1 500 horloges connectées qui sont en cours de déploiement.

[carte interactive en ligne](#)

Afin d'identifier les secteurs à enjeux, Morbihan Énergies a lancé fin 2023 une étude départementale permettant, via une cartographie dynamique, d'identifier ces zones (à enjeux sécuritaires, environnementaux, d'usage) dans chaque commune du département.

Le Morbihan, Territoire d'Innovation

> Le smart territoire se met en place

Opéré par la Banque des Territoires, le projet porté par Morbihan Énergies, avec l'aide financière de l'État, vise à faire de notre département un territoire intelligent et connecté afin d'accompagner les collectivités dans une plus grande sobriété énergétique et une meilleure offre de services publics.

La construction des hyperviseurs, engagée aux côtés de Citégestion et Citeos dans le cadre d'un partenariat d'innovation, est entrée dans une phase opérationnelle en 2023 avec le développement des connecteurs nécessaires au pilotage des équipements.

Des hyperviseurs pour scénariser et valoriser la donnée

Le projet est structuré autour de trois piliers : les actionneurs/capteurs de données (horloges connectées d'éclairage public, instrumentation des bâtiments, capteurs de comptage de flux), la plateforme publique de la donnée et les hyperviseurs.

Ces trois composants fonctionneront en étroite synergie. Les données de terrains migreront vers la plateforme et grâce aux hyperviseurs, il sera possible d'extraire et de croiser les données souhaitées pour répondre à des requêtes de gestion urbaine, voire de piloter des équipements déployés en fonction de scénarios définis.

2023 : massification des déploiements et quels usages ?

Le pilotage de l'éclairage public

Le déploiement des horloges connectées s'est accéléré grâce au Fonds Vert avec le démarrage de la pose de 1000 horloges connectées supplémentaires. Fin 2023, 302 horloges étaient installées dans plus de 30 communes.

Disposées dans les armoires d'éclairage public, ces horloges vont permettre aux communes de mettre en place une gestion différenciée adaptée à leurs propres problématiques. Le principe d'extinction sur tout ou partie d'un territoire est aujourd'hui adopté par une majorité de communes, mais il est indispensable d'équiper le parc pour :

- Rallumer pour des questions de sécurité (accident...)
- Programmer des plages horaires en fonction d'un événement ou d'une manifestation
- Adapter l'éclairage aux enjeux environnementaux

TRANSITION

Les comptages de flux

Après la réalisation de tests concluants sur le comptage des flux piétons ou véhicules, une première communication a été effectuée à Rochefort-en-Terre avec la donnée en temps réel de la fréquentation du site au cours de la période des illuminations de Noël.

Si l'information est utile pour fluidifier et limiter la surfréquentation d'un site touristique, elle peut également être associée à la gestion de l'éclairage public et déclencher l'allumage en fonction de la fréquentation d'une rue, d'une place ou d'un parking.

500 capteurs pouvant répondre à ces cas d'usages ont été commandés après mise en concurrence à la société UPCITI afin de pouvoir répondre aux différents besoins des communes.

Le pilotage intelligent des bâtiments

Utiliser les données remontées par les capteurs pour modifier les comportements et optimiser les interventions des services. Par exemple :

- Corriger une consommation mal adaptée
- Déplacer les usages au moment où il est pertinent de consommer : flexibilité implicite
- Donner une alerte pour limiter le soutirage sur le réseau : flexibilité explicite

L'expérimentation conduite dans l'école de Pluneret avec l'installation de capteurs a permis de consolider les prérequis techniques et notamment les protocoles de communication.

© Illustration Adobe Stock

MAÎTRISER SA FACTURE D'ÉNERGIE : ÉCLAIRAGE PUBLIC & BÂTIMENTS





Autopartage

> Trois sites de location électromobile

Trois collectivités ont procédé, en 2023, au lancement d'un service d'autopartage. À l'Île-aux-Moines, Lorient, Questembert Communauté, il est possible de louer des voitures électriques pour des trajets du quotidien après réservation sur internet.

Dans le cadre de son action de promotion de moyens de transport décarboné, Morbihan Énergies s'est associé à un opérateur privé de « la mobilité écologique et inclusive », Clem'. Ce sont quatre années d'expérimentation qui s'engagent, ainsi, aux côtés des territoires concernés avec le soutien de l'Union Européenne.

Cette solution de location par autopartage est destinée à procurer à un large public un moyen de location pratique, abordable et pour des trajets courts. Elle veut être en même temps un vecteur promotionnel de l'électromobilité, Morbihan Énergies ayant été un des premiers syndicats d'énergie à construire un réseau départemental de bornes de recharge.

Les véhicules proposés par les trois collectivités du projet morbihannais sont donc 100 % électriques et à disposition dans des lieux centraux. L'Île-aux-Moines a opté pour un pickup utilitaire ; la ville de Lorient pour deux Zoe et deux utilitaires ; Questembert Communauté pour deux Twingo.

Ouvert à toutes les collectivités

Le principe retenu est celui de la location « en boucle », soit une même station pour le départ et l'arrivée. La réservation se fait à partir du site internet 456.bzh, après inscription. Un code SMS est envoyé à l'utilisateur pour la récupération des clés in situ à l'intérieur d'une boîte sécurisée.

Ces premiers sites d'autopartage morbihannais ont une vocation de modélisation. Les collectivités morbihannaises qui voudraient proposer ce service innovant ont la possibilité de s'intégrer à la démarche.



Mobilité hydrogène

> En attente d'un développement des usages

Une véritable filière hydrogène décarboné tournée vers les mobilités se met en place dans le département avec la contribution de Morbihan Énergies et l'entrée en service des premiers équipements.

Le Morbihan a désormais les bases pour produire et utiliser son propre hydrogène.

L'action engagée par Morbihan Énergies, à partir de la création, à Vannes, en 2017, d'une station de production d'hydrogène vert issu de l'électrolyse de l'eau, a servi d'outil déclencheur au lancement d'une filière nouvelle sur le territoire départemental, et tout particulièrement dans le domaine des transports zéro émission, en ouvrant la voie à des applications possibles dans le secteur industriel.

Deux projets ont pris corps :

- > à Vannes, l'ouverture de la station de distribution grand public, associant l'usine Michelin.
- > à Lorient, la future mise en service d'une station d'approvisionnement d'une flotte de bus à hydrogène, en lien avec la construction de l'unité de production Lhyfe de Buléon.

Le département étant doté de premiers moyens de production et de distribution d'hydrogène, le travail des acteurs de la filière départementale est maintenant d'en générer l'usage.

Morbihan Énergies, qui utilise dans son parc automobile de service trois véhicules à hydrogène, a poursuivi son action d'information en direction des EPCI pour évaluer les besoins pouvant émerger sur leurs territoires. Une action de communication a également été menée auprès des entreprises du Morbihan en partenariat avec la chambre de commerce et d'industrie.

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le
ID : 056-215600677-20241126-2024CM26NOV04B-DE



Mobilité électrique

> Un réseau en adaptation constante

Envoyé en préfecture le 29/11/2024

Reçu en préfecture le 29/11/2024

Publié le

ID : 056-215600677-20241126-2024CM26NOV04B-DE

Morbihan Énergies maintient son effort sur son infrastructure de bornes de recharge électrique avec la volonté d'adapter ce réseau, déployé au niveau départemental en 2014, aux nouveaux besoins et nouveaux véhicules, tout en assurant un haut niveau de disponibilité.

2023 aura été une année de forte hausse pour la mobilité électrique en France. Le cap des 100 000 terminaux de recharge publique et celui du millionième véhicule immatriculé ont été dépassés, selon les chiffres de l'Avere. Les véhicules électrifiés légers rechargeables ont représenté sur l'année 23 % du marché de vente, en hausse de 49,5 % sur 2022.

La Bretagne se situe au quatrième rang des régions pour la progression des voitures électrifiées entre 2019 et 2023. Les ventes sur cette période ont été multipliées par 4,5, selon les statistiques de la Dreal. En 2023, 25 % des immatriculations de voitures neuves sont des voitures entièrement électriques.

Sur les 240 bornes installées par Morbihan Énergies, près de 93 000 charges ont été réalisées en 2023. Une progression de 12 %, moins importante que celle enregistrée en 2022, mais qui atteste de la prédominance des recharges à domicile, compte tenu de l'augmentation des mises en circulation de véhicules électriques.

Faciliter les recharges et sécuriser les parcours

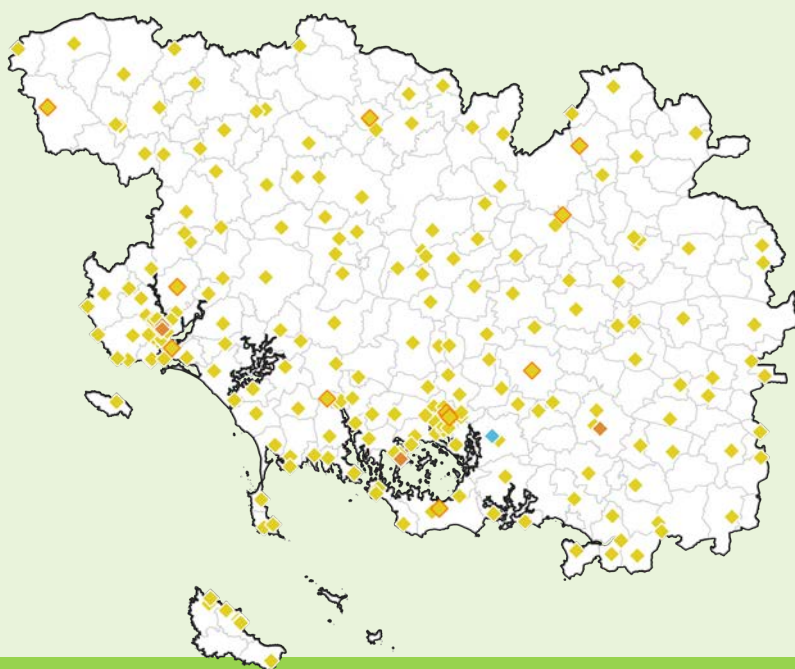
La politique de Morbihan Énergies est de continuer à mailler à l'échelle départementale un réseau adapté aux usages et à l'accroissement des besoins grâce à l'installation :

> de points de charge dans les lieux où les automobilistes n'ont pas de possibilité de refaire le plein à domicile, à l'exemple de la station créée à Vannes, rue Francis Decker et de ses huit branchements

> de stations rapides et ultrarapides, avec notamment le concours du Plan de relance de l'État, pour la sécurisation des automobilistes en itinérance.

Cette démarche est au cœur du Schéma directeur départemental du réseau de recharge. Celui-ci a été mis en concertation en 2023, avant soumission à l'autorité préfectorale.

Parallèlement, Morbihan Énergies maintient toute son attention sur le volet exploitation de son réseau. La disponibilité des 240 bornes approche le taux de 95 %, contre 80 % au niveau national, avec pour les abonnés une interopérabilité garantie sur les réseaux extérieurs. Arrivant à échéance, les marchés de monétique et de maintenance ont été renouvelés, en 2023, pour quatre ans, auprès de Freshmile et Hervé Thermique, après consultation publique.



mobilités durables

- ◆ borne électrique
- ◆ installation en 2023
- ◆ station hydrogène
- ◆ station autopartage

Photovoltaïque

> Le prix de l'électricité stimule les projets

Morbihan Énergies a continué, en 2023, à soutenir activement la production locale d'électricité photovoltaïque. La progression des demandes d'étude émanant des collectivités pour des projets de centrales, qui avait été notée en 2022 suite au renchérissement du coût de l'électricité, s'est accentuée pour la même raison en 2023.

La maîtrise des coûts de l'énergie est devenu un sujet de préoccupation prédominant pour les collectivités, fortement consommatrices en électricité. Face à la volatilité des prix, la production solaire est une réponse aux inquiétudes, et particulièrement en auto-consommation, modèle encouragé depuis trois ans par Morbihan Énergies.

Douze des quatorze centrales du programme Partagélec d'autoconsommation collective ont été mises en service, en 2023, pour une puissance de 386 kWc, soit une production annuelle de 424 MWh, correspondant à la consommation électrique de 170 foyers hors chauffage. Une installation a été réalisée en ombrière, une sur tracker et dix l'ont été sur toiture.

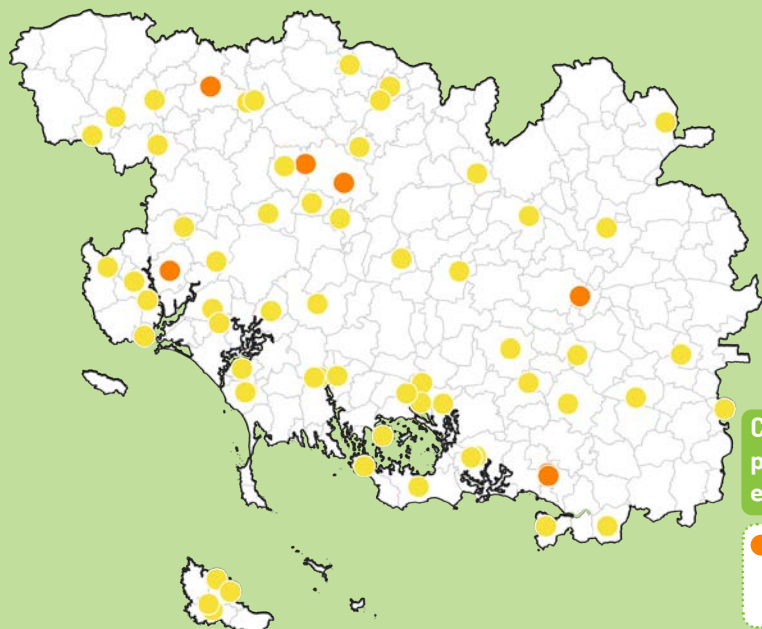
Ces projets ont bénéficié d'un soutien de l'Union Européenne (FEDER). Ils représentent pour Morbihan Énergies un engagement financier de 3,6 millions d'€ HT.

Sécuriser la facture électrique

Sur ces cinq dernières années, ce sont plus de 70 centrales qui ont été construites pour les communes morbihannaises, équivalant aux besoins de 2 500 foyers hors chauffage.

Morbihan Énergies a enregistré, en 2023, 65 demandes d'étude d'opportunité, et sur des unités de plus grande puissance, ce qui témoigne de la volonté des collectivités de sécuriser une partie de leur facture électrique en ayant leur propre production.

Suite aux dispositions applicables aux contrats conclus à partir du 15 avril 2023, quand Morbihan Énergies conserve la propriété d'investissement, la collectivité participe à hauteur de 25 % des coûts associés. Elle bénéficie ensuite d'un montant fixe du kWh sur 20 ans.



Rénovation énergétique des bâtiments

> Consolidation du modèle et massification de l'accompagnement

Faciliter, déclencher et massifier les travaux de rénovation énergétique dans le parc tertiaire, tel est l'objectif du programme de Rénovation énergétique initié par Morbihan Énergies pour aider les collectivités du département à engager des investissements de sobriété énergétique sur leurs bâtiments.

À l'automne 2023, dans le cadre de l'accompagnement associé au groupement départemental d'achat d'énergie, Morbihan Énergies a proposé la réalisation d'études d'optimisation énergétique pour 3 bâtiments par commune ou EPCI membre du groupement d'achat, prise en charge intégralement par le syndicat.

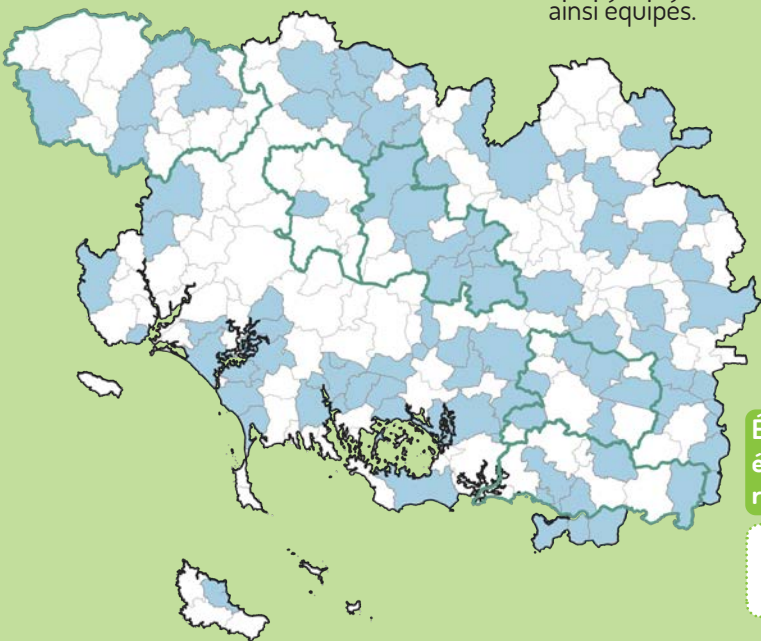
Ces études ont vocation à identifier des actions avec des temps de retour inférieurs à 3 ans - dites à « gain rapide » - permettant de limiter la facture énergétique. Au-delà de solutions d'investissements traditionnels, elles posent également la question de l'occupation des bâtiments, du pilotage des équipements techniques, et de l'optimisation tarifaire. Il s'agit des premiers pas vers la flexibilité.

Au-delà, Morbihan Énergies pérennise son modèle d'accompagnement sur des dossiers de rénovation plus structurants. Ainsi, en 2023 :

- > 10 communes ou intercommunalités membres ont confié un mandat de maîtrise d'ouvrage à Morbihan Énergies (sur 59 contrats conclus depuis 2021).
- > 20 audits énergétiques ont été lancés
- > 5 chantiers de travaux ont été lancés en réalisation (mairie, 2 écoles, 1 salle polyvalente, des logements).
- > 1,3 M€ HT ont été engagés, répartis entre 900 000 € de travaux et 400 000 € d'ingénierie.

Ces travaux s'appuient sur des marchés publics permettant de réaliser à l'échelle départementale des actions ciblées : chauffage, ventilation, isolation intérieure, menuiseries extérieures, éclairage intérieur.

Morbihan Énergies s'engage, également, dans l'évaluation de l'efficacité des travaux et développe des solutions d'instrumentation et de supervision permettant de contrôler les consommations, la qualité de l'air et de confort (CO2, hygrométrie, température, sous comptages...) au sein des bâtiments ainsi équipés.



Études d'optimisations énergétiques à gain rapide

- 100 communes
- 5 EPCI
- 302 bâtiments





Outils data

> Le sur-mesure en actions

Morbihan Énergies s'est doté de ses propres ressources numériques. En se donnant les moyens de les adapter à ses missions, cela lui permet de mieux développer ses projets de transition énergétique au service des collectivités du département.

Les compétences acquises, notamment dans le domaine de la gouvernance des données, de l'open data et des métiers de l'énergie, ont permis de réaliser et mettre en ligne en 2023 de nouveaux outils de flexibilité énergétique et d'aide à la décision, dans trois domaines.

DÉPLOIEMENT DES OUTILS DATA : 3 DOMAINES D'ACTION

Achats groupés d'énergies

- Un outil de validation du périmètre des sites d'électricité et de gaz ainsi que de dépôt d'autorisations d'accès aux données d'Enedis et de GRDF.
- Un outil du surcoût énergétique 2024 sur la base des données de consommation électricité et gaz 2022.
- Un outil de positionnement pour lancer une étude d'optimisation énergétique à gain rapide pour les bâtiments les plus énergivores de son parc.

Électricité & bornes de recharge

- Un nouveau bilan annuel interactif synthétisant les données du compte rendu annuel d'activité de l'opérateur.
- Un questionnaire sur l'impact des tempêtes Ciarán et Domingos.

Capteurs de flux & éclairage public

- des tableaux de bord « historique de fréquentation » (piétons, vélos, véhicules) sur six villes pilotes du programme smart city.
- des indicateurs d'affluence en temps réel à des fins de communication sur un état de saturation dans le cadre d'événements, à l'exemple de Rochefort-en-Terre.

Data center

> La création de la SPL en prélude aux travaux

La SPL (Société Publique Locale) du futur data center Morbihan TerraData a été mise en place en 2023. Les bases juridiques sont posées pour la création de ce cloud départemental souverain qui abritera les données de collectivités et offrira des services de sécurité informatique.

En portant ce projet, Morbihan Énergies a voulu mettre à la disposition des acteurs publics du département (notamment les communes dépourvues de ressources numériques) un équipement adapté à leurs besoins, pouvant traiter les données au plus près de l'action, en étant à la fois les bénéficiaires et les animateurs.

C'est l'objet de cette Société Publique Locale, créée le 30 mai 2023, qui aura pour vocation de proposer à ses membres actionnaires stockage et protection de leurs données et services numériques (EDR : détection avancée des virus et réponse à incidents, extranet, gestion de tickets, outil de traitement pdf, de transferts de fichier, mots de passe).

Internet

> Un nouveau site pour mieux communiquer

Morbihan Énergies a entrepris de faire progresser sa communication dans le dessein de mieux informer les collectivités partenaires et plus largement le grand public sur les différents aspects de son action.

La mise en ligne d'un nouveau site internet répond à ce souhait de partage et clarification sur ses grandes fonctions (Énergies, équipements et réseaux, mobilités durables, numérique) avec, en complément, des articles d'actualités sur les projets conduits et la mise en ligne de tous ses actes administratifs et documents publics.

Le site morbihan-energies.fr a été réalisé en interne par les services numérique et communication.

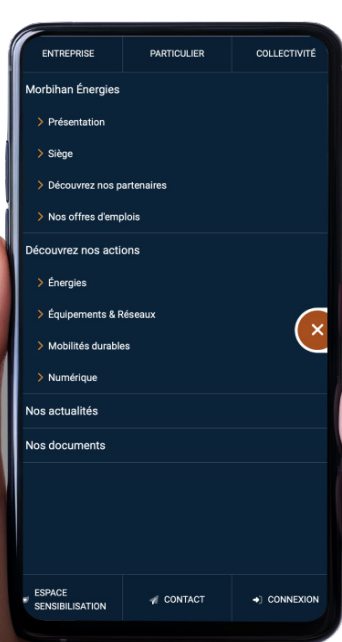
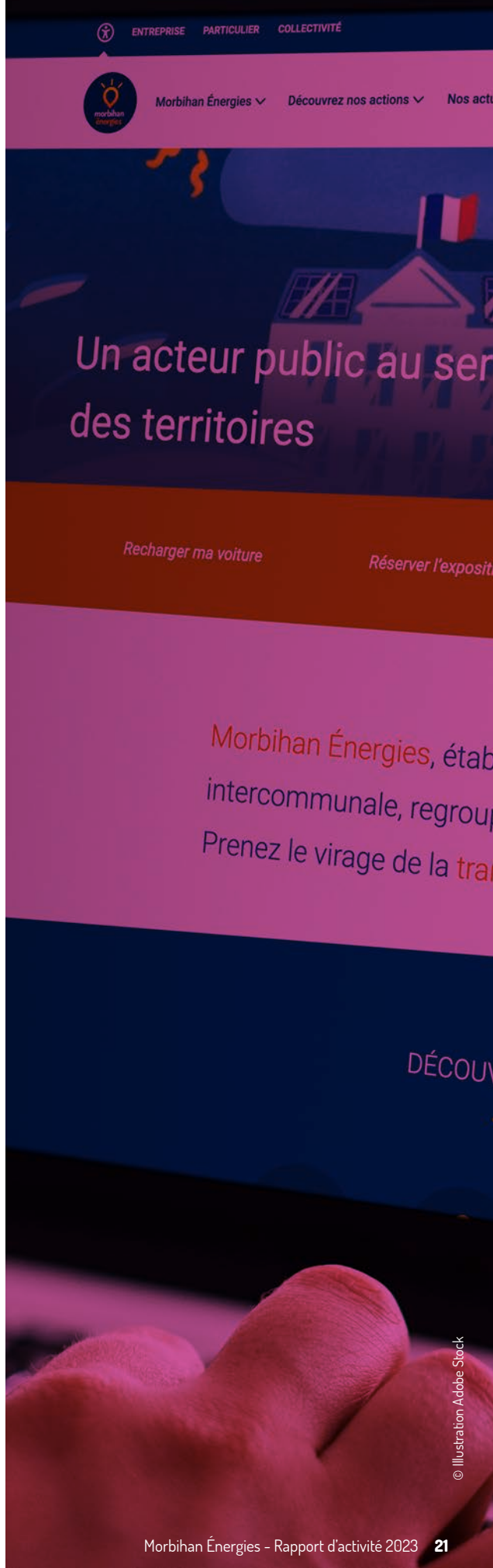
Celui-ci a été développé afin que son affichage s'adapte au mieux aux différentes résolutions d'écran (appelé «responsive design») et qu'il puisse ainsi être consulté par les outils mobiles existants (tablettes, smartphones).

Il reprend les dispositions du référentiel général de l'accessibilité des sites internet de l'État pour permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder aux contenus.

Une attention particulière a été portée lors de son développement à la limitation de l'empreinte carbone en offrant la possibilité d'activer un mode sombre pour économiser l'énergie et procurer un meilleur confort visuel.

Le site offre également une entrée extranet donnant accès à une interface privée dont la charte graphique a été revue afin de faciliter le partage de données métiers entre Morbihan Énergies, les collectivités et ses entreprises prestataires.

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le [blanc]
ID : 056-215600677-20241126-2024CM26NOV04B-DE



 accessible

 éco-conçu

 responsive

 extranet

© Illustration modifiée Sandro Ieva / Figma

© Illustration Adobe Stock

Systemes d'information géographique

> De nouveaux outils de connaissance patrimoniale

Les Systèmes d'Information Géographique (SIG) permettent de traiter et restituer les données géographiques sous la forme de cartographies interactives, de plus en plus intuitives. Ils sont devenus des outils indispensables pour alimenter et centraliser les informations métiers géoréférencées.

Afin de gérer le patrimoine et analyser les divers enjeux des territoires, Morbihan Énergies a créé, en 2023, de nouveaux outils cartographiques destinés :

- à la gestion et l'analyse de son réseau de distribution de l'électricité,
- à la connaissance de son infrastructure de bornes de recharge pour véhicules électriques pour assurer les actions de maintenance et le suivi de la consommation énergétique.

Protection des réseaux

> La géolocalisation en marche

La préparation et l'exécution de travaux effectués à proximité des réseaux enterrés d'électricité, éclairage, de gaz, télécom, chaleur doivent faire l'objet d'une procédure de déclaration auprès de leurs exploitants afin de parer aux dommages de chantier.

Morbihan Énergies conduit deux programmes, centrés sur la protection des infrastructures sensibles, dans l'optique d'aider les collectivités du département à répondre à ces exigences réglementaires issues du décret DT-DICT (1) de 2012.

1. La localisation précise des réseaux enterrés d'éclairage public, qui s'est achevée en 2023 par une campagne de géodétection et de levé de terrain pour les communes urbaines et s'est poursuivie par une opération similaire auprès des communes rurales. Les communes du Morbihan auront désormais accès à une cartographie à jour des réseaux d'éclairage public.



carte interactive en ligne

2. Le PCRS (Plan de Corps de Rue Simplifié), qui comporte à ce jour un PCRS Image (orthophotoplan à 5 cm de résolution couvrant l'ensemble du département). En 2023, un outil de consultation et d'extraction a été mis à disposition des partenaires afin d'assurer la mise à jour partagée du fond de plan. Le PCRS a bénéficié d'un soutien financier de l'Union Européenne (FEDER REACT-EU).

Morbihan Énergies a, également, fait l'acquisition d'un outil de gestion DT-DICT. Il facilite le traitement de réponse des déclarations préalables au commencement de travaux à proximité des réseaux de télécommunications, propriété de Morbihan Énergies.

Quelles grandes évolutions en 2023 pour la politique énergétique des acteurs publics locaux ?

Accélérer la production d'énergies renouvelables (EnR)

En 2020, la France visait 23 % d'énergies renouvelables dans son mix énergétique mais n'a atteint que 21 % en 2021. La récente crise énergétique liée à la Guerre en Ukraine a souligné la nécessité d'une transition plus rapide. En réponse, la loi relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER) du 10 mars 2023 vise à booster la production d'EnR, tout en protégeant la biodiversité et en limitant l'impact sur les sols.

Les 4 axes essentiels de la loi APER

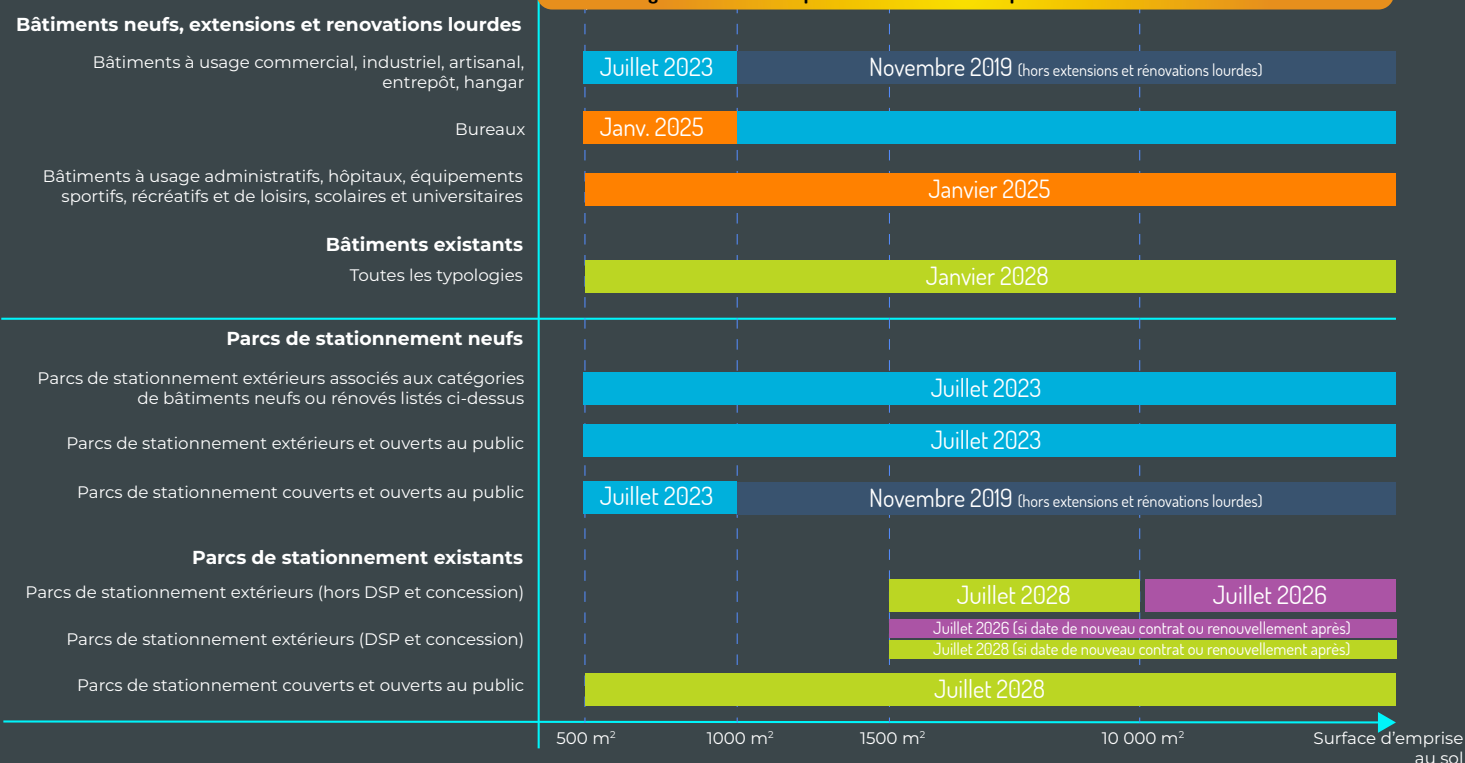


De nouvelles obligations d'installation de production d'EnR

Les collectivités locales et leurs groupements doivent se montrer vigilants quant aux nouvelles obligations juridiques pesant sur leur patrimoine existant ou à venir.



Obligation solarisation pour les bâtiments et les parcs de stationnement neufs & existants





Établissement public de coopération intercommunale, le Syndicat Morbihan Énergies regroupe les 249 communes du département. En leur nom, il contrôle et organise la fourniture et la distribution d'électricité dont l'exploitation a été confiée à Enedis.

Au service des communes, Morbihan Énergies assure à leur demande des missions de maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre et de conseils sur l'ensemble du département dans des domaines variés. Il conduit ainsi des travaux d'extension, de renforcement, d'effacement et de sécurisation sur le réseau électrique.

Il réalise aussi en éclairage public des travaux d'investissement, de rénovation ou des opérations de diagnostic et de maintenance. En la matière, il est maître d'ouvrage délégué de 245 communes du département.

Le Syndicat est également un acteur du déploiement des bornes de recharge pour les véhicules électriques et des infrastructures télécom en Morbihan. Il intervient aussi dans le domaine du numérique, des énergies renouvelables (maîtrise, production, développement, flexibilité), du gaz, des réseaux de chaleur et des Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET).

Morbihan Énergies

27 rue de Luscanen - CS 32610 - 56010 VANNES CEDEX

Tél : 02 97 62 07 50 - Mél : contact@morbihan-energies.fr

morbihan-energies.fr

 @MorbihanEnergie

 [morbihan-energies](https://www.linkedin.com/company/morbihan-energies)

 @morbihanenergies

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2024

N°2024-CM26NOV-05

AFFAIRES GÉNÉRALES : CAUE DU MORBIHAN - rapport d'activités 2023**Rapporteur : M. Julian EVENO**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six novembre, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-CHAMP, dûment convoqué par courrier adressé par email en date du 15 novembre puis par un second courrier adressé par email en date du 19 novembre, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la Maison des Solidarités, 12 rue des Hortensias, à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Dominique LE MEUR, Maire.

Étaient présents :

Mme Dominique LE MEUR, Maire; Mme Anne-Laure PRONO, M. André ROSNARHO-LE NORCY, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Vincent COQUET, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Patrick CAINJO, M. Julian EVENO, Adjoint; M. Lionel FROMAGE, M. Serge CERVA-PEDRIN, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Michelle LE PETIT, Mme Nicole ROUVET, Mme Christine VISSET, Mme Marie-Annick LE FALHER, Mme Sylvie LE CHEVILLER, M. David GEFFROY, Mme Sophie BEGOT, M. Frédéric ANDRÉ, M. Mickaël LE BELLEGO, Mme Marina LE CALLONNEC, M. Pierre LE PALUD, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. Yves BLEUNVEN, Mme Maryse CADORET, M. Olivier SUFFICE, M. Romuald GALERME, M. Éric CORFMAT, M. Germain EVO

Pouvoir remis : M. Yves BLEUNVEN à Mme Dominique LE MEUR, Mme Maryse CADORET à Mme Sylvie LE CHEVILLER, M. Olivier SUFFICE à Mme Anne-Laure PRONO, M. Romuald GALERME à M. Julian EVENO, M. Éric CORFMAT à M. David GEFFROY, M. Germain EVO à M. Patrick CAINJO

Nombre de Conseillers en exercice : 28 – Présents : 22 – Pouvoirs : 6 – Votants : 28

Secrétaire de séance : M. David GEFFROY

M. Julian EVENO informe que le Conseil d'Architecture d'Urbanisme & de l'Environnement (CAUE) du Morbihan a transmis, à ses communes membres, le rapport d'activités 2023 de l'établissement, présenté en séance.

Il rappelle que l'association, reconnue d'intérêt général et financée par la part départementale de la **taxe d'aménagement et les cotisations de ses adhérents**, met à disposition une équipe de professionnels spécialisés dans le conseil et l'accompagnement: 5 architectes conseil, deux urbanistes conseil, un environnementaliste et une chargée de mission sensibilisation.

Cette équipe, véritable aide à la réflexion et à la décision, peut également accompagner les habitants de la commune dans leurs projets de construction, de rénovation ou d'extension de leurs logements.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport d'activités 2023 du Conseil d'Architecture d'Urbanisme & de l'Environnement (CAUE) du Morbihan.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Mme Dominique LE MEUR

Le Secrétaire de séance,
M. David GEFFROY



Envoyé en préfecture le 29/11/2024

Reçu en préfecture le 29/11/2024

Publié le

ID : 056-215600677-20241126-2024CM26NOV05-DE



Rapport d'activité 2023.

architecture
urbanisme
environnement

P.05
**Le CAUE
du MORBIHAN.**

À la loupe
Rétrospective 2023
L'équipe
Nos valeurs
Nos missions
Le conseil d'administration

P.12
**NOTRE
accompagnement.**

De l'idée au projet
Accompagner les particuliers
et les professionnels
Accompagner les projets des élus
et des collectivités
Les projets accompagnés en 2023

P.48
**NOS
expérimentations.**

Stratégie de l'habitat
Préparer le Zéro
Artificialisation Nette

P.52
**NOS ACTIONS DE
SENSIBILISATION
ET DE FORMATION.**

Aborder l'architecture
par les arts :
éducation artistique
et culturelle

P.58
**NOS
PARTENAIRES.**

L'écosystème partenarial
La Fédération Nationale des CAUE
Le Département du Morbihan

P.62
Le financement.

Budget 2023
Les perspectives 2024

P.65
Annexes.

Liste des collectivités
accompagnées

Mot de la Présidente

L'année 2023 a été INTENSE POUR LE CAUE !



Dominique GUÉGAN, Présidente

Vous êtes 200 communes et 6 intercommunalités à être adhérentes du CAUE.

Cela prouve l'attachement des communes au CAUE mais surtout, le besoin d'accompagnement au regard des enjeux majeurs que nous avons à relever dans le Morbihan :

- continuer d'accueillir une population en augmentation tout en consommant moins de foncier,
- faire évoluer nos aménagements et adapter nos constructions pour répondre aux évolutions sociétales et climatiques.

L'enjeu est de taille et nous devons le relever ensemble.

Les moyens supplémentaires attribués par le Département nous ont permis, avec l'arrivée d'une directrice à temps complet en 2023, de travailler sur les missions, l'organisation, les partenariats et moyens du CAUE, mais également de vous apporter une expertise supplémentaire.

C'est dans ce contexte que nous avons remis en septembre 2023 un rapport permettant de contribuer à l'élaboration de la stratégie départementale de l'habitat du département du Morbihan.

Depuis le mois de juin 2023, l'équipe du CAUE vous accueille dans de nouveaux locaux partagés avec plusieurs entreprises au PIBS à Vannes.

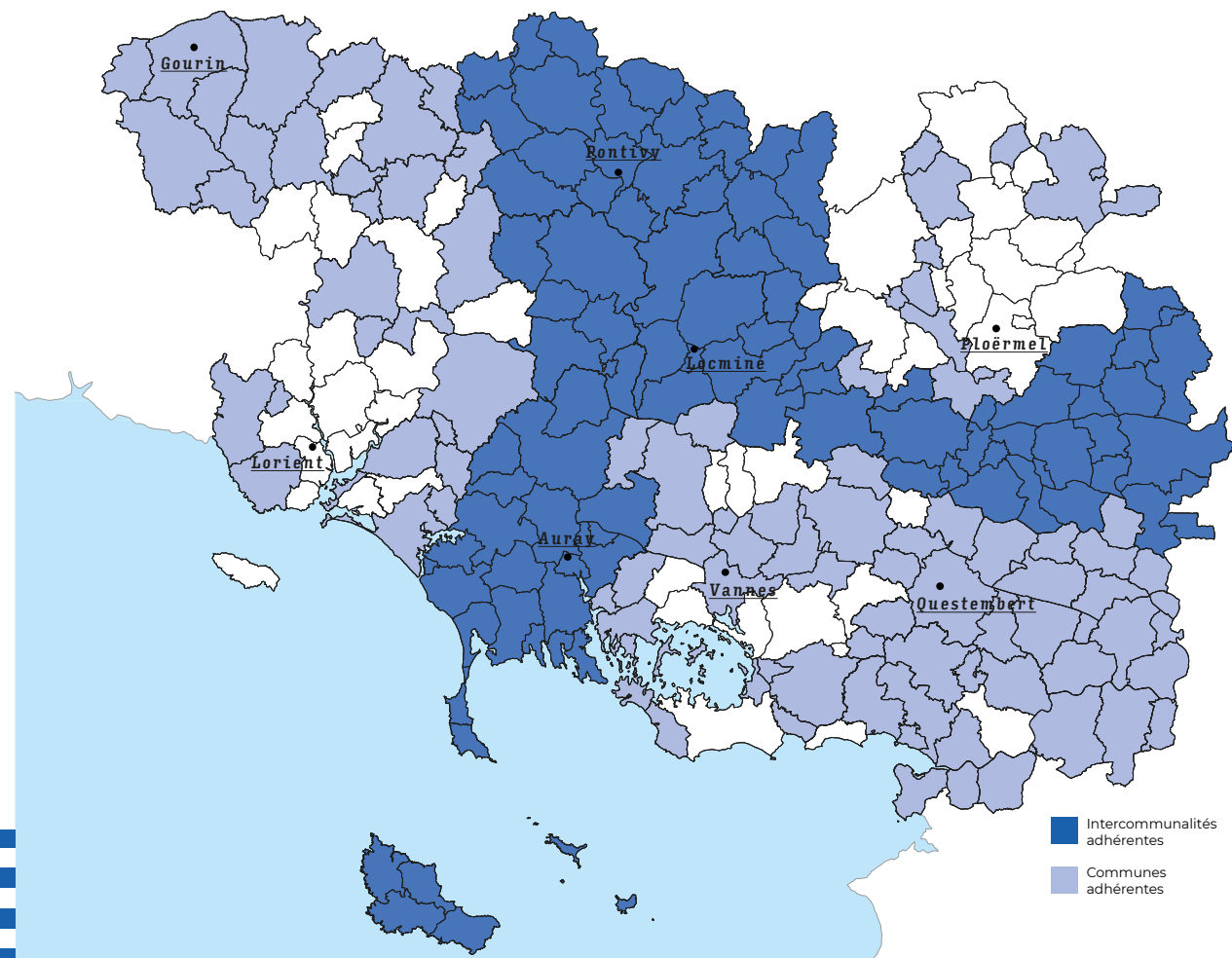
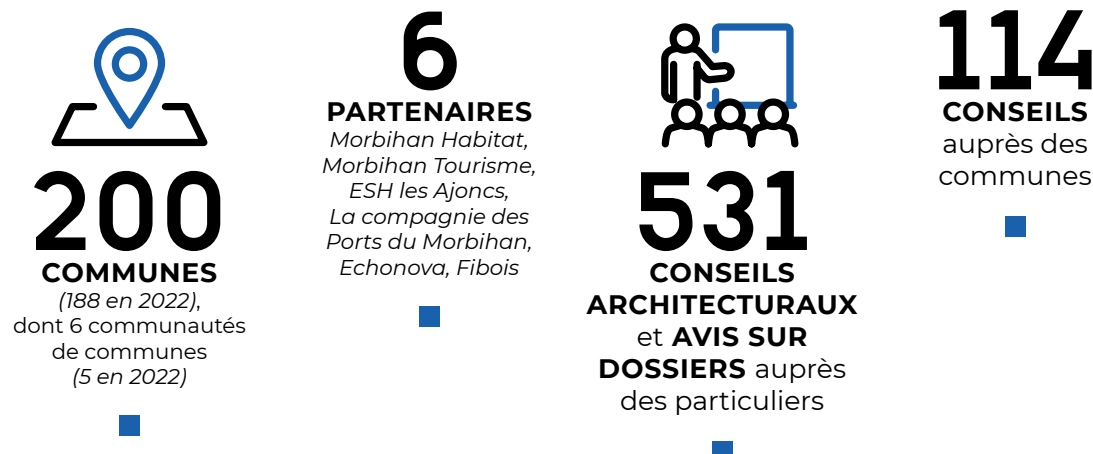
L'équipe de salariés est aujourd'hui stabilisée. Le CAUE dispose de 5 architectes conseil, de 2 urbanistes conseils, d'un chargé de mission environnement, d'une chargée de mission sensibilisation, de deux assistantes et d'une directrice pour répondre à vos sollicitations. L'équilibre entre nos possibilités d'intervention et vos sollicitations est désormais rétabli même si cela reste fragile.

Dans le cadre des démarches de valorisation du patrimoine architectural et d'éducation artistique et culturelle, nous proposons les services d'une spécialiste de l'architecture du XX^e siècle qui accompagne les collectivités.

Il me semble que l'intervention des acteurs de l'aménagement et de l'architecture est plus que jamais nécessaire pour favoriser la qualité du cadre de vie auquel nous sommes tous attachés.

Vous pouvez compter sur le CAUE du Morbihan et ses nombreux partenaires publics et privés pour vous accompagner.

Dominique GUÉGAN, Présidente



RÉTROSPECTIVE 2023

Le CAUE travaille en étroite collaboration avec les acteurs publics et privés. L'année 2023 a été riche de nombreuses rencontres. Voici quelques exemples...

JANVIER

- Participation au Conseil National de la Refondation, sur le thème du « logement en Morbihan » sous l'égide du ministre délégué chargé de la ville et du logement, Olivier KLEIN
- Rencontre avec le Président du Conseil départemental du Morbihan sur la Stratégie départementale de l'habitat et du logement
- Rencontre CAPEB du Morbihan
- 31 janvier Bureau du CAUE du Morbihan

FÉVRIER

- Rencontre avec la Fondation du Patrimoine
- Rencontre avec BRUDEDD
- Conseil d'administration du CAUE du Morbihan
- Rencontre annuelle des architectes Bretons
- Commission Technique Permanente FNCAUE
- Rencontre Auray Quiberon Terre Atlantique
- Rencontre DDETS
- Rencontre UDAP
- Participation PLUI Centre Morbihan Communauté

MARS

- Commission Technique Permanente FNCAUE
- Rencontre Golfe du Morbihan Vannes Agglomération
- Rencontre Communes du Patrimoine Rural + Petites Cités de caractère
- Rencontre Lorient Agglomération
- Rencontre CCI du Morbihan

AVRIL

- AG FNCAUE
- Rencontre PNR Golfe du Morbihan
- Rencontre Maison de l'Architecture et des Espaces en Bretagne
- Participation Préfecture du Morbihan (CLCT)
- 23 mai Bureau du CAUE du Morbihan

- Rencontre Région Bretagne
- Rencontre ALOEN

MAI

JUIN

- Rencontre avec le Président du Conseil départemental sur la Stratégie départementale de l'habitat et du logement
- 6 juin Conseil d'administration du CAUE du Morbihan
- Rencontre avec le Président de l'association des maires ruraux du Morbihan
- Rencontre association Îles du Ponant
- Participation à la Stratégie Tourisme – Morbihan Tourisme
- Déménagement du CAUE
- Participation aux journées Cadres du Département du Morbihan
- AG de l'ADIL du Morbihan

JUILLET

- 11 Juillet Assemblée générale du CAUE du Morbihan
- Nouveau logo

AOÛT

- Rencontre Fédération du Paysage
- Rencontre Agence d'Urbanisme et de Développement du Pays de Lorient

OCTOBRE

- Rencontre CDHAT
- Rencontre avec le Président de l'association des maires du Morbihan

SEPTEMBRE

NOVEMBRE

- Pôle Conseil FNCAUE
- Région Bretagne
- Intervention prestations de Serment Conseil de l'Ordre des Architectes de Bretagne
- Congrès AMF Paris
- 28 novembre Conseil d'administration du CAUE du Morbihan

- Rencontre EPFR Bretagne
- Participation au Congrès des maires du Morbihan sur le logement
- Rencontre Fédération Française du Bâtiment
- Partenariat du Morbihan CAUE – DDTM
- 10 Octobre Bureau du CAUE du Morbihan

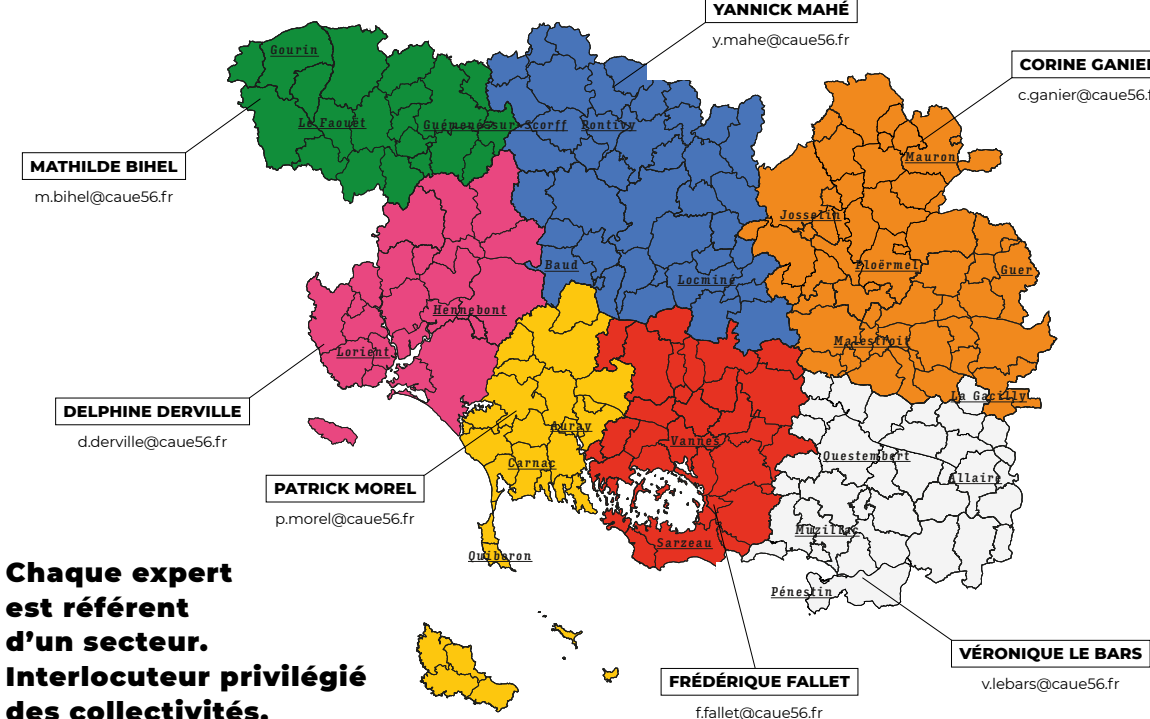
DÉCEMBRE

- 12 décembre Bureau du CAUE du Morbihan
- Commission Technique Permanente FNCAUE
- Conférence Bretonne de la Biodiversité
- Groupe Pôle Financement FNCAUE
- Rencontre SOLIHA
- Rencontre Les Petits Débrouillards
- Rencontre CAUE Bretons / Conseil de l'Ordre des Architectes de Bretagne
- Réseau Planification et territoire de Bretagne – rencontre régionale

L'ÉQUIPE.

Le CAUE propose l'expertise d'une équipe pluridisciplinaire.

		
Kristell JAMME Directrice	Nelly BELLEC Assistante comptable et administrative	Nadège BERNARD Assistante administrative
		
Heleen STATIUS-MULLER Chargée de mission sensibilisation	Frédérique FALLET Architecte conseil	Corine GANIER Urbaniste conseil
		
Yannick MAHÉ Urbaniste conseil	Véronique LE BARS Architecte conseil	Damien OGER Chargé de mission environnement et SIG
		
Patrick MOREL Architecte conseil	Mathilde BIHEL Architecte conseil	Delphine DERVILLE Architecte conseil



MATHILDE BIHEL
m.bihel@caue56.fr

DELPHINE DERVILLE
d.derville@caue56.fr

PATRICK MOREL
p.morel@caue56.fr

YANNICK MAHÉ
y.mahe@caue56.fr

CORINE GANIER
c.ganier@caue56.fr

FRÉDÉRIQUE FALLET
f.fallet@caue56.fr

VÉRONIQUE LE BARS
v.lebars@caue56.fr

Chaque expert est référent d'un secteur. Interlocuteur privilégié des collectivités, il répondra à vos questions et vous conseillera.

NOS VALEURS.

ÉCOUTE

Vous écouter nous permet de proposer une intervention renouvelée à chaque demande. **Le CAUE s'adapte à chaque interlocuteur.**

NEUTRALITÉ

Véritable service public, nos conseils sont dégagés d'intérêt vis-à-vis de la maîtrise d'œuvre et de la maîtrise d'ouvrage. Cela garantit son objectivité et son bien-fondé. **Notre indépendance est un gage de confiance.**

INNOVATION

Nos conseils s'inscrivent dans le cadre des économies d'énergie, d'échelle, de ressources afin de permettre des investissements durables et respectueux de l'environnement et du cadre de vie. **Nous sommes à vos côtés pour impulser une dynamique de transition.**

TRANSVERSALITÉ

Apprendre à décloisonner les sujets, créer des interactions, vous proposer une équipe pluridisciplinaire nous permet de croiser les compétences. **Nos 4 missions sont insécables et nourrissent toutes nos interventions.**

ADAPTABILITÉ

La prise en compte du contexte, les méthodes de concertation, la pédagogie, et votre temps de réflexion orientent l'accompagnement que nous proposons. **Nous vous accompagnons dans la durée.**

NOS MISSIONS.

Les CAUE développent des missions de service public à travers le conseil, la formation, la sensibilisation et l'information. Dans le cadre de la décentralisation, les CAUE jouent un rôle irremplaçable de conseils indépendants hors du secteur marchand, et s'attachent à rassembler tous les partenaires autour des exigences de qualité du cadre de vie et de dynamique du développement local. La loi du 3 janvier 1977 prévoit dans son article 6 la création d'un Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement dans chaque département. Il a pour objet la promotion de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Elle pose le principe de l'intérêt public :

- de la création architecturale,
- de la qualité des constructions & leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant,
- du respect des paysages naturels ou urbains,
- du patrimoine.

Le CAUE du MORBIHAN est une association départementale loi 1901 créée à l'initiative du Conseil général en 1979, sous la Présidence de M Raymond Marcellin. Son statut en fait un organisme privé autonome, doté d'une mission d'intérêt public, financé par une part de la Taxe d'Aménagement, par les cotisations des adhérents, et par des contributions diverses, publiques ou privées

Une mission de service public pour la promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère, en dehors de toute maîtrise d'œuvre.



Conseiller

« ... le CAUE est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tous les projets d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement... »
Loi du 3 janvier 1977, article 7, alinéa 4



Sensibiliser

« ... le CAUE fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre... »
Loi du 3 janvier 1977, article 7, alinéa 3



Former

« ... le CAUE contribue, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction. »
Loi du 3 janvier 1977, article 7, alinéa 2



Informier

« ... le CAUE a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement... »
Loi du 3 janvier 1977, article 7, alinéa 1

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Le conseil d'administration du CAUE est composé de 23 personnes (décret n°78-172 du 9 février 1978)

4 REPRÉSENTANTS D'ORGANISMES PROFESSIONNELS, DÉSIGNÉS PAR LE PRÉFET

- **Pascal DEBARD**, Architecte DPLG
• Représentant l'ordre des architectes
- **François PICARD**, Architecte DPLG
• Représentant l'ordre des architectes
- **Alain ROCHER**,
• Représentant de la CAPEB
- **Serge NICOLAS**, Géomètre expert
• Représentant la chambre des géomètres experts

2 PERSONNES QUALIFIÉES DÉSIGNÉES PAR LE PRÉFET

- **Ronan LE DÉLÉZIR**,
Maître de conférences en aménagement du territoire à l'Université Bretagne Sud
- **Pierre MÉNAGE**, Directeur opérationnel aménagement Morbihan Habitat

6 REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

- **Dominique GUÉGAN**,
Conseillère départementale • Canton Gourin
- **Boris LEMAIRE**,
Conseiller départemental • Canton Questembert
- **Stéphane LOHÉZIC**,
Conseiller départemental • Canton Hennebont
- **Soizic PERRAULT**,
Conseillère départementale • Canton Pontivy
- **Mohamed AZGAG**,
Conseiller départemental • Canton Vannes 1
- **Stéphane HAMON**,
Conseiller départemental • Canton Moréac

4 REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT

- **Olivier CURT**, Architecte des Bâtiments de France
• Directeur de l'UDAP
- **Éric HENNION**, Directeur adjoint de la DDTM du Morbihan
- **Laurent BLANES**, Directeur académique du Morbihan
- Désignation en cours

6 MEMBRES ÉLUS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- **Christian FAIVRET**, Maire de Le Faouët
- **Bernard LE BRETON**, Maire de Radenac
- **Vincent DUVIC**, Adjoint au Maire de Beignon
- **Bruno GICQUELLO**, Maire de Malestroit
- **Didier GUILLOTIN**, Maire de Saint-Jacut-les-Pins
- **Hortense LE PAPE**, Adjointe au Maire de Vannes

1 REPRÉSENTANT DU PERSONNEL

- **Corine GANIER**, Urbaniste conseil

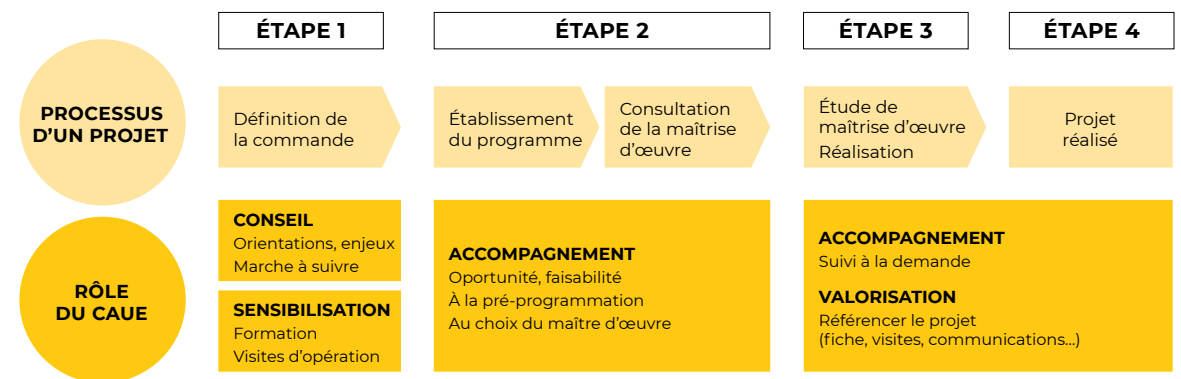
LE BUREAU.

- **Dominique GUÉGAN**, Présidente
- **Boris LEMAIRE**, 1^{er} Vice-Président
- **Stéphane LOHÉZIC**, 2^e Vice-Président
- **Soizic PERRAULT**, Secrétaire
- **Bruno GICQUELLO**, Trésorier

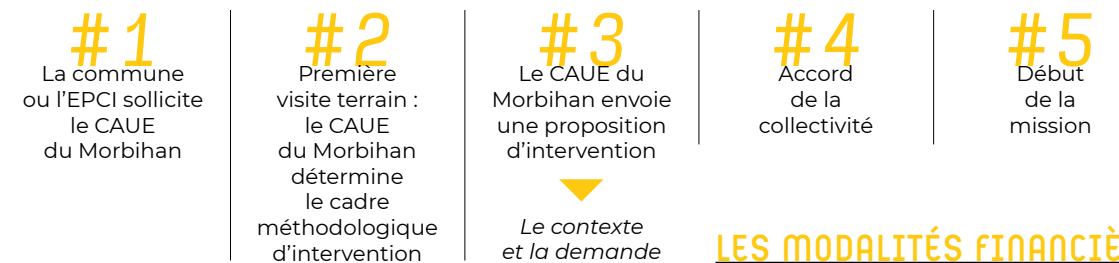
DE L'IDÉE AU PROJET.

Une envie ? Un projet ? Une opportunité ? Une stratégie ?
 Les missions prévues par la loi assurent au CAUE diverses
 possibilités d'intervention pour accompagner les communes.

LE RÔLE DU CAUE DANS VOTRE PROJET



NOTRE MÉTHODE D'ACCOMPAGNEMENT



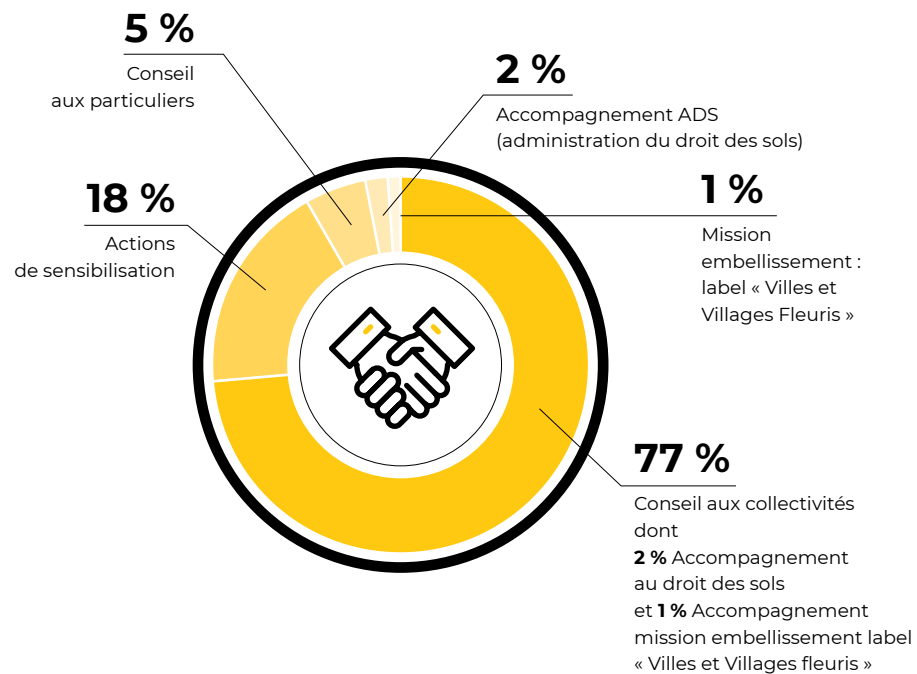
LES MODALITÉS FINANCIÈRES

- Une cotisation annuelle, fixée à 0,33 € par habitant (pop INSEE) depuis 2016.
- Un forfait de 500 € à la commande pour toute mission de plus de 5 jours (ou au-delà de 5 jours d'intervention sur 12 mois consécutifs).
- Au-delà de 15 jours de mission et à titre dérogatoire, une contribution financière pourra être demandée.

NOTRE ACCOMPAGNEMENT

En créant les CAUE en 1977, le législateur a fait d'eux un service public financé alors par une taxe : la Taxe Départementale des CAUE. Cette taxe prélevée sur les permis de construire est la ressource principale des CAUE. Elle est maintenant calculée sur la part départementale de la Taxe d'Aménagement. La quasi gratuité des conseils donnés par les CAUE est la contrepartie de cette taxe. Les architectes et les urbanistes du CAUE ne font pas de maîtrise d'œuvre mais conseillent en amont les particuliers, les collectivités... sur le choix d'un terrain, sur tout projet dans l'intention de construire, de réhabiliter, d'améliorer un bâtiment existant ou d'aménager un espace afin de bien l'intégrer dans l'environnement et de répondre à vos besoins.

Le Conseil aux collectivités est plébiscité par les communes et représente l'essentiel de l'activité du CAUE du Morbihan.



ACCOMPAGNER LES PARTICULIERS ET LES PROFESSIONNELS.

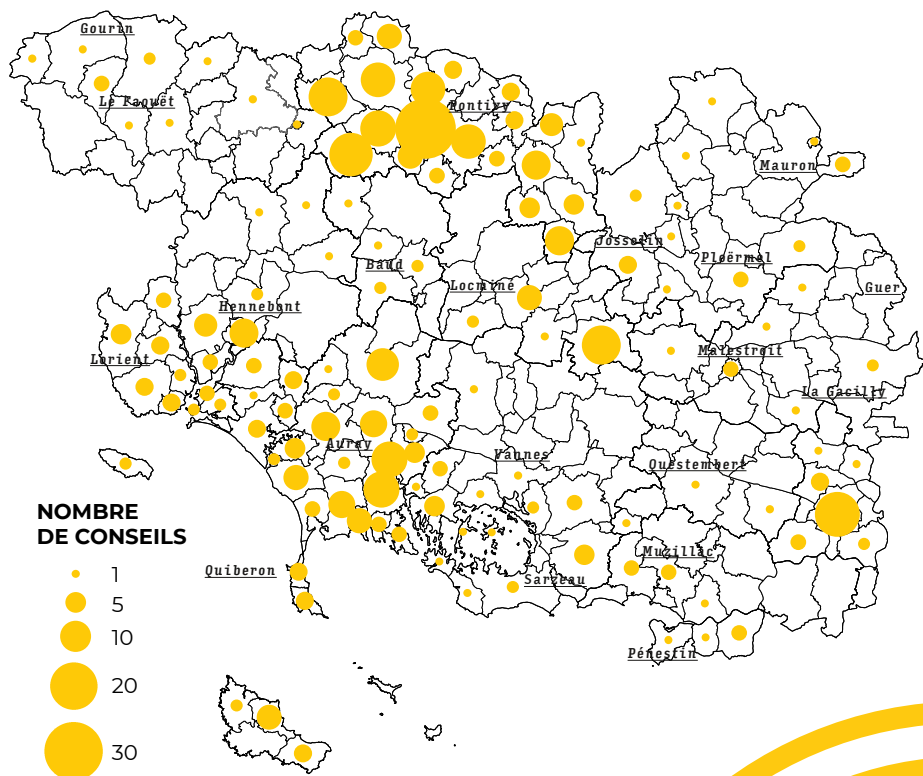
LES CONSEILS PEUVENT SE CLASSER EN DEUX TYPES DE DEMANDES :

« ... le CAUE fournit aux personnes qui désirent construire ou rénover un bâtiment ou aménager une parcelle, les informations les orientations et les conseils propres à saisir les enjeux paysagers des sites urbains et ruraux concernés et à assurer la qualité architecturale des constructions, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre. »

Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977

• les **conseils consécutifs à des réserves, voire refus de permis de construire** pour des raisons de qualité architecturale ou d'intégration dans le paysage et l'environnement. Le CAUE oriente le pétitionnaire vers des solutions mieux adaptées au type de projet.

• les **demandes spontanées de conseil (majoritaires)**. Il s'agit d'aider les personnes à formuler le programme de leur projet, à en définir l'implantation, à orienter le choix des matériaux, des énergies, à informer sur les différentes démarches administratives ou réglementaires. Les conseils sont donnés sur rendez-vous.



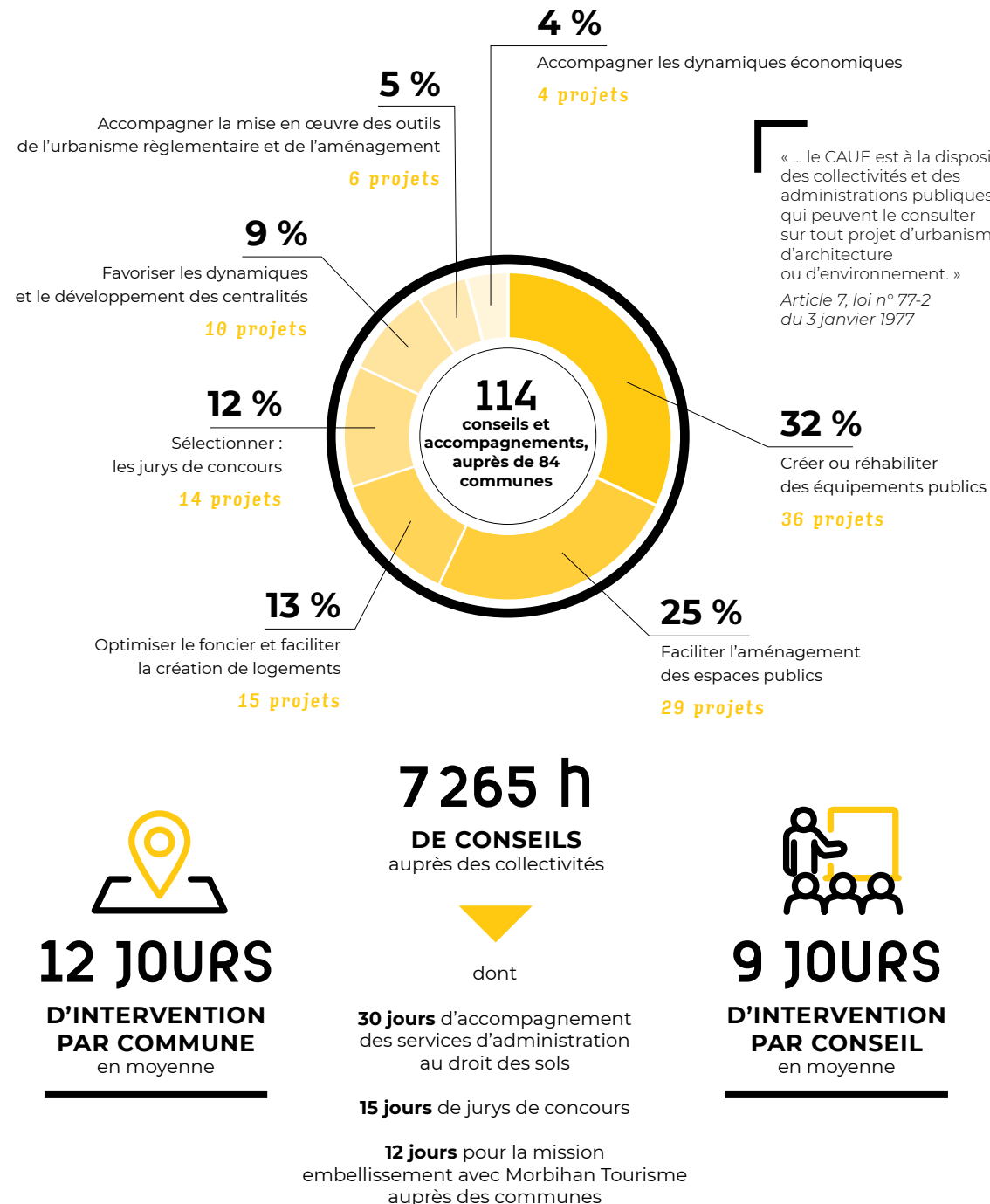
4 architectes conseil, reçoivent sur rendez-vous dans les permanences territorialisées à :

- Auray
- Baud
- Pontivy
- Locminé
- Vannes

531 conseils architecturaux et avis sur dossiers en 2023, répartis en :

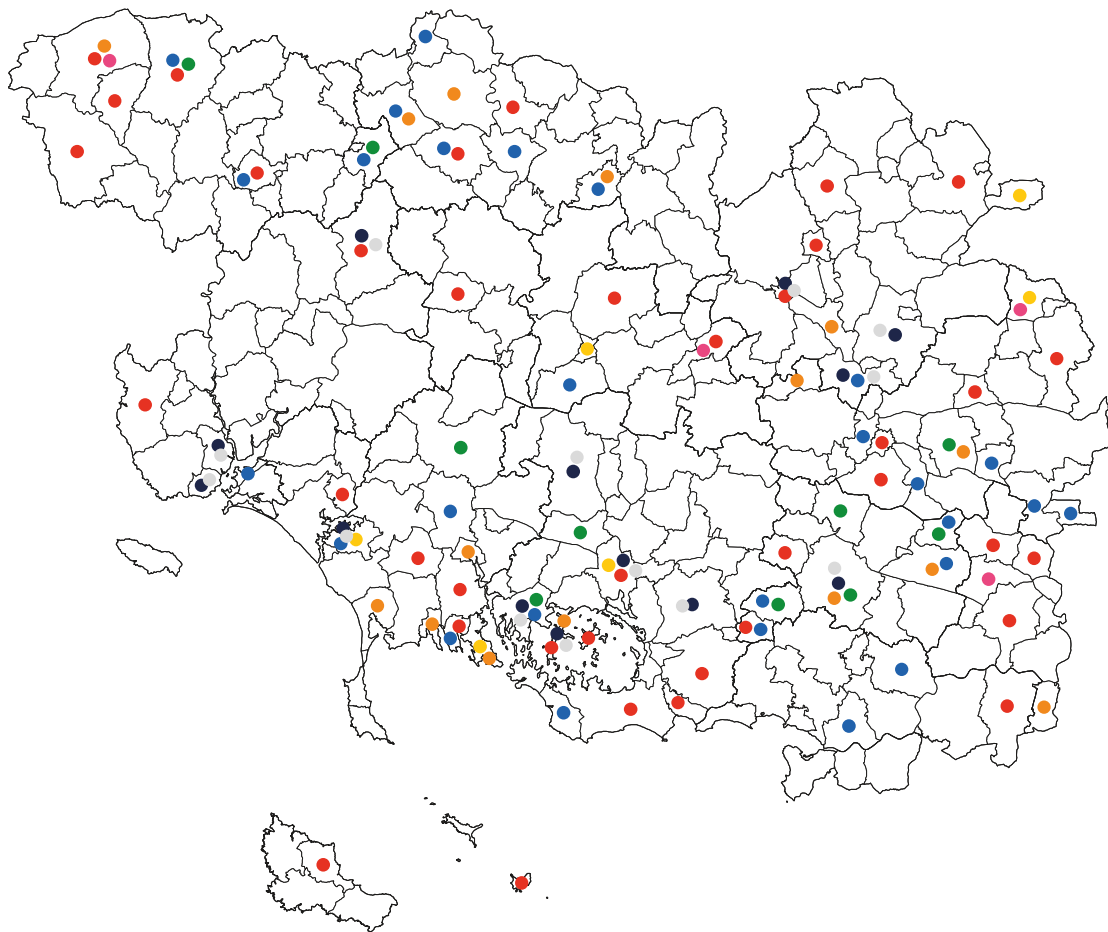
- 203 rendez-vous
- 247 observations émises sur des dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme, dont CDNPS
- 81 réponses à des sollicitations

ACCOMPAGNER LES PROJETS DES ÉLUS ET DES COLLECTIVITÉS.



« ... le CAUE est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement. »
 Article 7, loi n° 77-2 du 3 janvier 1977

LES PROJETS ACCOMPAGNÉS EN 2023.



- Créer ou réhabiliter des équipements publics **P17**
- Faciliter l'aménagement des espaces publics **P28**
- Favoriser les dynamiques et le développement des centralités **P30**
- Optimiser le foncier et faciliter la création de logements **P36**
- Accompagner les dynamiques économiques **P45**
- Accompagner la mise en œuvre des outils de l'urbanisme réglementaire et de l'aménagement **P46**
- Sélectionner : jurys de concours **P47**

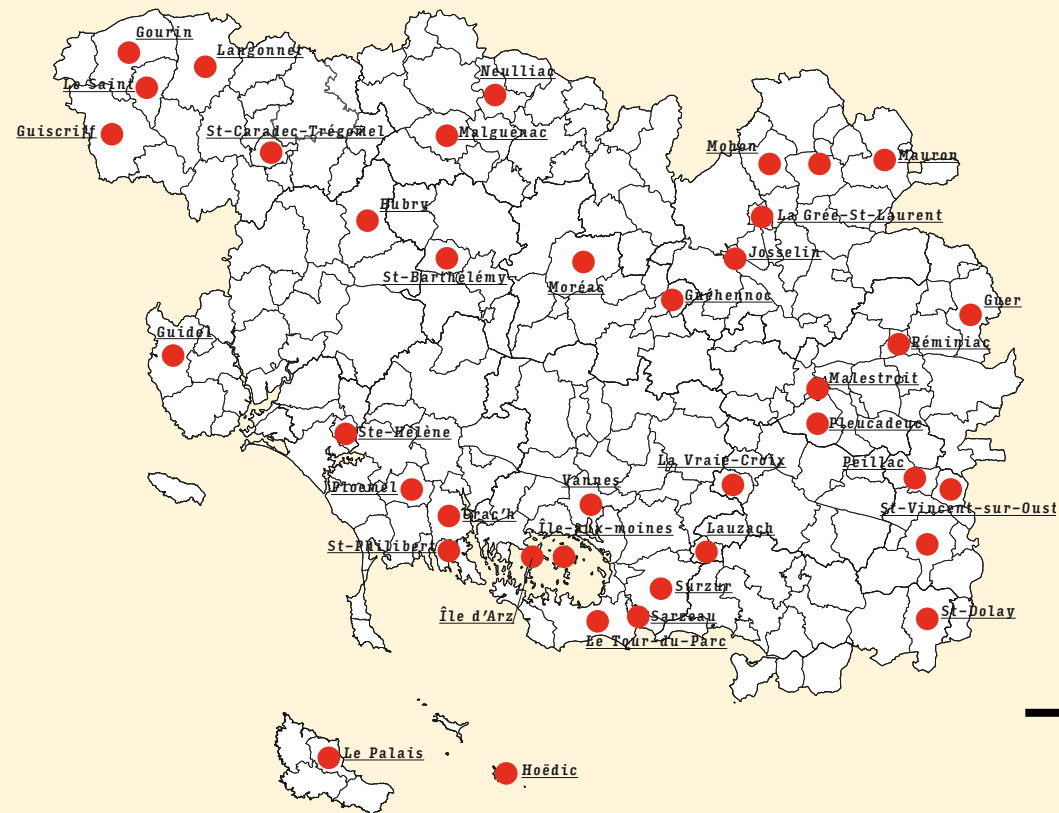
Envoyé en préfecture le 29/11/2024
 Reçu en préfecture le 29/11/2024
 Publié le
 ID : 056-215600677-20241126-2024CM26NOV05-DE

Créer ou réhabiliter des équipements publics

Le CAUE accompagne le développement des services dans les communes. La création ou la réhabilitation des équipements publics reste le besoin le plus souvent exprimé par les communes. Cela concerne principalement l'adaptation des services pour faire face à l'accroissement de la population. Conséquence de l'attractivité du Département, de plus en plus de projets intègrent la création de logements communaux.


36 conseils, soit 25 % des accompagnements aux collectivités.

Le CAUE vous accompagne dans le diagnostic de l'existant, et la définition de vos besoins afin de connaître vos potentialités d'évolution que ce soit en réhabilitation ou en construction.





Renaturer des cours de récréation.

Réflexion préalable

LE CONTEXTE DU PROJET

La commune et l'école publique ont souhaité engager une réflexion pour réaménager les deux cours de récréation de l'école primaire afin de renaturer les espaces, proposer de nouveaux lieux d'activités et repenser l'organisation et les usages afin de limiter les conflits d'usage.

LA RÉPONSE DU CAUE

Les propositions d'aménagement s'appuient notamment sur des actions de déminéralisation et de plantations arborées, arbustives et de vivaces.

Les principes d'aménagement :

- diversification des espaces pour permettre à chacun de trouver sa place,
- place « centrale » laissée à la nature, pour le bien-être et le rafraîchissement,
- sobriété pour respecter l'environnement et préserver les ressources ((ré)utilisation des matériaux existants, valorisation des espaces de nature...),
- espace pédagogique (espaces lecture, philosophie, jeux de maths, développement durable...).



Vue intérieure d'une des deux cours d'école

Le +

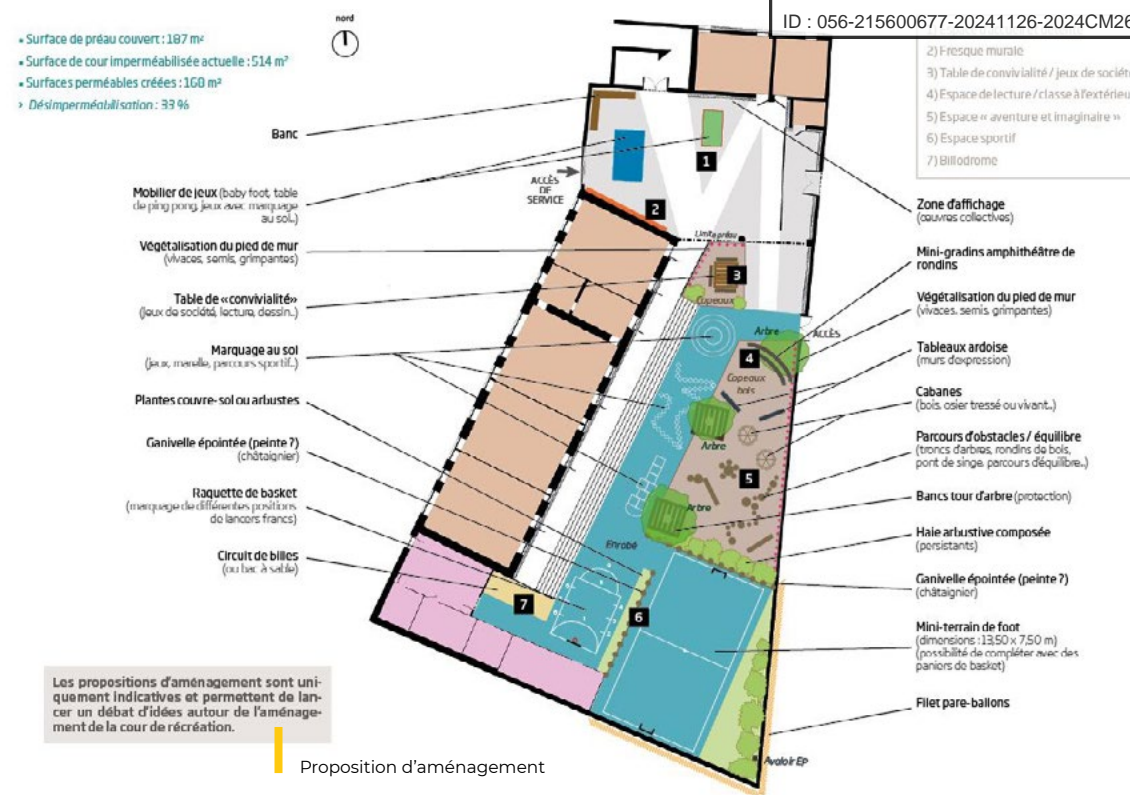
Cette réflexion de renaturation des cours de l'école s'engage dans le cadre de la démarche E3D (école en démarche de développement durable).

SUIVI DU PROJET

Suite à l'étude, la commune a missionné l'Atelier Bivouac pour l'assister dans la conception-réalisation et pour la phase travaux. Le chantier en régie et participatif pour l'aménagement de la cour de récréation pour les élèves de CE2 au CM2 est prévu à partir de l'automne 2024.

NOTRE INTERVENTION

- Un état des lieux des cours de récréation.
- Une analyse des objectifs, des potentialités et des besoins exprimés.
- Des propositions d'aménagement.



Référence proposée

GUILLAC

RESTRUCTURER LE BÂTI AUTOUR DE LA MÉDIATHÈQUE ET ÉTUDIER LES POTENTIALITÉS D'URBANISATION.

Diagnostic des bâtiments et hypothèses d'aménagement de restructuration

LE CONTEXTE DU PROJET

La commune achève l'élaboration de son PLU. Elle souhaite réfléchir aux potentialités d'urbanisation et de création de logements sur plusieurs secteurs urbanisables dans le futur PLU: un ensemble foncier et immobilier d'environ 4.300 m², propriété de la commune, en zone U au PLU et un ensemble foncier appartenant à des propriétaires privés (en zone U au PLU).

LA RÉPONSE DU CAUE

L'état des lieux architectural indiquant des bâtiments hétérogènes, vacants ou sous exploités, les propositions d'aménagement concernent:

- la restructuration du bâti et l'aménagement des abords,
- l'urbanisation des deux secteurs ciblés (principes de dessertes, d'implantation du bâti, densités envisageables, éléments paysagers à préserver...)

L'étude démontre la nécessité:

- d'associer les propriétaires fonciers limitrophes pour créer une desserte cohérente, de les sensibiliser à la division foncière afin de créer de nouvelles constructions,
- de prendre en compte les contraintes naturelles liées au site (topographie, cours d'eau).

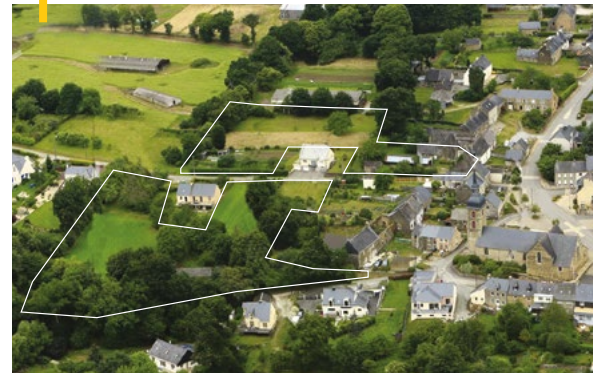
Le +

La mise en œuvre prochaine du ZAN nécessite de réfléchir à l'optimisation du foncier et à la valorisation du bâti existant.

SUIVI DU PROJET

L'étude du CAUE sera utile aux élus pour définir leur politique de maîtrise foncière et pour revoir éventuellement certains aspects du PLU (délimitation de zone AU, définition d'OAP...)

Périmètre des sites à étudier



NOTRE INTERVENTION

- Un diagnostic urbain, architectural et paysager.
- Une analyse des contraintes réglementaires.
- Un diagnostic sommaire des bâtiments.
- La définition des objectifs et enjeux.
- Des éléments de pré-programmation.

Principes d'aménagement



>Création de 5 lots sur les terrains communaux
Exposition Nord-Sud ou Est-Ouest
>Option : proposer 2 lots sur la propriété PRESSARD.

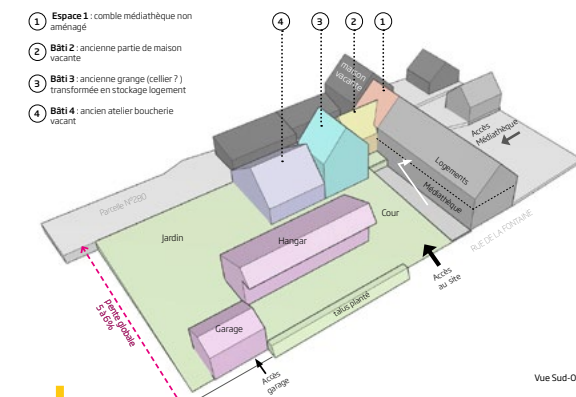
Des surfaces de lots : 400-450 m²

>Une desserte commune (en impasse) depuis le chemin privé avec possibilité de prolongement vers le Nord, sur la propriété HUET (vieux hangar, friche agricole : quel devenir à moyen, long terme ?)

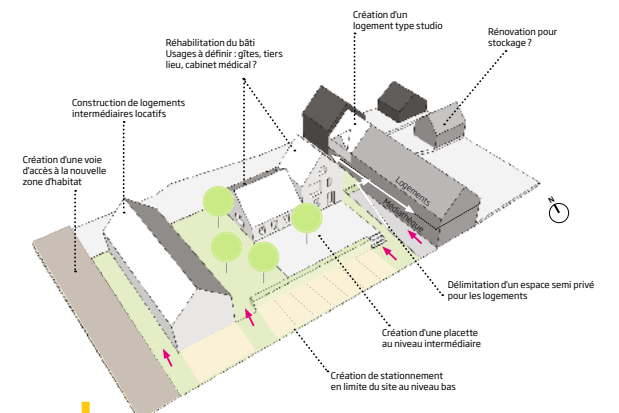
-Renforcement de la haie (limite avec l'exploitation agricole)

>Possibilité d'urbaniser dans le prolongement des bâtiments communaux réhabilités : création de petits logements locatifs ?

>Réorganiser les accès et le stationnement à l'arrière de la médiathèque
- suppression du hangar : ouverture des vues sur le grand paysage et création d'une placette.
- stationnement à organiser le long de la rue (quel devenir du vieux garage ?)



État des lieux, volumétrie du site



Scénario

GUIDEL

RESTRUCTURER La mairrie.

Faisabilité

Mairie existante



LE CONTEXTE DU PROJET

La commune de Guidel a sollicité le CAUE pour l'aider à mener une réflexion sur l'évolution des locaux de la mairie. L'étude englobe deux maisons voisines, propriétés de la commune, l'ancienne caserne des pompiers, les abords de la mairie, et un parking.

Le +

Pour faire évoluer le bâti existant, il est important de définir ses besoins en amont et d'être accompagné pour connaître les potentialités d'évolution. Ne pas hésiter à élargir le périmètre d'étude.

NOTRE INTERVENTION

- Dresser un état des lieux.
- Identifier les principaux enjeux.
- Rassembler les éléments de pré-programmation.

LA RÉPONSE DU CAUE

Le CAUE propose quatre hypothèses de réorganisation des locaux, et de restructuration / extension des volumes, à l'avant ou à l'arrière du bâtiment existant, en conservant ou non les maisons voisines.

SUIVI DU PROJET

Un concours d'architecture organisé par un programmiste-AMO est à envisager pour lancer les études de maîtrise d'œuvre.

État des lieux du rez-de-chaussée



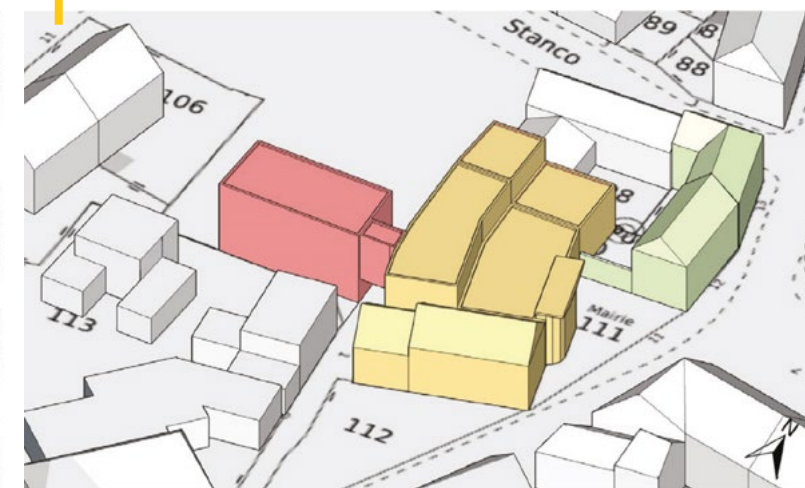
PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

- 1 Le nouveau volume qui vient en extension de la mairie se placera en fond de perspective, et il est important de pouvoir lire l'espace urbain qui le précède comme une place - et pas un simple parking.
- 2 Ainsi, est proposé un alignement d'arbres structurant l'espace, tout en offrant de l'ombre aux places de stationnement.
- 3 Autour d'une voie de desserte centrale placée dans l'axe du bâtiment, s'organisent des places de stationnement conçues de manière perméable (revêtement de type pavés à joints gazon), participant à l'infiltration des eaux de pluie dans le sol et à la limitation de la chaleur.
- 4 Un bras de voirie remontant vers la rue du lotissement du Stanco permet de distribuer les places de stationnement en partie ouest du parking.
- 5 Les cheminements piétons s'organisent le long des bâtiments.
- 6 Un espace technique extérieur clos, est reversé au service de Police qui occupe le RDC du bâtiment.

Principes d'aménagement



Scénario 1 - Volumes





RÉHABILITER LA MAISON DES ASSOCIATIONS ET LA MAIRIE.

Vue Nord-ouest de la mairie



LE CONTEXTE DU PROJET

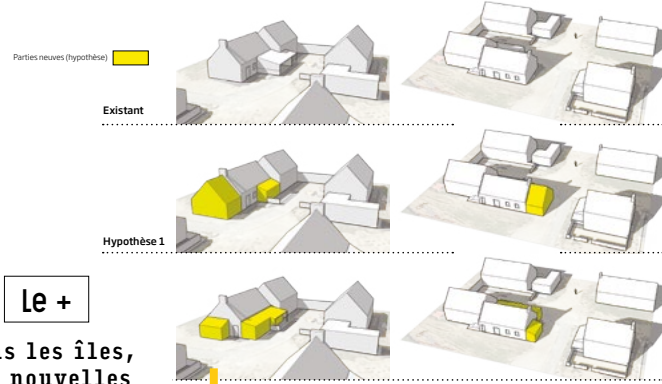
La commune d'Hoëdic souhaite réaffecter la mairie à un projet d'habitat et améliorer le fonctionnement de la Maison des Associations en agrandissant la salle pour rendre l'équipement plus attractif et fonctionnel.

LA RÉPONSE DU CAUE

Un premier scénario d'aménagement avec une salle d'accueil indépendante au RDC (ancienne salle du conseil) et cinq logements (deux au RDC et trois à l'étage) est proposé. Cela permet de reconfigurer l'aspect extérieur de la Mairie et de gommer certains éléments inadaptés aux nouveaux usages (symbolique du bâtiment administratif). Deux hypothèses d'agrandissement sont proposées pour la salle des associations.

SUIVI DU PROJET

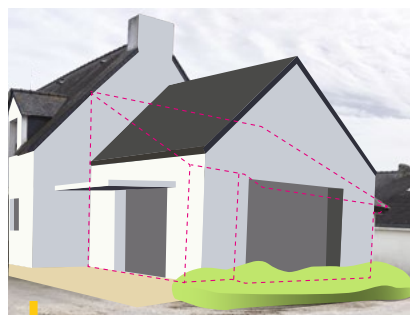
À ce stade la commune n'a pas encore lancé les études de maîtrise d'œuvre sur ces deux projets.



Le +

Dans les îles, les nouvelles constructions sont complexes, onéreuses et limitées. Le CAUE intervient pour optimiser l'existant, l'adapter à de nouveaux besoins en réutilisant les locaux, et en mutualisant l'espace.

Agrandissement de la salle des associations



Alternative : nouvel appentis ouest



RÉHABILITER LA MAIRIE.

Faisabilité

LE CONTEXTE DU PROJET

La commune de Mohon s'interroge sur la construction d'une extension de la mairie pour gérer ses archives municipales actuellement à l'étroit, mais également pour créer de nouveaux bureaux et engager une réflexion sur la rénovation thermique du bâtiment.

LA RÉPONSE DU CAUE

L'ensemble bâti d'une surface importante d'environ 300 m² présente la capacité suffisante pour répondre aux objectifs programmatiques de la commune qui ne nécessite pas la construction d'une nouvelle extension. 3 scénarios d'aménagement avec différents niveaux de transformation et une estimation financière au ratio ont été proposés.

Le +

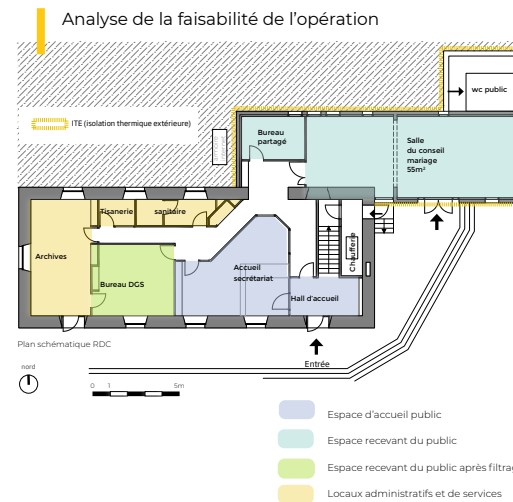
L'analyse réalisée par le CAUE a permis de répondre aux besoins, d'identifier les dysfonctionnements, et d'optimiser l'existant sans avoir à réaliser d'extension supplémentaire. Une analyse qui permet in fine de réduire les coûts initiaux d'investissements.



Vue avant sur la mairie et la place aménagée PMR

SUIVI DU PROJET

La mairie a lancé un marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une partie des locaux de la mairie et sa rénovation thermique.



NOTRE INTERVENTION

- Une réflexion globale sur la mairie afin d'établir un premier diagnostic sur le bâtiment.
- Une aide à la définition des besoins et des enjeux.
- Des scénarios d'aménagement.

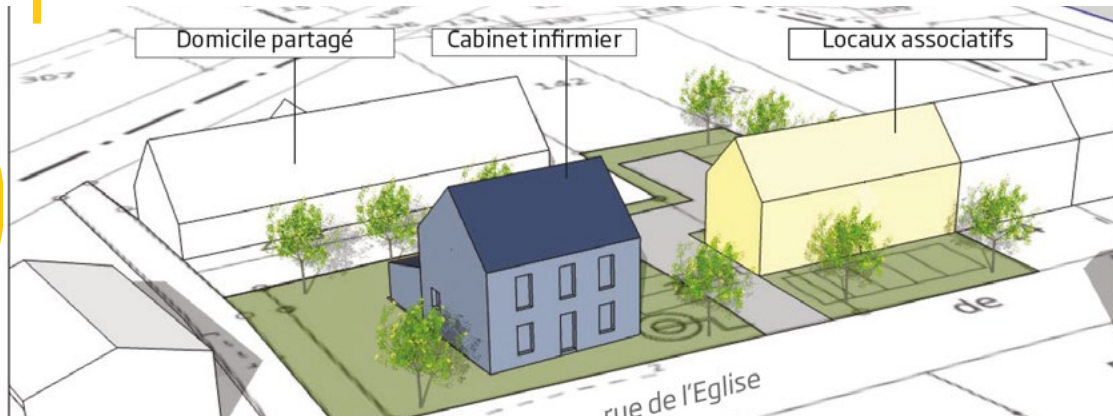
L'approche historique a permis de comprendre les transformations successives du bâtiment et de montrer les atouts et potentialités sous exploitées.

REMINIAC

CRÉER UNE MAISON DE SANTÉ, DES LOCAUX ASSOCIATIFS ET DES LOGEMENTS SOCIAUX.

Faisabilité

Scénario 1 - mise en volume schématique



LE CONTEXTE DU PROJET

Dans le cadre de l'acquisition prévue en plein cœur de bourg d'une maison et de terrains attenants, la commune de Réminiac a fait appel au CAUE pour l'aider à mener un projet de création d'une maison de santé.

Le +

L'analyse du CAUE a permis de conforter les élus dans leur projet en déterminant les possibilités de réhabilitation et de construction.

NOTRE INTERVENTION

Étudier les capacités de l'existant à accueillir le programme envisagé ainsi que les différentes possibilités d'implantation sur le site. Soit:

- Un état des lieux.
- Une approche des besoins en termes de locaux et de surfaces-programme.

LA RÉPONSE DU CAUE

- Quatre hypothèses traduites sous forme de plans et de mises en volume permettant de valider la faisabilité de l'opération et d'orienter le choix des élus.
- Chaque scénario comporte des variantes d'organisation intérieure.

SUIVI DU PROJET

La commune de Réminiac a conclu l'acquisition du bien et a passé un marché de maître d'œuvre. Les travaux de réhabilitation de la maison sont en cours, pour l'installation prochaine d'un cabinet infirmier et de kinésithérapie au RDC et d'un logement à l'étage, conformément au scénario proposé par le CAUE.

SAINT-BARTHÉLÉMY

Transférer Le pôle scolaire.

*Cahier des charges,
analyse des offres et sélection*

LE CONTEXTE DU PROJET

La commune de Saint-Barthélémy souhaite développer son offre d'équipements enfance et envisage de transférer l'école publique sur le site de l'ancienne école privée (fermé en 2018) dont elle a acquis le foncier en 2021.

LA RÉPONSE DU CAUE

- Les scénarii montrent des possibilités d'implantation avec ou sans le maintien du bâtiment central sur la parcelle et propose de préserver tout ou une partie du jardin « sauvage ».
- un pré-programme et des hypothèses d'aménagement avec une capacité de 5 classes et des locaux ALSH et périscolaire mutualisés qu'il s'agira de préciser avec les équipes éducatives.
- De nombreuses références illustrent les enjeux du projet afin de nourrir la réflexion des élus.

Le +

La définition des possibilités d'aménagement faite par le CAUE a permis de recruter le prestataire nécessaire pour que la commune puisse avancer dans ce projet.

SUIVI DU PROJET

La commune a lancé une consultation AMO pour détailler la programmation et l'élaboration de scénarii pour le nouveau pôle scolaire ainsi qu'une nouvelle restauration scolaire. Le CAUE a accompagné la commune dans la rédaction du cahier des charges et l'analyse des offres. La commune a retenu Morbihan Habitat.

NOTRE INTERVENTION

- L'analyse du contexte urbain.
- Un état des lieux de l'école actuelle et de l'ancienne école privée.
- Des scénarii montrant les possibilités d'implantation.
- Un pré-programme et des hypothèses d'aménagement.



Façade nord avec ses nombreux décrochés et extensions disparates et vétustes



Faciliter L'aménagement des espaces publics



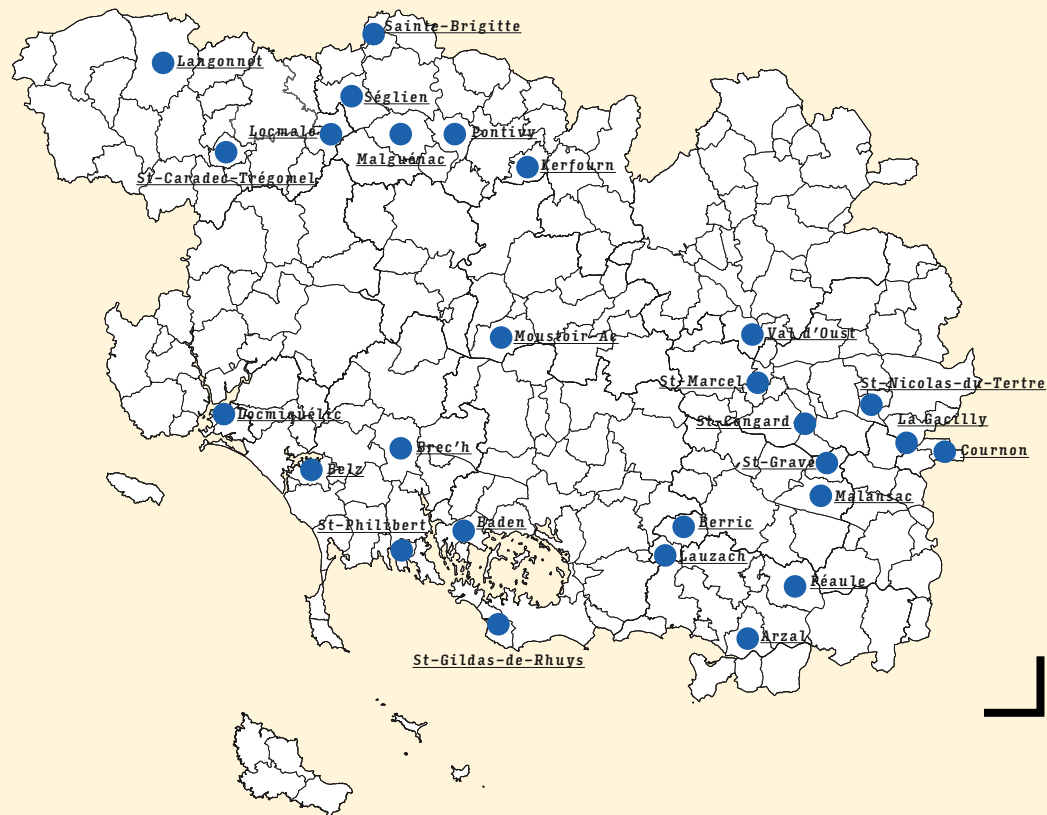
Soizic PERRAULT,
secrétaire du CAUE du Morbihan

"L'expertise du CAUE dans la démarche d'embellissement « Villes et Villages Fleuris » portée par Morbihan Tourisme nous permet d'aller plus loin dans l'accompagnement des communes."


29 conseils,
 soit 25 % des accompagnements aux collectivités.

Les communes sont de plus en plus nombreuses à solliciter le CAUE pour son accompagnement pluridisciplinaire dans l'aménagement des espaces publics. Architectes, Urbanistes conseils et chargé de mission environnement se relaient et se complètent pour apporter des solutions qui permettent de requalifier des espaces publics, de les sécuriser, mais également de pouvoir proposer de nouveaux modes de gestion, ou encore d'aborder les possibilités de densification. L'accompagnement spécifiques qui concerne les cimetières se poursuit.

Le CAUE est de plus en plus sollicité à l'accompagnement méthodologique des projets en concertation avec la population pour l'aménagement des espaces publics.



Aménager des espaces PUBLICS ET JARDINS familiaux PARTAGÉS.

LE CONTEXTE DU PROJET

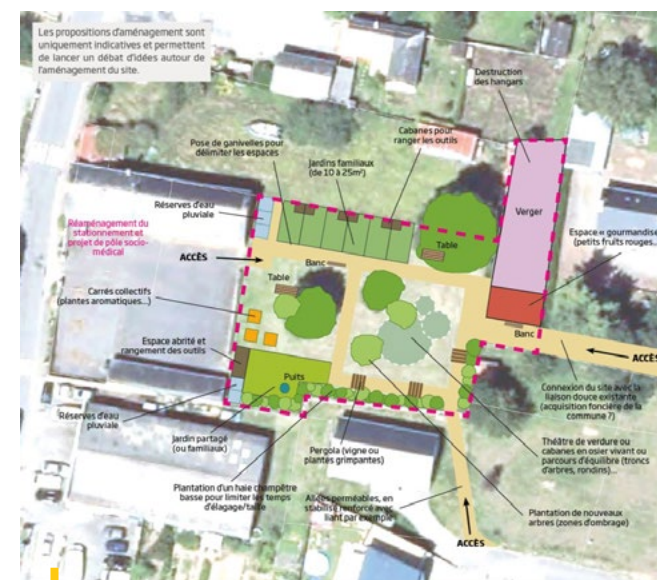
En cœur de bourg, la commune d'Arzal a fait l'acquisition d'un terrain d'une superficie de 1200 m² environ à proximité d'un quartier d'habitation et des équipements publics. Elle projette l'aménagement d'un jardin public avec une partie dédiée à la réalisation de jardins familiaux et/ou partagés. Les élus ont sollicité le CAUE pour engager une réflexion sur l'évolution de cet espace enherbé. L'objectif est de renforcer l'attractivité du site en proposant aux habitants un espace de détente récréatif et convivial et prenant en compte les modes de gestion du site à mettre en œuvre.

Terrain de 1200m² à l'étude



SUIVI DU PROJET

Suite à l'étude, l'association « Graines de Liens » a été créée pour poursuivre la réflexion, mettre en œuvre le chantier et assurer l'animation des jardins partagés. Les travaux d'aménagement des jardins partagés ont débuté en mars 2024.



Proposition d'aménagement

NOTRE INTERVENTION

Le CAUE a établi un état des lieux du site et des propositions d'aménagement afin d'enrichir le débat d'idées autour du projet.

FAVORISER Les dynamiques et Le développement des centralités

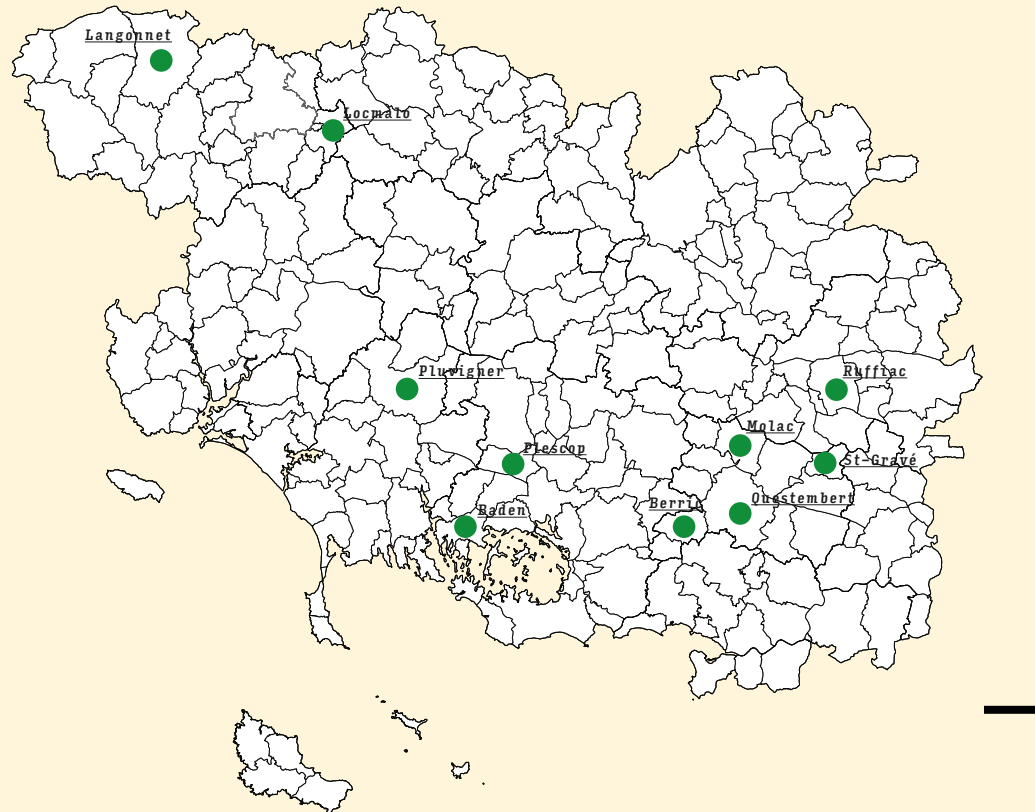
Petites villes de demain, actions cœur de ville, reconquête des centre-bourg... Le CAUE est sollicité pour vous accompagner dans vos problématiques de :

- renouvellement urbain,
- revitalisation de centre-bourg,
- aménagement d'îlot en cœur de boug,
- ou réflexion prospective.

Le travail s'établit bien souvent en étroite collaboration avec le service des Architectes des Bâtiments de France.


10 conseils,
soit 9 % des accompagnements aux collectivités.

Ces démarches nécessitent un accompagnement dans la durée car les travaux se planifient sur plusieurs années. L'intervention conjuguée des paysagiste, des urbanistes et des architectes est souvent nécessaire. Elle va s'accroître avec la mise en œuvre du Zéro Artificialisation Nette.



REVITALISER Le cœur de BOURG.

Diagnostic urbain, rédaction du cahier des charges et participation à la sélection

LE CONTEXTE DU PROJET

La commune de Langonnet souhaite pouvoir agir face à la dévitalisation de son cœur de bourg.

LA RÉPONSE DU CAUE

Des premiers enjeux d'aménagement, accompagnés de propositions concrètes et assortis de scénarios, ont été définis afin de :

- enrayer le délitement de l'appareil commercial (plan d'actions, projets innovants, etc.),

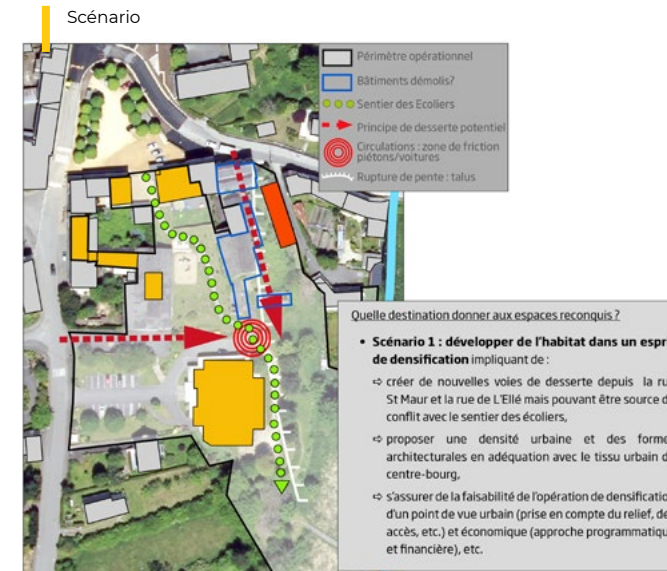
Le +

Le diagnostic global a permis de déterminer les enjeux et objectifs pour la commune. Les références présentées aideront les élus dans la réflexion.

- conforter le cœur de bourg (reconquête des friches urbaines, densification, etc.),
- améliorer le cadre de vie (campagne de ravalement des façades, requalification des espaces publics, etc.).

SUIVI DU PROJET

Un plan de revitalisation urbain va être mis en place. Une équipe pluridisciplinaire est engagée.



NOTRE INTERVENTION

- Un diagnostic qui révèle plusieurs dysfonctionnements (fermeture de commerces et services, parc de logements en voie de dégradation, existence de friches urbaines, espaces publics dégradés).
- La définition des premiers enjeux d'aménagement.
- Des propositions de scénarios.
- De nombreuses références ont été mises en avant.

PLUVIGNER

Aménager un cœur d'îlot en centre bourg.

OAP – diagnostic et scénarios d'urbanisation

LE CONTEXTE DU PROJET

La commune de Pluvigner souhaite développer de nouvelles zones d'habitat. Étant propriétaire d'une partie des terrains, elle sollicite le CAUE pour l'accompagner en amont de l'aménagement du secteur d'une OAP. Elle souhaite définir les grandes orientations programmatiques pour ce site et ses abords.

LA RÉPONSE DU CAUE

La réflexion du CAUE a souligné l'intérêt d'élargir le périmètre d'étude en créant des liaisons avec des terrains au Nord du site, avec la rocade à l'Est et avec le centre bourg (pôle Mairie, Espace Culturel) à l'Ouest.

Le +

L'intervention pluridisciplinaire du CAUE sera utile pour définir une politique de maîtrise foncière et pour revoir éventuellement certains aspects du PLU (délimitation de zone AU, définition d'OAP...)

L'analyse sur l'îlot a révélé les caractéristiques du site où se mêlent différentes échelles et fonctions:

- vaste terrain et atelier pour une activité artisanale,
- hangars commerciaux le long de la rocade,
- habitat pavillonnaire développé le long des rues et venelles,
- haies bocagères et fonds de jardin privés.

Deux hypothèses d'aménagement ont été proposées et montrent comment répondre aux attentes de l'OAP et du PLU, en termes de desserte, de densité, d'organisation spatiale et d'anticipation dans la mutation de certains bâtiments du centre-ville.

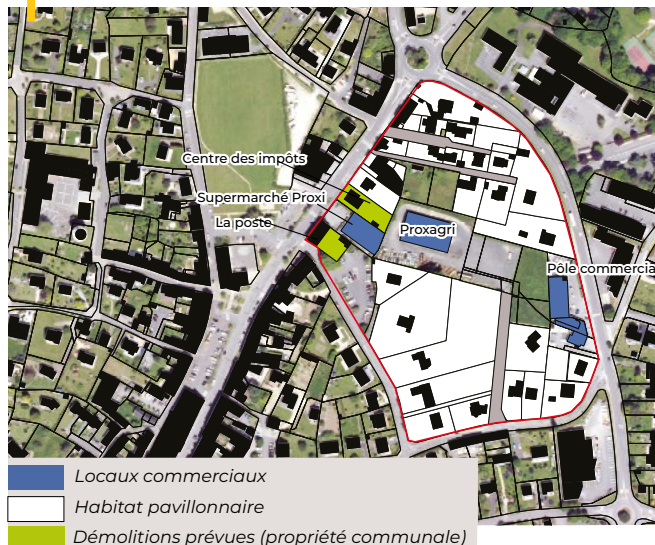
SUIVI DU PROJET

Les élus souhaitent se donner du temps pour faire l'acquisition du foncier et envisager une phase opérationnelle à moyen terme.

NOTRE INTERVENTION

- Une étude préalable avec un diagnostic urbain qui permet de montrer les différents modes de développement et d'évolution du tissu urbain à partir du cœur historique.
- Des orientations d'aménagement intégrant une étude capacitaire et des suggestions d'aménagement (schémas, références).

État des lieux



Vue 3D de l'existant



Vue schématique - hypothèse 2 - périmètre élargi



Référence

QUESTEMBERT

Aménager un cœur d'îlot en lien avec le centre BOURG HISTORIQUE.

LE CONTEXTE DU PROJET

Dans le cadre du projet Petites villes de demain, la commune de Questembert souhaite acquérir avec l'aide de l'EPF de Bretagne, deux maisons d'habitations très dégradées qui posent des problèmes de vétusté, d'image et de vacance dans le cœur de bourg historique. Les élus s'interrogent sur les possibilités capacitaires et choix programmatiques.



Au centre de la rue, les deux vitrines vacantes et dégradées

LA RÉPONSE DU CAUE

Au vu du mauvais état du bâti, de la forme urbaine serrée, et de la configuration spatiale, une rénovation lourde et complexe sera nécessaire afin d'adapter l'espace aux normes, confort et nouveaux usages.

Le +

La réflexion qui s'est élargie à l'échelle de l'îlot et notamment sur le cœur d'îlot a permis de proposer une stratégie plus globale d'un point de vue architectural, urbain et paysager.

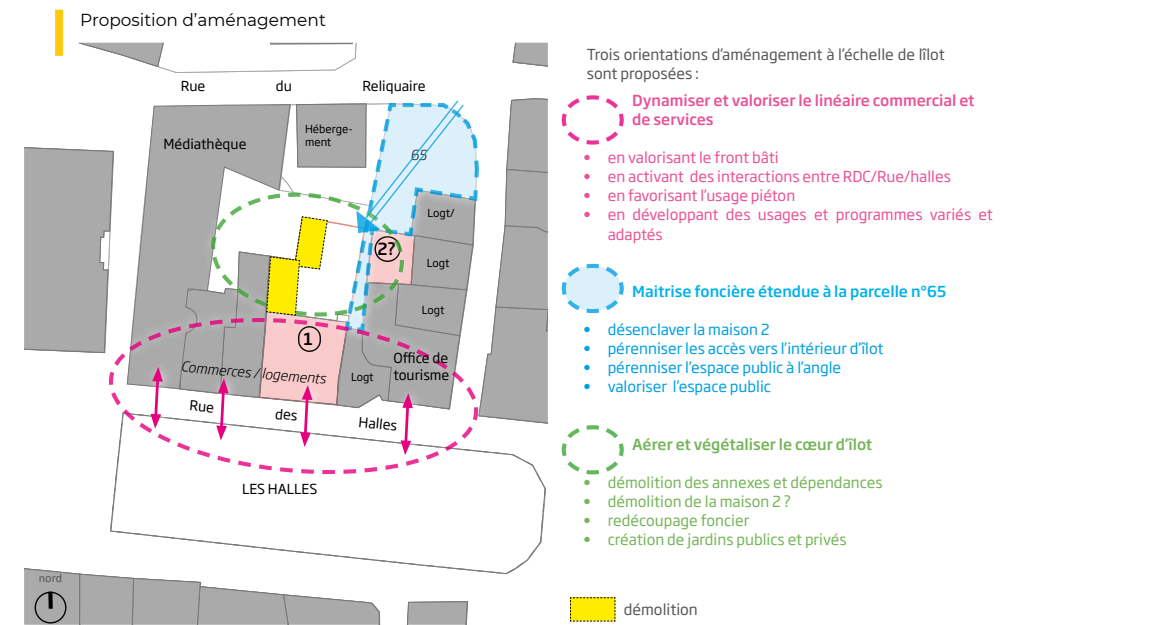
Le CAUE propose des orientations d'aménagement et souligne l'opportunité d'une opération plus étendue comprenant des démolitions et restructurations qui permettraient de valoriser le cœur d'îlot pour redonner espace, clarté, jardin et qualité de vie adaptée aux modes de vie actuels.

SUIVI DU PROJET

Cette étude est une première étape pour accompagner la réflexion des élus dans leurs choix stratégiques et programmatiques pour réinvestir le centre ancien à l'échelle de l'îlot. Ce travail devra être réalisé en concertation avec l'ABF

NOTRE INTERVENTION

- Une étude préalable afin de mieux appréhender le potentiel et les contraintes d'une réhabilitation en tissu ancien serré et en périmètre protégé.
- Des orientations d'aménagement qui valorisent le cœur d'îlot.

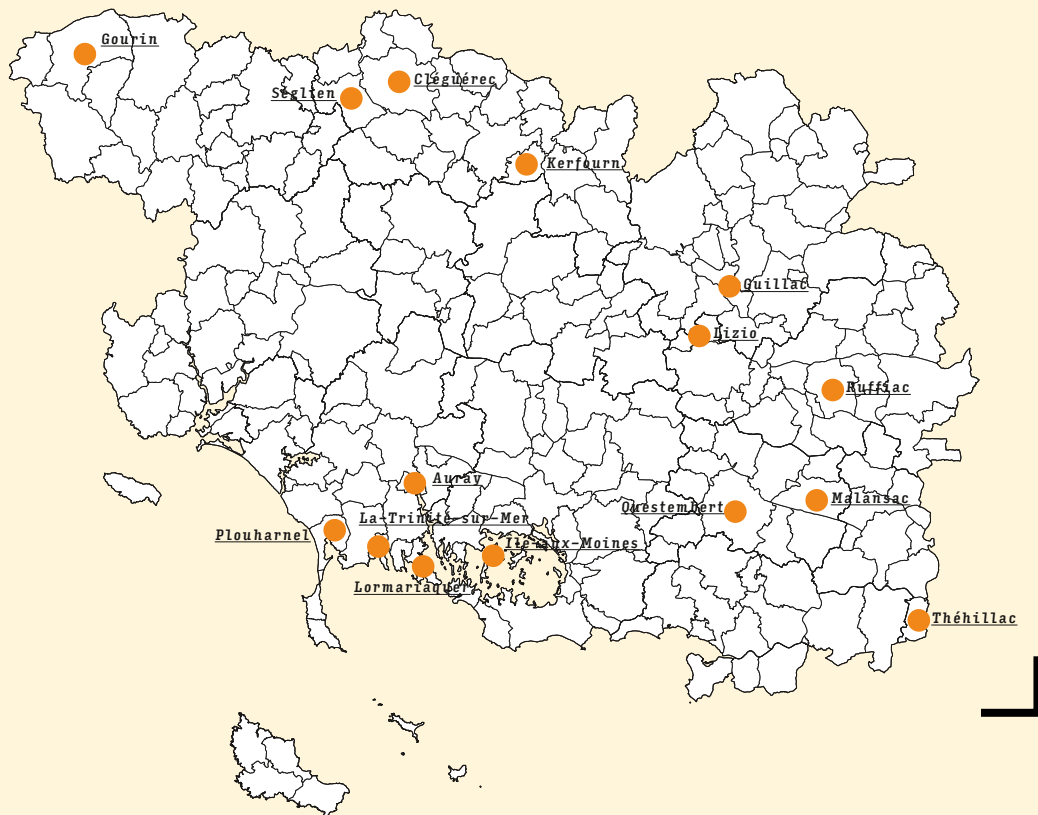


OPTIMISER Le FONCIER ET FACILITER La CRÉATION de Logements

Le Morbihan est un territoire attractif et la demande de logements est importante. La tension locative est croissante. Les communes réfléchissent dans la plupart des projets à la création ou la réhabilitation de logements communaux mais également à la manière de pouvoir densifier les espaces déjà urbanisés.

Le CAUE grâce à de nombreuses références permet d'aborder l'optimisation du foncier de diverses manières. Nouvelles formes d'habitats, matériaux, aménagements, accessibilité, autant de solutions qui rendent l'habitat plus dense acceptable voire désirable. Assurément l'enjeu de demain.


15 conseils,
 soit 13 % des accompagnements aux collectivités.



LOCMARIAQUER

Créer de L'habitat partagé.

LE CONTEXTE DU PROJET

La commune de Locmariaquer après avoir consulté sa population, développe un projet d'habitat partagé d'une dizaine de logements sur un terrain communal qui s'inscrit dans un contexte de rareté du foncier et du besoin croissant de logements sur la commune.

LA RÉPONSE DU CAUE

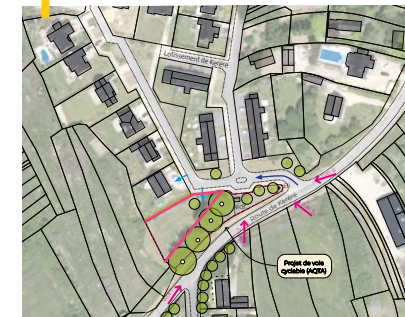
- Deux hypothèses d'aménagement: dans chaque cas une capacité d'implantation estimée à 5 ou 6 logements (T2 ou T3 principalement), qui est inférieure aux premiers objectifs de 10 logements.

Hypothèse : 6 logements et espaces partagés



Référence : les p'tits ensembles, Guérande

Le contexte du projet



Le +

Mesurer les contraintes du site par rapport au programme et tenir compte des règles d'urbanisme adaptées ici à un contexte pavillonnaire peu dense (volumétrie, stationnement réglementaire) alors que le projet concerne de l'habitat participatif groupé.

SUIVI DU PROJET

Le projet reste à développer avec l'AMO et le futur groupe d'habitants afin de prendre en compte les typologies de logement recherchées et les surfaces dédiées aux espaces partagés. La commune a ainsi missionné un bureau d'études d'assistance à maîtrise d'ouvrage (le cabinet Epok) pour l'aider à mettre en place le montage juridique et financier du projet.

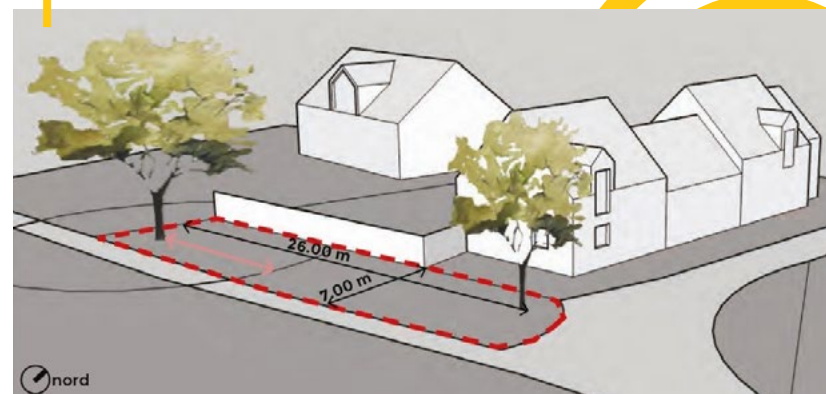
NOTRE INTERVENTION

- L'analyse du contexte et du site, la prise en compte des contraintes du terrain et des besoins en habitat partagé (logements, locaux communs, espaces extérieurs...).
- L'élaboration de premiers scénarii pour tester la faisabilité du projet qui prennent en compte l'emprise du stationnement, la configuration particulière de la parcelle, la typologie et les gabarits existants à proximité, et le maintien des grands arbres.

ÎLE-AUX-MOINES

CONSTRUIRE ET RÉHABILITER des Logements communaux.

La parcelle étudiée se développe dans la longueur à l'angle de deux voies sa surface est d'environ 200 m²



LE CONTEXTE DU PROJET

La commune qui souhaite pouvoir accueillir plus d'habitants à l'année possède deux terrains constructibles et souhaite savoir comment optimiser ces espaces en intégrant des formes d'habitats compactes qui respectent malgré tout le cadre environnant.

De plus, les élus souhaitent entamer une réflexion sur les options de restructuration et de réhabilitation de l'ancienne maison du directeur de l'école publique afin de la transformer en logements destinés à la location.

LA RÉPONSE DU CAUE

Cette démarche met en évidence:

- la nécessité de préserver le patrimoine architectural en place, tout en soulignant sa valorisation,
- les possibilités de construction sur des terrains de grandes qualités paysagères et de dimensions restreintes et contraignantes.

Le +

Le travail illustré du CAUE a permis de montrer que la densité peut être obtenue de façon désirable à travers des exemples d'opérations réalisées.

SUIVI DU PROJET

Les différentes propositions ont donné lieu à l'émergence de scénarios d'aménagement complémentaires qui ont conduit à une évolution de la programmation des opérations à venir.

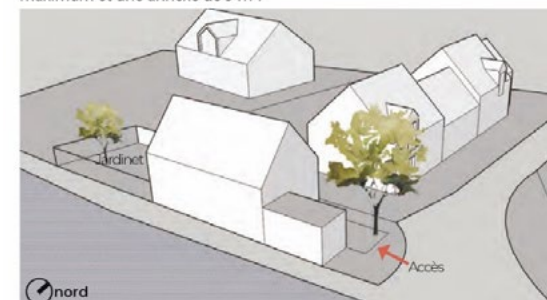
Ces réflexions prennent en compte les impératifs liés à la rénovation du bâti ancien ainsi qu'aux choix constructifs pour les extensions et les constructions neuves. Les élus sont encore dans la réflexion.

NOTRE INTERVENTION

- Un état des lieux des parcelles et du bâti existant permettant de révéler les caractéristiques des différents sites.
- Plusieurs scénarios sous forme de schémas.
- Des préconisations de l'évolution du bâti ancien.
- Une évaluation financière du coût global de l'opération.

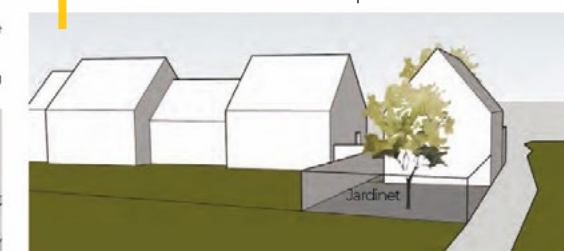
Cette hypothèse montre la constructibilité maximum sur la parcelle concernée par le projet: 30 % de 200 m²= 60 m² emprise au sol * maximum avec un gabarit de 3.50 m de hauteur de façade et un faîtage à 7.00 m et son annexe.

Ce gabarit permet de développer 65 m² de surface plancher environ au maximum et une annexe de 9 m².

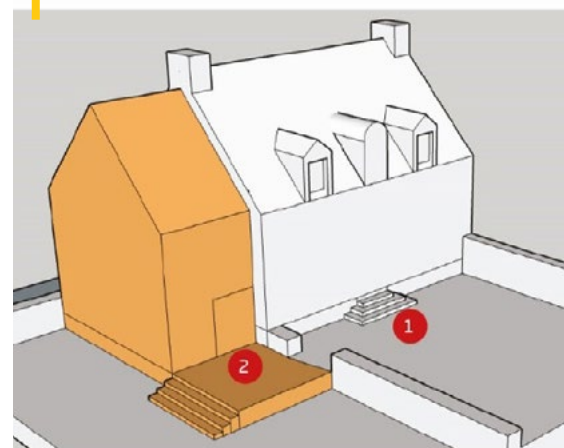


Une implantation rationnelle est une manière d'implanter le bâtiment pour éviter de créer des espaces résiduels et dégager tous les atouts d'un terrain. L'intérêt est de créer des ouvertures à l'ouest et au sud avec un jardin intéressant. La nouvelle propriété bénéficie des haies existantes. Le maintien du chêne à l'ouest de la parcelle, semble compromis.

Possibilités de construction des parcelles communales



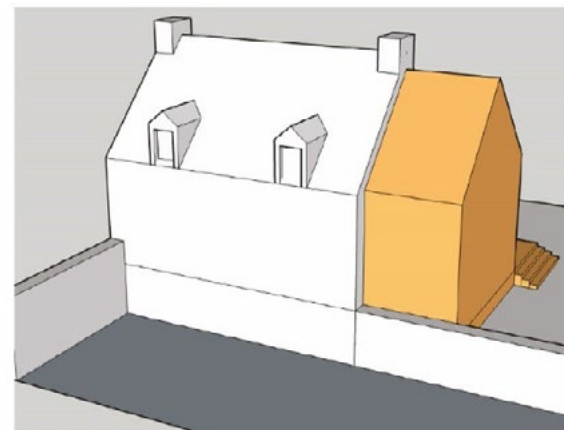
Hypothèse d'aménagement de la maison du directeur



Façade Sud

Une répartition d'un logement par niveau serait rationnel et plus confortable pour les occupants.

Afin de bénéficier un maximum de surface habitable, l'accès du logement de l'étage pourrait être déporté contre le pignon ouest: un escalier extérieur intégré à une architecture le plus sobre possible (structure métallique + bardage bois vertical sur la couverture et les parois verticales (voir détail ci-dessous). Ce volume contemporain dans le prolongement de la maison devrait se détacher des détails d'angle, de la souche de cheminée.



Façade Nord

LA TRINITÉ-SUR-MER

Aménager L'ancien Presbytère et ses abords.

Faisabilité et accompagnement

LE CONTEXTE DU PROJET

La commune de La Trinité-sur-Mer s'interroge sur le devenir de l'îlot stratégique du Presbytère, situé dans le cœur historique du bourg mais soumis à de nombreuses contraintes (PLU, OAP, accès, topographie). L'objectif consiste à créer de nouveaux logements, à proposer une salle communale complémentaire et à ouvrir le site au public, en aménageant ce lieu emblématique.

LA RÉPONSE DU CAUE

Des scénarii d'aménagement qui permettent de valoriser le projet de jardin public (environ 900 m²) comme un élément phare et une proposition de programmation de logements permettant de tenir compte des contraintes inventoriées durant l'analyse du projet.

Le +

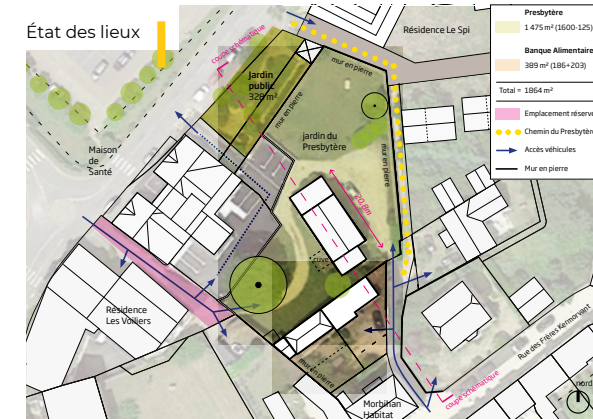
Le travail schématique du CAUE a permis aux élus de réajuster le programme en tenant compte des possibilités et en conservant les logements (base de 7 logements soit environ 365 m²) en réhabilitation et extension.

SUIVI DU PROJET

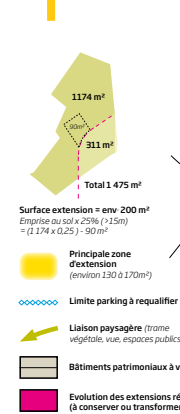
La commune a lancé la consultation de MOE avec l'aide du CAUE en fin d'année 2023. Le projet de l'équipe lauréate (MSR architecture, Résilience architecture, 22 degrés paysage, Betem, 2LM) est aujourd'hui en phase esquisse.

NOTRE INTERVENTION

- L'étude du contexte général, historique, réglementaire, urbain, paysager.
- Un état des lieux à l'échelle du site, des abords et des bâtiments.
- Une analyse des besoins et des contraintes afin de définir les enjeux principaux.
- Des scénarii d'aménagements,
- Des références pour illustrer les principaux enjeux de mixité des usages.
- Une première approche financière (estimation des travaux au ratio).



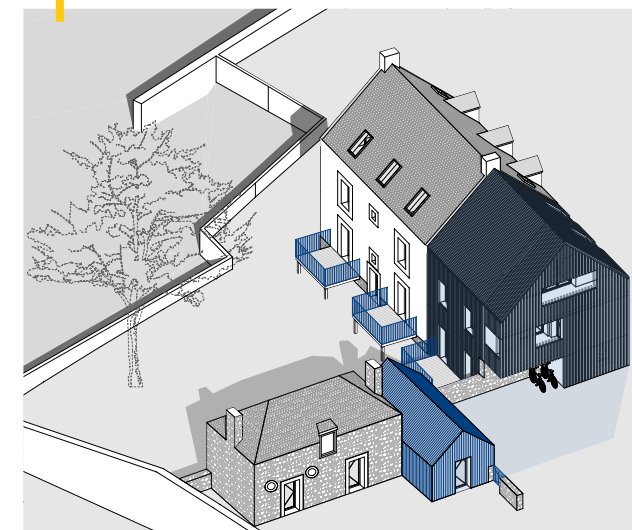
Enjeux



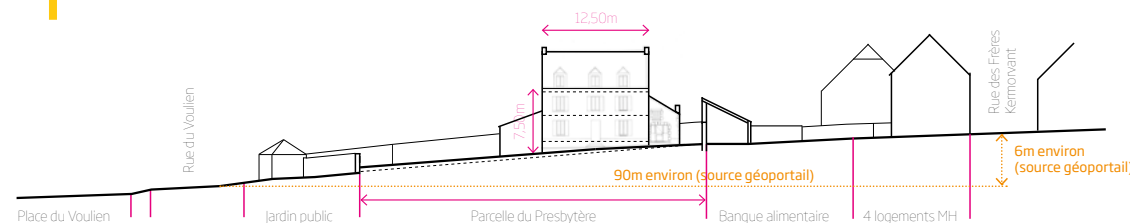
Hypothèse



Le projet architectural © MSR architecture



État des lieux - topographie (coupe schématique)





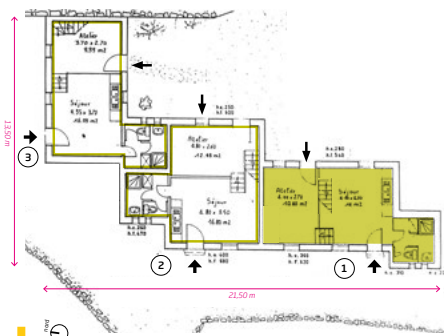
Transformer des GITES RURAUX en Logements.

LE CONTEXTE DU PROJET

La commune de Lizio souhaite transformer six gîtes ruraux communaux au confort sommaire créés dans les années 1970/80 en habitat locatif pour accueillir notamment des travailleurs permanents ou saisonniers. Elle s'interroge sur les travaux à réaliser, leurs faisabilités ainsi que les aménagements extérieurs pour une meilleure accessibilité.

LA RÉPONSE DU CAUE

- Des principes d'aménagements pour améliorer l'usage et le confort en listant les travaux à effectuer par ordre de priorité (urgence, mise en aux normes, rénovation thermique...).
- L'aménagement des abords dans le respect du site naturel afin d'améliorer l'accès au logement, valoriser l'usage des espaces extérieurs et sécuriser le stationnement véhiculé.
- Une réflexion sur le nombre et la taille des végétaux afin de permettre un meilleur ensoleillement des façades et réduire ainsi l'humidité du bâti.



Plan schématique

Le +

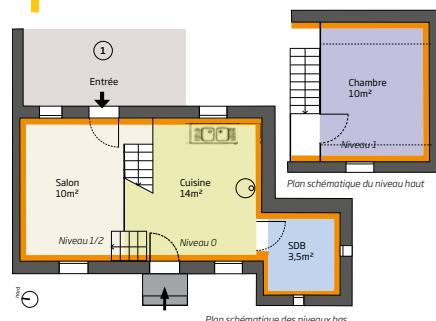
Cette réflexion montre que la transformation d'un habitat saisonnier vétuste en habitat permanent est possible.

- L'intervention d'un paysagiste concepteur est préconisée.
- La liste des diagnostics techniques et études préalables à effectuer.

SUIVI DU PROJET

Le CAUE a proposé à la commune de poursuivre son accompagnement pour la consultation d'équipes de maîtrise d'œuvre avec la rédaction d'un cahier des charges, et une aide lors du choix des candidats.

Hypothèse d'aménagement de gîte



NOTRE INTERVENTION

Le CAUE propose de réaliser un conseil ponctuel comprenant :

- une approche du site,
- un état des lieux sommaire du bâti avec ses caractéristiques architecturales,
- une première réflexion sur les aménagements avec un estimatif travaux au ratio,
- les démarches à entreprendre pour la commune.



Densifier un cœur d'ÎLOT.

Principes d'aménagement



Le +

Ce travail servira d'outil d'aide à la décision pour les élus quant à l'approche opérationnelle et de guide pour la phase de conception.

LE CONTEXTE DU PROJET

La commune de Séglien a demandé au CAUE d'appréhender le potentiel d'urbanisation sur un îlot au contact du centre-bourg (propriétés déjà construites et parcelles vierges de construction).

NOTRE INTERVENTION

- Une analyse urbaine, paysagère et réglementaire.
- Une approche foncière détaillée dans un objectif de densification.
- La faisabilité technique du projet d'urbanisation.

LA RÉPONSE DU CAUE

Les orientations principales concernent la :

- promotion d'une densification compatible avec le profil de petite commune rurale,
- réduction de la zone à urbaniser en raison du contexte topographique et paysager,
- proposition de nouvelles orientations d'aménagement,
- prise en compte de certaines composantes paysagères déjà en place (murs en pierre, trame végétale, etc.),
- exigence de conception (trame parcellaire, implantation du bâti, mitoyenneté, notion d'intimité, gestion des limites, etc.).

Le CAUE a proposé de nombreuses références portant sur différents thèmes (lots libres et densité, formes urbaines, gestion de l'intimité, traitement des espaces publics, gestion des eaux pluviales, etc.).



Schéma d'aménagement et entités foncières

VAL D'OUST • LE ROC-SAINT-ANDRÉ

Réaménager un lotissement.

Potentialités de densification et de requalification des espaces publics

LE CONTEXTE DU PROJET

Les élus souhaitent avoir une réflexion globale sur l'aménagement d'un lotissement datant de plus de 40 ans distant d'environ 500 m du centre-bourg du Roc-Saint-André. Réalisé en 3 tranches, il accueille aujourd'hui environ 200 personnes, ce qui en fait un quartier important pour la commune. Les habitants demandent à la commune d'intervenir pour différents besoins (entretien des espaces publics, création d'espace de jeux aménagés pour les enfants, cheminements plus sécurisés pour rejoindre le bourg...). Afin d'améliorer le cadre de vie des habitants, les élus souhaitent réfléchir à un projet global afin d'éviter les interventions au coup par coup au gré des sollicitations.

Le +

Les orientations d'aménagement proposées esquissent les grandes lignes d'un projet global qui pourra être approfondi dans le cadre d'une étude confiée à une équipe de maîtrise d'œuvre. L'analyse montre qu'il serait possible de construire de nouveaux logements.

Aujourd'hui : un quartier résidentiel



LA RÉPONSE DU CAUE

- Mise en valeur des espaces verts récréatifs restants.
- Réaménagement des liaisons douces afin de sécuriser les déplacements mais aussi plus globalement pour ouvrir le quartier sur l'extérieur.
- Identification d'un potentiel d'urbanisation encore existant sur ce quartier : environ 15-20 logements ce qui permettrait à la commune d'accueillir de nouveaux habitants sur des terrains en partie viabilisés et donc avec des investissements moindres.

SUIVI DU PROJET

Ce travail permet d'alimenter la réflexion des élus sur les options possibles concernant l'évolution future du quartier.

NOTRE INTERVENTION

L'étude du CAUE a consisté à réaliser :

- un état des lieux,
- des pistes de réflexions et propositions d'aménagement pour améliorer la qualité urbaine paysagère et le cadre de vie des habitants.
- l'identification des possibilités de densification.

Proposition d'aménagement



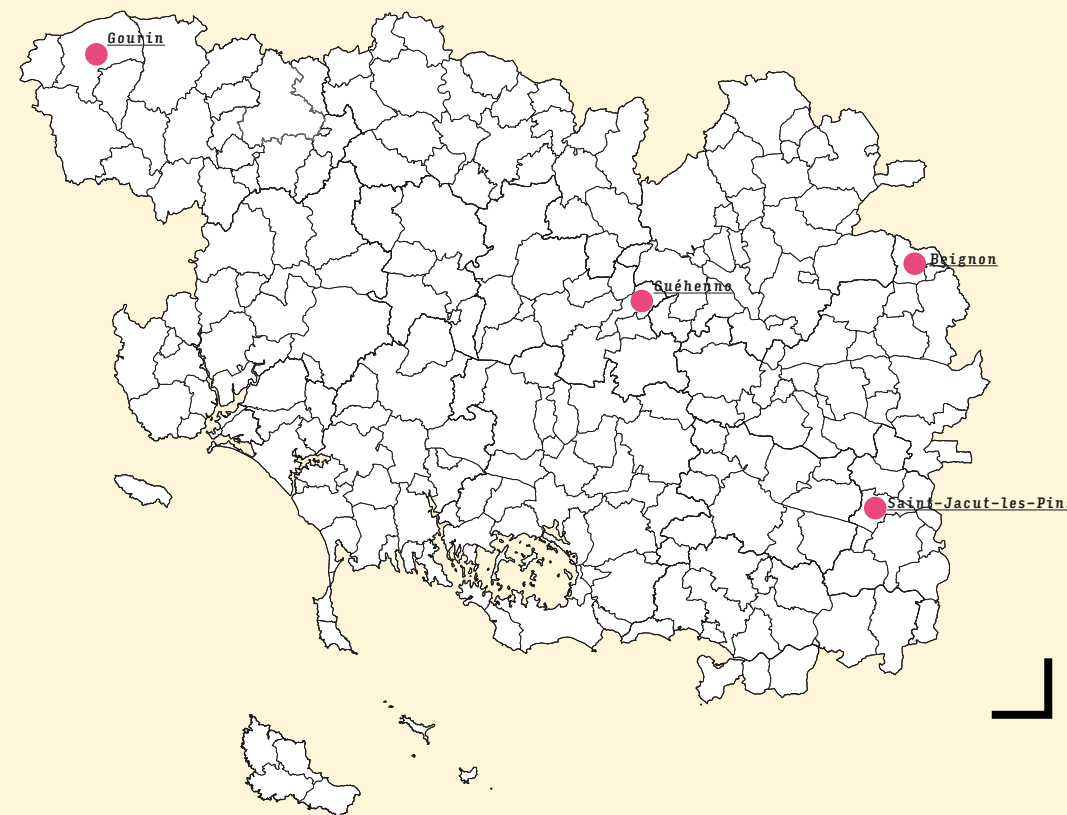
Accompagner Les dynamiques économiques

Dans le cadre des dynamiques de centre-bourg et du développement des centralités, les communes sont souvent confrontées à la question des commerces, voire du dernier commerce. **Adaptation de l'existant, mises aux normes, nouvelles dynamiques commerciales...** pour assurer les services essentiels à la population, les communes investissent pour stimuler l'économie de leur territoire.



4 conseils, soit 4 % des accompagnements aux collectivités.

Moins connu pour ce type d'intervention, le CAUE au fur et à mesure des années a accompagné de nombreuses communes et dispose de nombreuses références.

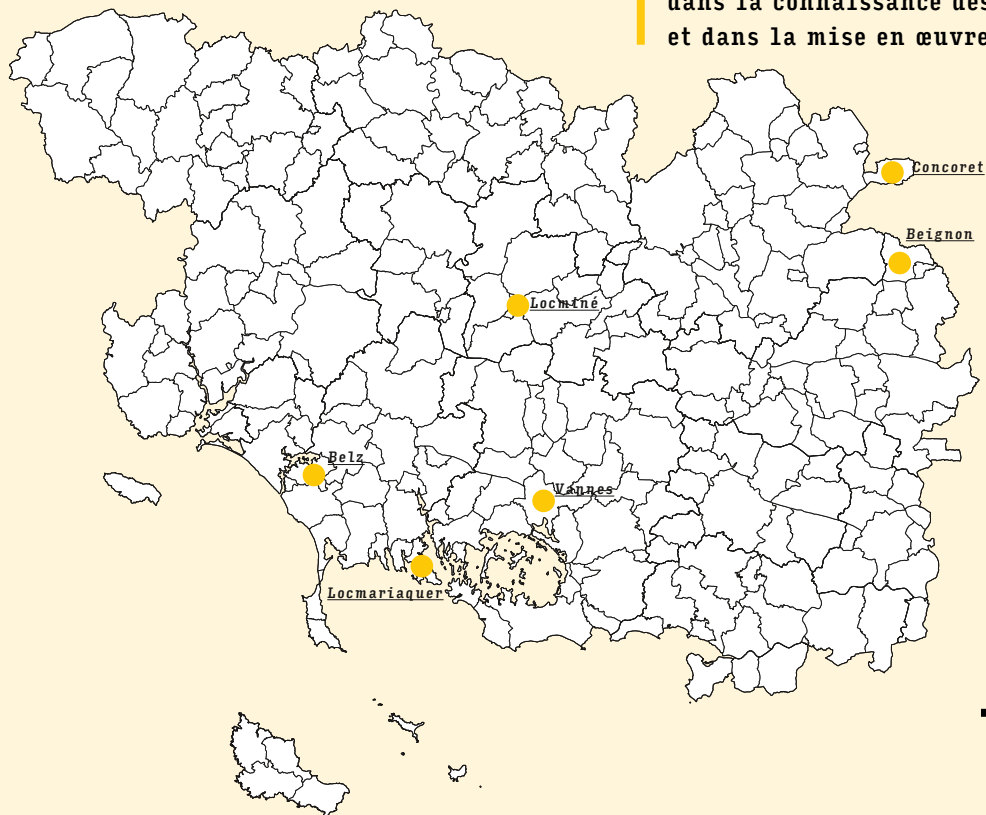


Accompagner la mise en œuvre des outils de l'urbanisme réglementaire et de l'aménagement

Les communes sollicitent moins le CAUE au moment de l'élaboration des documents réglementaires et d'aménagement. Accompagnées par des bureaux d'études ou leurs services, les demandes sont donc ponctuelles, mais elles s'avèrent systématiquement fructueuses. En effet, l'outil réglementaire doit être la traduction du projet et non l'inverse. Il est donc important de pouvoir disposer d'une vision globale mais également d'un projet de territoire pour que la réalisation de ces documents s'avère constructive et efficace.


6 conseils,
 soit 5 % des
 accompagnements
 aux collectivités.

Avec la mise en œuvre de la réduction de la consommation foncière, les communes doivent se doter de stratégies foncières. Diagnostic, scénarii et plans d'actions pour pouvoir répondre aux enjeux de demain. Le CAUE accompagne les communes dans la connaissance des outils et dans la mise en œuvre pratique.



Les jurys de concours

La création architecturale et la qualité des constructions ont été déclarées d'intérêt public par la loi sur l'architecture parce qu'elles impactent le cadre de vie de tous. La qualité de la production architecturale et la satisfaction des usagers sont directement liées au professionnalisme du maître d'ouvrage, au choix de l'architecte et de son équipe, et aux moyens qui lui sont accordés. Choisir une équipe compétente et lui donner les délais et les moyens suffisants va permettre d'assurer une réelle maîtrise des coûts d'investissement et de fonctionnement.


14 conseils,
 soit 12 % des
 accompagnements
 aux collectivités.

Le CAUE accompagne le maître d'ouvrage pour que le meilleur projet soit choisi, au regard des enjeux, objectifs et moyens définis.



DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

STRATÉGIE de L'HABITAT.



Stéphane LOHEZIC,
2^e Vice-Président
du CAUE du Morbihan

**"Accompagner
les communes
pour faciliter
la création
de logements
et favoriser
les parcours
résidentiels
est une
nécessité
pour le CAUE
du Morbihan."**

CONTEXTE DE LA DÉMARCHE

- Un marché de l'immobilier sous pression, impactant les équilibres sociaux et économiques du département.
- Des parcours résidentiels bloqués, entraînant une saturation des marchés de la location privée et sociale.
- Des situations différenciées selon les territoires, des communes plus démunies face à l'impératif de production de logements accessibles.

Des enjeux dont le Département du Morbihan a décidé de se saisir en sollicitant du CAUE l'élaboration d'un rapport permettant de contribuer à la mise en place d'une Stratégie Départementale de l'Habitat du Morbihan.

STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE POUR L'HABITAT DANS LE MORBIHAN

3 défis et 9 orientations

Notre premier défi : produire plus de logements

- Orientation 1 : Mobiliser le foncier
- Orientation 2 : Produire plus de logements locatifs sociaux
- Orientation 3 : Agir pour l'habitat spécifique

Notre second défi : mobiliser les logements existants et les rénover

- Orientation 4 : Rénover le parc de logements existants
- Orientation 5 : Favoriser les locations annuelles
- Orientation 6 : Ouvrir les logements disponibles l'été dans nos collèges aux saisonniers

Notre troisième défi : mieux faire correspondre l'offre et les besoins

- Orientation 7 : Mieux spatialiser
- Orientation 8 : Mieux attribuer et accompagner les mobilités résidentielles
- Orientation 9 : Mieux coordonner

LA MÉTHODOLOGIE

- Des entretiens individuels et collectifs.
- Un diagnostic de la situation départementale.
- Un rapport transmis en septembre 2023 : 8 grands enjeux, 10 mesures.

DÉCISION DU DÉPARTEMENT

L'adoption le 22 décembre 2023 par l'assemblée du Conseil Départemental d'une Stratégie Départementale pour l'Habitat dans le Morbihan qui intègre les nombreuses initiatives déjà engagées par le Département comme :

- la création, au 1^{er} janvier 2023, de Morbihan Habitat, qui gère près de 32 000 logements et loge près de 7 % de la population morbihannaise,
- la refonte du fonds de solidarité pour le logement (FSL),
- la refonte du plan départemental pour l'accès au logement et à l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD),
- la refonte du schéma départemental pour l'habitat et l'accueil des gens du voyage,
- l'élaboration d'une « charte d'engagement pour le logement des actifs dans le Morbihan 2023-2026 »,
- ...



MORBIHAN

MOS EXPÉRIMENTATIONS

L'action des CAUE s'inscrit dans le cadre de l'innovation nécessaire à l'évolution de nos cadres de vie. Si les conseils s'inscrivent dans le cadre législatif des lois, ils doivent promouvoir des économies d'énergie, d'échelle, de ressources et permettre des investissements durables et respectueux de l'environnement et du cadre de vie. Le CAUE est à vos côtés pour impulser la transition ! et se donne pour objectif de tester chaque année avec ceux qui le souhaitent des actions expérimentales qui pourront être par la suite reproductibles et servir au plus grand nombre. En 2023, grâce à la contribution de Centre Morbihan Communauté et de Baud Communauté, l'expérimentation a porté sur mise en place d'une démarche de densification acceptable. Le CAUE a également rendu au Département qui l'avait sollicité un rapport pour contribuer à la Stratégie Départementale de l'Habitat du Morbihan.

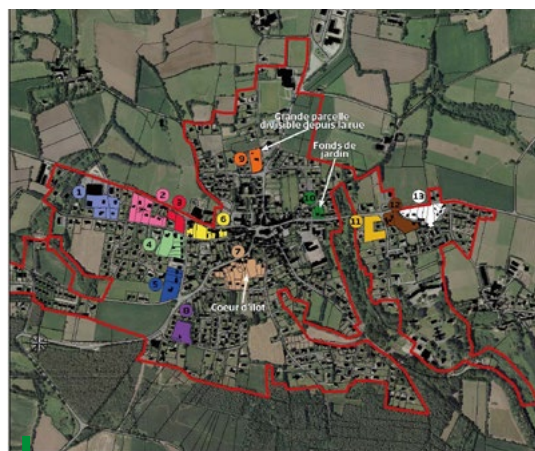
**LA CHAPELLE-NEUVE · BIGNAN
SAINT-BARTHÉLÉMY · PLUMELEC**

PRÉPARER Le ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE.

Centre Morbihan Communauté et Baud Communauté ont sollicité le CAUE pour les accompagner dans la mise en œuvre d'une démarche de densification acceptable.

LES OBJECTIFS

- Diversifier l'offre de logements tout en limitant la consommation foncière liée à l'urbanisation.
- Renouveler l'attractivité des centres-bourgs et conforter les bourgs.
- Inciter les propriétaires à valoriser leur patrimoine (division parcellaire, réhabilitation du bâti).



Repérage d'ensembles parcellaires potentiellement mutables

LA MÉTHODOLOGIE

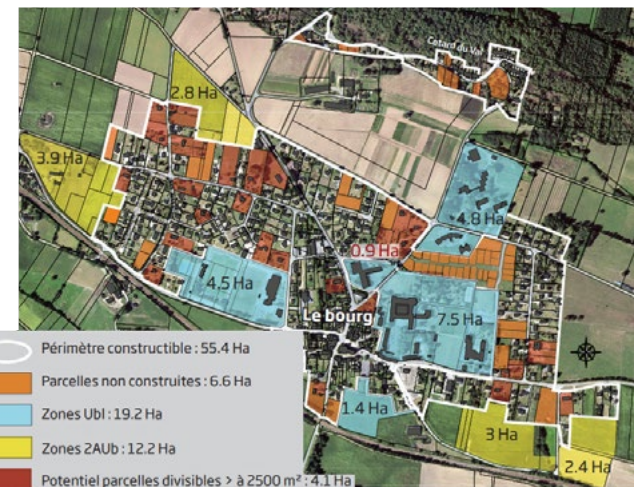
- **Diagnostic des bourgs** (données de cadastre sur la commune, identification des densités et formes urbaines),
- **Définition du potentiel constructible et repérage des enveloppes de bâti mutable** (zoom sur les bâtis mutables repérés),
- **Information et sensibilisation des élus et des habitants :**
 - **Organisation de réunions publiques avec les élus des communes** pour sensibiliser les habitants au contexte de la réduction de la consommation du foncier et aux possibilités de densification basées sur des exemples concrets et illustrés,
 - **Des rendez-vous aux particuliers** qui souhaitent approfondir la démarche.

Le +

La mise en œuvre du ZAN nécessite une coordination et une intervention à différentes échelles :

- Une articulation fine entre urbanisme de planification et passage à l'opérationnel,
- La création de modèles d'aménagement qui favorisent la densification, l'optimisation et le recyclage urbain,
- Le ZAN oblige à repenser les formes urbaines, le cadre de vie urbain et paysager, et pose également la question de la présence de la nature en ville, et plus largement de la renaturation,
- Les communes doivent être accompagnées sur la durée de manière pérenne.

Potentiel constructible



Typologie de l'habitat

CONCLUSION

- 313 logements théoriques évalués sur les 4 communes,
- 32 rendez-vous qui ont déclenché des divisions parcellaires ou des demandes de renseignements.
- L'implication et le portage des élus sont nécessaires à la mise en œuvre de la démarche,
- La pédagogie a une place importante auprès des élus et des habitants tout au long de la démarche,
- Ce travail doit s'inscrire dans une perspective de moyen à long terme qui accompagne les différents projets communaux (aménagements, mobilités, services...) et les besoins des habitants.



Boris LE MAIRE,
1^{er} Vice-Président
du CAUE du Morbihan

"L'expertise du CAUE permet d'accompagner les communes pour pouvoir proposer demain une densification acceptable et un cadre de vie agréable."

ABORDER L'ARCHITECTURE PAR LES ARTS : ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE.

VILLE de LORIENT.

[Regarder
l'architecture
contemporaine](#)

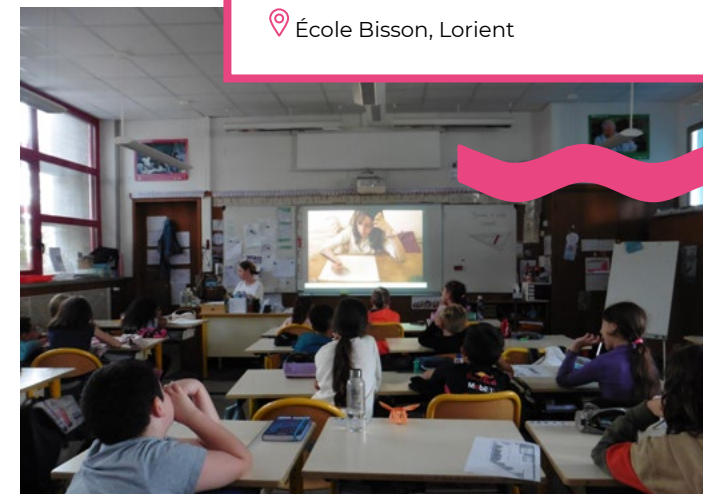


PROJECTIONS DE FILMS ET ATELIERS

Depuis la troisième année consécutive, conjointement aux Journées Nationales de l'architecture et en collaboration avec le service architecture et patrimoine, le CAUE prépare et co-anime des séances de projections de films ainsi que des ateliers de construction et de modélisation

7 classes, soit 160 élèves réunis
autour du thème de la cour d'école
et de « l'école de demain »

📍 École Bisson, Lorient



« Espace de Eléonor Gilbert »,
2014, 14 minutes

• Les films cabanes

« L'école en Bambou de Bali »
de Richard Copens,
2016, 26 minutes

• Les Films d'ici

NOS ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE FORMATION

Cette mission se décline sous différentes formes et dans de nombreuses thématiques : collectivités, acteurs du cadre de vie mais également enseignants, scolaires et grand public. Les publics visés varient au fur et à mesure des projets développés.

« ... le CAUE a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Il contribue directement ou indirectement à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction. »

Art 2 – loi de 1977



Les jeux d'assemblages et de constructions pour aborder l'architecture.

Le CAUE souhaite encourager la réintroduction des jeux de construction dans les apprentissages de la culture architecturale.

Apprendre à voir les proportions ?
Expérimenter la composition d'un espace ?
Rien de plus éclairant et motivant qu'un jeu de construction collaboratif !
La manipulation d'objet de construction, en particulier en groupe, permet de faire des modélisations brèves et des installations rapides tout à fait adaptées au cadre scolaire.

« Ça va archi cartonner » est un jeu de construction éphémère avec des cartons d'archives pour expérimenter et comprendre des notions abstraites de façon concrète.



Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le
ID : 056-215600677-20241126-2024CM26NOV05-DE

DE NOUVEAUX PARTENARIATS EN 2023



L'INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION (STAGIAIRES DU MASTER « Métiers de l'Enseignement, de l'éducation et de la Formation »)

Une belle opportunité d'introduire dès la formation initiale des professeurs du premier degré la sensibilisation du milieu scolaire à la culture architecturale

Site de Vannes 5 décembre 2023

INSPÉ Institut national supérieur du professorat et de l'éducation Bretagne

LES PETITS DÉBROUILLARDS

Avec les enfants du Centre social Edgar Degas du quartier de Méminur Vannes hors des temps scolaires (vacances d'été et d'automne)

Jardin de Kerizac 7 Aout 2023
Centre social 25, 26, 27 Octobre 2023

Avec le soutien de la ville de Vannes et la CAF et sur invitation des Petits Débrouillards

les petits débrouillards





AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE.



CONSEILS, SENSIBILISATION ET ANIMATIONS

CANDIDATURE AU LABEL PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Participation au conseil scientifique et culturel organisé dans le cadre de la future labélisation

ANIMATIONS DE VISITES, RENCONTRES ET ÉCHANGES

DANS LE CADRE DES JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

Visites documentées de la chapelle de Kervalh

📍 Notre Dame de la Route, Brec'h
📅 16 et 17 septembre 2023

DANS LE CADRE DES JOURNÉES NATIONALES DE L'ARCHITECTURE

Visites du campus de la voile et conférence avec l'architecte et historien de l'architecture Daniel Le Couédic sur l'architecte Yves Guillou

📍 École Nationale de voile et des sports nautiques (ENSVN), Saint-Pierre-Quiberon
📅 14 et 15 octobre 2023

PARTICIPATION AU JURÝ DE CANDIDATURE

C'est l'architecte-maçon Clément Fabre qui a été choisi.

*Résidence
Art et Architecture
au château de
la Garenne
organisée par la
Fondation MG*

RÉSIDENCE ART & ARCHITECTURE 2024

📍 Château de la Garenne, Étel



GOLFE du MORBIHAN Vannes AGGLOMÉRATION.

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le
ID : 056-215600677-20241126-2024CM26NOV05-DE

PROGRAMMATION DE FILMS DOCUMENTAIRES ET PROJECTIONS

• Autour du thème de l'exposition temporaire « Chouette, une grande maison »

📍 Ciné-limur 📅 Projection en février 2024

• Développement du projet Projection « cinéma et architecture/CAUE »

📅 Février, mars, avril

*À la demande et en partenariat
avec le Centre d'interprétation de l'Architecture
et du Patrimoine de Limur à Vannes*



Département du MORBIHAN.



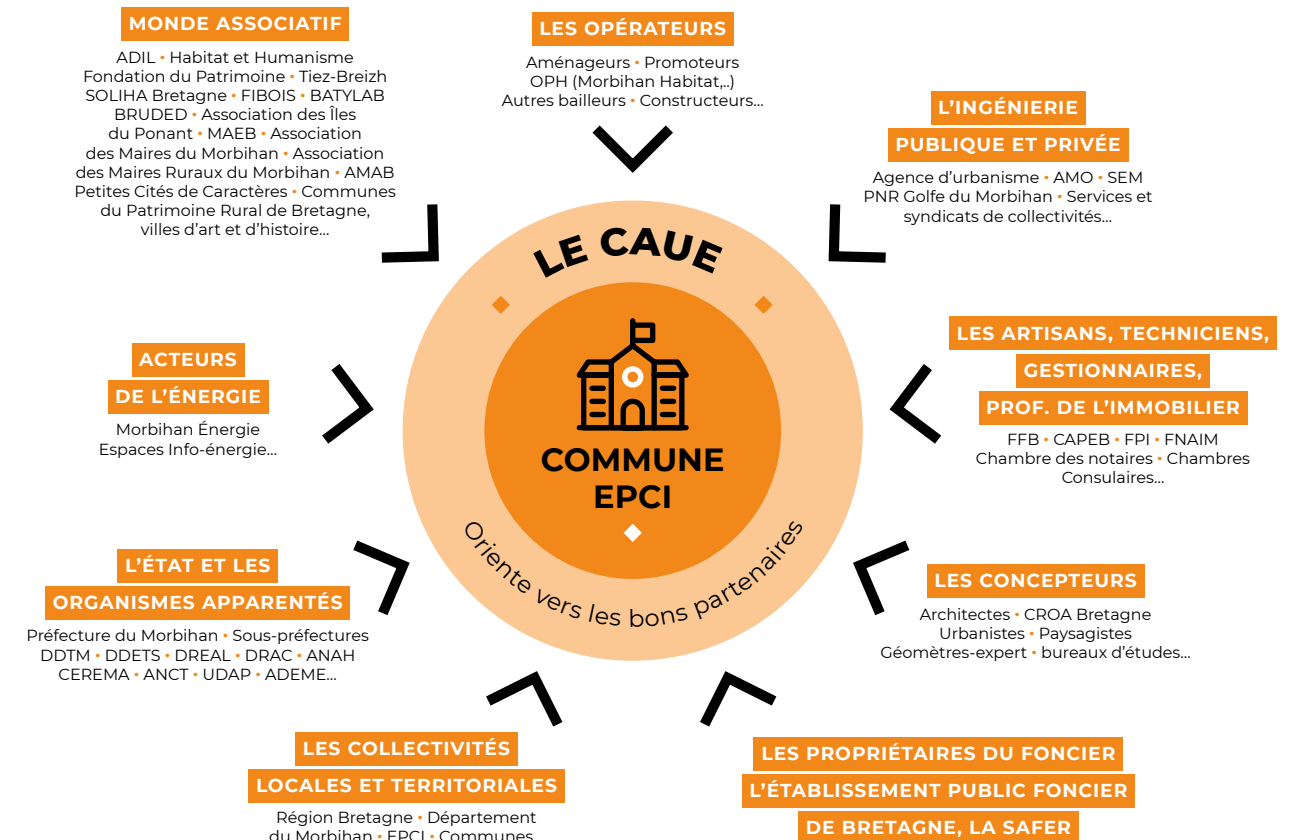
VALORISATION DE L'ARCHITECTURE CONTEMPORAINE DU MORBIHAN

Conseils et participation à la mise en place d'une campagne photographique sur une sélection d'une trentaine d'édifices répartis sur le département. Une artiste photographe Kourtney Roy a été sélectionnée.

Kourtney Roy
Photographic projects

UN ÉCOSYSTEME PARTENARIAL AU SERVICE DE VOS PROJETS.

La chaîne traditionnelle de l'aménagement se transforme : la répartition des rôles évolue au sein des sphères publiques et privées. De nouveaux acteurs émergent. Il est essentiel de connaître et comprendre les rôles de chacun pour pouvoir porter des projets de qualité, respectueux du cadre de vie et des habitants.



NOS PARTENAIRES



Kristell JAMME, directrice du CAUE du Morbihan

"Développer des partenariats avec différentes structures et acteurs intervenant sur tout le département doit constituer un des piliers fondamental de la culture professionnelle du CAUE. La collaboration entre les différents acteurs du territoire enrichit non seulement nos offres de conseils, de formation ou encore de sensibilisation,

Collaborer, c'est aussi savoir être partenaires. Le CAUE engage des partenariats avec différentes structures pour ses actions de sensibilisation, de formation et de conseil. Partenariats historiques ou nouveaux, ils enrichissent indéniablement nos actions.

mais aussi, et surtout, nous enrichissent mutuellement. Tout au long de l'année 2023, nous sommes allés à la rencontre de chacun afin de bâtir pour les années à venir des actions, évènements et partenariats qui nous engagent et sont aussi l'occasion de mettre en œuvre et de partager notre savoir-faire CAUE."

LA FÉDÉRATION NATIONALE DES CAUE.

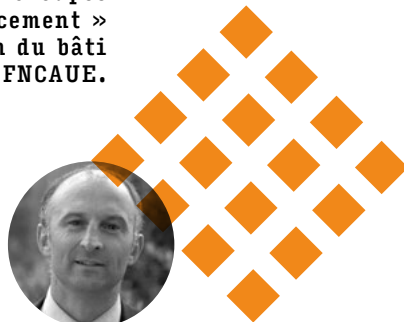
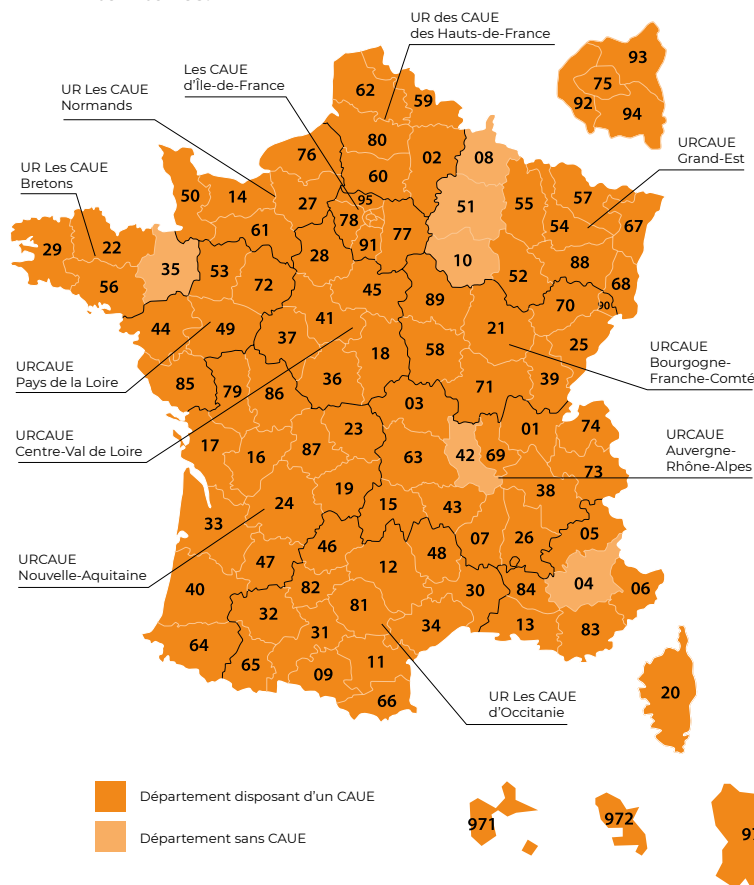


Le +

En 2023, le CAUE du Morbihan participe aux Pôles « Sensibilisation » et « Conseil » et aux Groupes « Gratuité et financement » et « Rénovation du bâti ancien » de la FNCAUE.

La Fédération Nationale des CAUE est une association créée le 9 mai 1980 qui regroupe les différents CAUE. Le CAUE du Morbihan a adhéré en 2023 à ce réseau. Cela permet d'établir des liens, d'échanger des informations, de dialoguer au-delà de chaque département et de participer aux débats nationaux sur l'architecture, l'urbanisme et l'environnement.

Avec 92 CAUE départementaux, et plus de 1200 salariés, les CAUE affichent une forte présence sur les territoires.



Joel BAUD GRASSET, Président de la FNCAUE

"La FNCAUE est le porte-parole du réseau ; elle le défend et le promeut à l'extérieur, tisse des partenariats nationaux pour faciliter son action dans les territoires. Elle met en place les outils et des actions pour faciliter l'échange, l'amélioration des pratiques et la mutualisation. Enfin, elle assure une information continue, une assistance auprès de ses adhérents et une veille sur les enjeux."

LE DÉPARTEMENT DU MORBIHAN : UN PARTENAIRE INCONTOURNABLE.

7 juillet 2023, une nouvelle convention de partenariat 2023-2025 !

Dans le cadre de cette convention, le CAUE mobilisera ses chargés de missions dans la limite de 90 jours de travail pour accompagner le Département, ou ses satellites, dans la mise en œuvre de politiques et notamment de contributions concernant :

- **réflexion stratégique sur le logement** en Morbihan,
- **réflexions liées à l'aménagement des espaces extérieurs des collèges** avec notamment la prise en compte du changement climatique, de la végétalisation, de la désimperméabilisation, de la mixité des usages et du partage de l'espace,
- **accompagnement des réflexions sur les projets d'aménagements de sites à enjeux départementaux** ou de bâtiments départementaux en lien notamment avec la démarche de réduction des Gaz à Effet de Serre (GES) et l'adaptation au changement climatique,
- **participation au jury de concours** lors de certaines consultations de maîtrise d'œuvre pour des programmes bâtimentaires ou d'aménagements de sites,
- **participation aux démarches entreprises** par l'Agence Départementale du Tourisme du Morbihan,
- **participation aux réflexions sur des aménagements urbanistiques ou paysagers** en lien avec des projets routiers ou d'infrastructures portés par le Département,

- **actions culturelles et d'éducation** en lien avec l'architecture, l'urbanisme, l'environnement et les paysages,
- **partenariats avec le service de communication** du Département en vue d'accroître la visibilité des projets portés par le CAUE ou partagés avec le Département.

Le département du Morbihan a décidé de fixer à 1,5 % (1,1 % en 2022) le taux de la part départementale de la taxe d'aménagement à compter du 1^{er} janvier 2023.



Le +

Le Département soutient le CAUE pour la réalisation de sa mission de service public par le biais d'une participation financière et par la mise à disposition de moyens matériels.

En plus du reversement de la taxe d'aménagement par le CAUE, le département met gratuitement à disposition du CAUE un ensemble de moyens matériels utiles à la réalisation de sa mission de service public et met également gratuitement à disposition ses services internes susceptibles d'aider à son fonctionnement.

LE FINANCEMENT.



Bruno GICQUELLO,
Trésorier du CAUE
du Morbihan

"Le soutien du Département du Morbihan et la fidélité indéfectible des communes nous a permis de renforcer nos moyens."

Le financement du CAUE est assuré en grande majorité par la part départementale de la taxe d'aménagement (TA), qui finance également la politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS). La ressource issue de la fiscalité n'a pas le caractère d'une subvention, mais d'un produit fiscalisé.

Des subventions provenant de collectivités publiques, des cotisations des adhérents, des contributions liées à des conventions d'objectifs conclues avec les collectivités ou les partenaires publics ou privés complètent le budget. En 2023, **les produits d'exploitation sont de 1 032 396 €** (830 495 € en 2022) et **les charges de 961 273 €** (785 582 € en 2022).

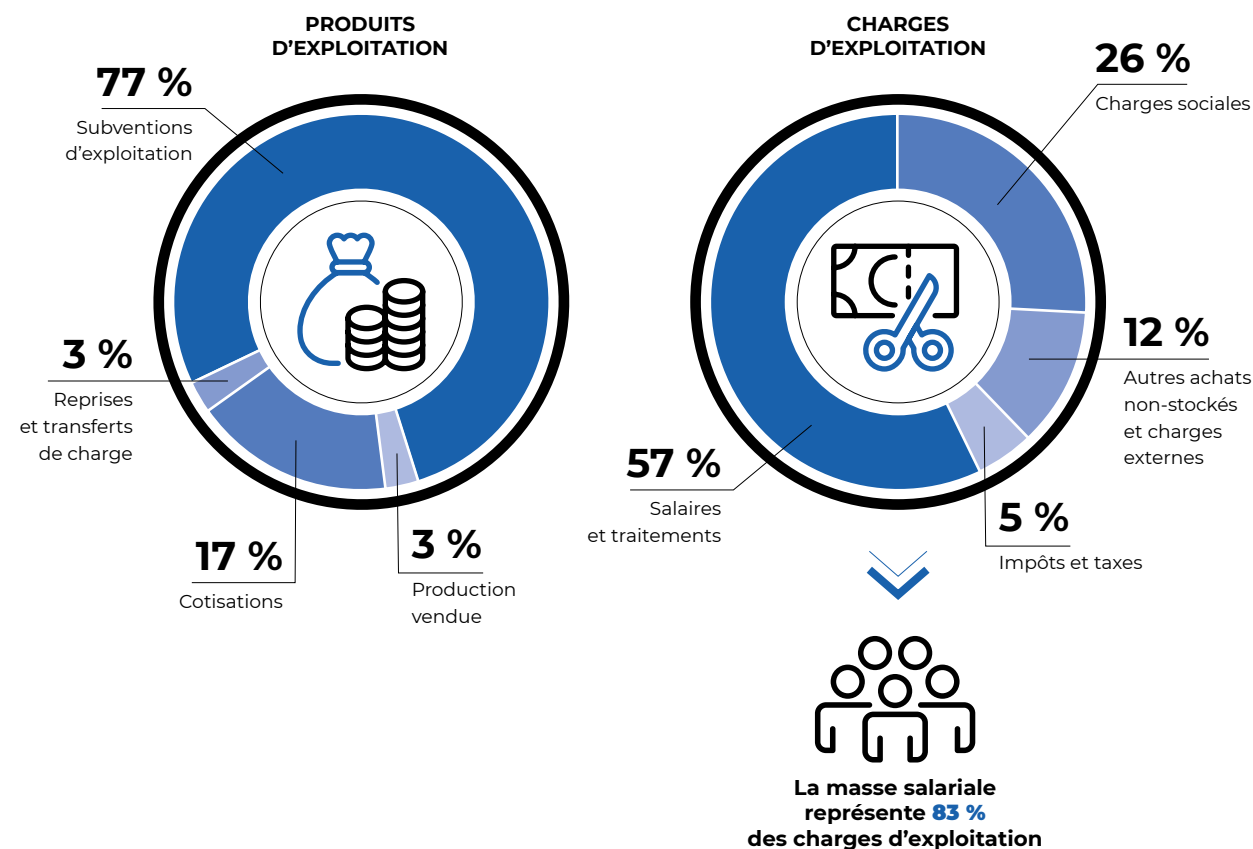
Le résultat courant est bénéficiaire de 80 543 € (47 437 € en 2022). **L'année 2023 se clôture avec un excédent à 106 585 €** (164 211 € en 2022). **Au bilan, les fonds propres constatés au 31/12/2023 sont de 565 914 €** (459 330 € en 2022).

L'exécution du budget 2023 a été conforme aux prévisions :

CAUE 56 COMPTE DE RÉSULTAT	RÉALISÉ 2023	RÉALISÉ 2022
Production vendue	27 108	36 031
Subventions d'exploitation	800 000	630 000
Reprise et transferts de charge	29 189	3 109
Autres produits	176 099	161 355
Produits d'exploitation	1 032 396	830 495
Autres achats non-stockés et charges externes	116 375	60 480
Impôts et taxes	50 002	39 516
Salaires et traitements	547 708	471 380
Charges sociales	245 448	214
Amortissements et provisions	1 732	-
Autres charges	7	62
Charges d'exploitation	961 272	785 583
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	71	44 912
Produits financiers	9 419	2 604
Charges financières	-	80
Résultat financier	9 419	2 524
RÉSULTAT COURANT	80 543	47 436
Produits exceptionnels	33 657	120 343
Charges exceptionnelles	5 911	3 135
Résultat exceptionnel	27 746	117 208
Impôts sur les bénéfices	1 704	434
EXCÉDENT OU DÉFICIT	106 585	164 210

Les recettes principales sont apportées par :

- Le Département* à hauteur de 800 000 € (soit 77 % des recettes).
- La part CAUE de la taxe d'aménagement est de 611 629 € (soit 76 % de l'aide départementale).
 - Les collectivités adhérentes pour 176 093 € (17 % des recettes)
 - La production vendue 27 108 € (3 % des recettes)



* En complément du reversement de la taxe d'aménagement, le département met gratuitement à disposition du CAUE un ensemble de moyens matériels utiles à la réalisation de sa mission de service public (matériel informatique, matériel téléphonique, fourniture des accès internet et d'un réseau informatique, ...). Il met également gratuitement à disposition ses services internes susceptibles d'aider à son fonctionnement et notamment (la maintenance du matériel informatique, ...)

LES PERSPECTIVES.

ORIENTATIONS

MISSIONS DE CONSEILS AUX COLLECTIVITÉS, UNE TENDANCE QUI SE POURSUIT SUR 2024

- Accompagnement des collectivités sur les sujets de l'Aménagement, l'Architecture, l'Urbanisme et l'Environnement
- Accompagnement des collectivités dans les démarches « Pays d'Art et d'Histoire »
- Accompagnement des services d'administration du droit des sols
- Accompagnement de la mission label « Villes et Villages Fleuris »
- Accompagnement des démarches Actions Cœur de ville, Petites villes de demain, villages d'avenir...
- Participation au Comité Local de Cohésion des Territoires
- Commissions de l'État (CDNPS, etc.) et locales (SPR, etc.)
- Participation aux jurys de concours
- Participation à des ateliers / groupes de travail portés par les collectivités

MISSIONS DE CONSEILS AUX PARTICULIERS

- Gestion de la consultance au siège et sur les permanences de Auray et Pontivy.

MISSIONS INFORMER – SENSIBILISER

- Programmer des visites « opérations exemplaires »
- Réaliser des actions de sensibilisation auprès des élus + recherche d'intervenants
- Participer à des ateliers / groupes de travail / instances des partenaires
- Réaliser l'étude prospective « Habiter social en milieu rural – freins et perspectives d'actions »
- Proposer un catalogue / dépliant d'expositions : Bâtiments contemporains en Morbihan
- Porter des actions péri-scolaires et former de futurs enseignants
- Animer un réseau de professionnels
- Étudier la certification Qualiopi
- Programmer les formations : réalisation d'un catalogue de formation 2025

BUDGET PRÉVISIONNEL 2024

PRODUITS D'EXPLOITATION

1 002 K€

CHARGES D'EXPLOITATION

563,1 K€

800 K€

Subventions d'exploitation

37 K€

Production vendue

165 K€

Autres produits

62,8 K€

Impôts et taxes

253,6 K€

Charges sociales

122,4 K€

Autres achats non-stockés et charges externes

Salaires et traitements

ANNEXES

LISTE DES PROJETS accompagnés.

CRÉER OU RÉHABILITER DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

- **ALLAIRE:** Restructurer et agrandir la médiathèque (participation)
- **BUBRY:** Analyser la faisabilité d'aménagement du site et des abords d'un projet d'EHPAD
- **CC DE L'OUST A BROCELIANDE:** Réhabiliter et agrandir un centre culturel
- **CCBI:** Aménager une ancienne usine à Eau
- **CCBI:** Créer un nouveau siège pour la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer
- **CRAC'H:** Renaturer des cours d'école (réflexion préalable)
- **GOURIN:** Créer un foyer de jeunes travailleurs (rédaction du cahier des charges)
- **GUIDEL:** Restructurer et faciliter l'extension de la mairie (faisabilité)
- **GUISCRIF:** Requalifier le site du presbytère (accompagnement ponctuel)
- **HOËDIC:** Réhabiliter la maison des associations et la mairie
- **ÎLE D'ARZ:** Rénover la salle du Gourail (Conseil)
- **JOSELIN:** Agrandir le pôle médical (Conseil)
- **ÎLE-AUX-MOINES:** Créer des logements et aménager un local commercial (préconisations architecturales et réflexions préalables)
- **LA GREE-SAINT-LAURENT:** Réhabiliter l'ancienne école et la Mairie
- **LA VRAIE-CROIX:** Renaturer la cour de l'école primaire « les quatre saisons »
- **LAUZACH:** Mission diagnostic architectural sur deux édifices religieux (cahier des charges de consultation)
- **LE TOUR-DU-PARC:** Créer une médiathèque (cahier des charges de consultation de maîtrise d'œuvre)
- **LE SAINT:** Réhabiliter une grange en maison des jeunes (Conseil)
- **MALESTROIT:** Réflexion pour un tiers lieu (faisabilité en secteur AVAP)
- **MALGUENAC:** Évolution des équipements scolaires et périscolaires (faisabilité)
- **MAURON:** Réhabiliter un ancien EHPAD (participation à l'étude de programmation)
- **MOHON:** Réhabiliter la mairie (faisabilité)
- **MOREAC:** Créer un pôle culturel (accompagnement technique pour le choix d'un assistant à maîtrise d'ouvrage - Équipe retenue: IDA Concept)
- **NEULLAC:** Extension de la mairie, création d'une bibliothèque et d'une salle associative (faisabilité)
- **PEILLAC:** Renaturer les cours de l'école primaire
- **PLEUCADEUC:** Aménager des espaces d'accueil de la Mairie (faisabilité)
- **PLOEMEL:** Accompagnement d'une visite du site - projet école
- **REMINIAC:** Créer une maison de santé, des locaux associatifs et des logements sociaux (faisabilité)
- **SAINT-BARTHELEMY:** Mettre en accessibilité la salle de conseil (conseil ponctuel); transférer le pôle scolaire (cahier des charges, analyse des offres et sélection)
- **SAINT-DOLAY:** Réhabiliter et étendre l'école publique (réflexion préalable) + réhabiliter et agrandir l'Accueil de loisirs sans hébergement (cahier des charges de consultation de maîtrise d'œuvre - Équipe retenue: Cabinet Burgaud)
- **SAINTE HÉLÈNE:** Église du bourg (cahier des charges pour une mission de diagnostic préalable, architectural, patrimonial et structurel)
- **SAINT-PHILIBERT:** Réhabiliter la maison du Phare
- **SAINT VINCENT /OUST:** Reconvertir une friche pour l'accueil d'un restaurant scolaire et l'Accueil de loisirs sans hébergement
- **SURZUR:** Visiter des équipements d'Accueil de loisirs sans hébergement
- **SUSCINIO:** Restructurer deux ensembles bâtis (faisabilité)
- **VANNES:** Aménager des espaces de travail à l'Echonova (faisabilité) Faciliter l'aménagement des espaces publics

- **ARZAL**: Aménager des espaces publics et jardins familiaux partagés (faisabilité)
- **BADEN**: Aménager des espaces publics de centre-bourg (diagnostic, propositions et définition du cahier des charges)
- **BELZ**: Aménager des espaces publics et développer des cheminements doux (participation)
- **BERRIC**: Déplacer un calvaire (conseil)
- **BRECH**: Accompagner la rédaction d'un cahier des charges « place du Kreisker »
- **COURNON**: Aménager une liaison douce entre les bourgs de Cournon et de la Gacilly
- **GUEHENNO**: « Aménager la coulée verte du Sedon » (accompagner la sélection de l'équipe prestataire)
- **KERFOURN**: Aménager un espace vert près du futur lotissement Ar Milin
- **LANGONNET**: Requalifier des espaces publics en cœur de bourg (rédaction du cahier des charges)
- **LA CHAPELLE-CARO**: Réaménager et étendre le cimetière
- **LA GACILLY**: Aménager les entrées et le centre-ville (suivi du projet)
- **LAUZACH**: Requalifier les espaces publics du bourg (définition du cahier des charges et accompagnement à la sélection du prestataire)
- **LOCMALO**: Requalifier les espaces publics centraux (rédaction du cahier des charges et participation au choix du maître d'œuvre)
- **LOCMIQUELIC**: Requalifier la Grande Rue et ses abords (Rédaction du cahier des charges et participation à l'audition pour le choix du maître d'œuvre)
- **MALANSAC**: aménager un parking (conseil)
- **MALGUENAC**: Réaménagement du Cimetière
- **MOUSTOIR-AC**: Requalifier des espaces publics dans le centre-bourg (Audition pour le choix d'un maître d'œuvre)
- **PEAULE**: Sécuriser les abords de l'école publique et la création d'une micro-crèche (pré-faisabilité)
- **PONTIVY**: suivre l'opération Action Cœur de Ville de Pontivy et le projet de pôle d'échanges multimodal sur le quartier de l'ancienne gare
- **SAINTE-CARADEC-TRÉGOMEL**: Requalifier des espaces publics au sein du bourg et aménager des entrées de bourg (étude)
- **SAINTE-CONGARD**: Aménager 2 rues pour sécuriser les déplacements doux et les abords de l'école (conseil)
- **SAINTE-GILDAS-DE-RHUYS**: Aménager des espaces publics (aide à la sélection du prestataire)
- **SAINTE-GRAVE**: Aménager des espaces publics du bourg afin de sécuriser et favoriser les déplacements doux + extension du cimetière

- **SAINTE-MARCEL**: Réaménager le cimetière et la place du Colonel Bourgouin
- **SAINTE-NICOLAS-DU-TERTRE**: Aménager une rue et un carrefour (visite-conseil)
- **SAINTE-PHILIBERT**: Requalifier la rue des Presses -accompagnement pour le lancement d'une mission de maîtrise d'œuvre)
- **SAINTE-BRIGITTE**: Requalifier des espaces publics centraux (rédaction du cahier des charges)
- **SEGLIEN**: Requalifier les abords de l'école et du stade; Aménagement d'équipements et d'infrastructures divers (parking paysager, aire de campin-car, jardin partagé, aire de jeux pour enfants, pumptrack)
- **VAL-D'OUST – LE ROC-SAINTE-ANDRÉ**: Réaménager un lotissement (potentialités de densification et de requalification des espaces publics)

FAVORISER LES DYNAMIQUES ET LE DÉVELOPPEMENT DES CENTRALITÉS

- **BADEN**: Favoriser le renouvellement urbain et la requalification des espaces publics de l'hyper centre
- **BERRIC**: accompagnement technique plan de référence « Berric 2032 »; action de sensibilisation: Réhabilitation, extension construction neuve
- **LANGONNET**: Revitaliser le cœur de bourg (diagnostic urbain); accompagnement pour le lancement d'un plan de développement (rédaction du cahier des charges et participation à la sélection)
- **LOCMALO**: Étude préalable à l'acquisition d'une propriété privée au sein d'un îlot à restructurer pour revitaliser le centre bourg
- **MOLAC**: Revitalisation du centre bourg (participation)
- **PLESCOP**: Restructuration urbaine d'un îlot commercial (2,3 ha) situé en cœur de ville
- **PLUVIGNER**: Aménager un cœur d'îlot en centre bourg (OAP – diagnostic et scénarios d'urbanisation)
- **QUESTEMBERG**: Aménager un cœur d'îlot autour des halles en lien avec le centre bourg historique (étude préalable)
- **RUFFIAC**: Visite conseil d'un bâtiment en cœur de bourg en vue d'une acquisition éventuelle de la commune
- **SAINTE-GRAVE**: Réflexion prospective sur le développement urbain du bourg (repérage des potentiels d'urbanisation et propositions d'aménagement) + pré-programmation équipements périscolaires

OPTIMISER LE FONCIER ET FACILITER LA CRÉATION DE LOGEMENTS

- **AURAY**: OPAH, réunion de restitution
- **CLEGUEREC**: Étude foncière et immobilière sur une propriété du bourg
- **ÎLE-AUX-MOINES**: Préconisations architecturales pour le local Izenah sur la façade portuaire et création de logements
- **GUILLAC**: Optimiser le potentiel d'urbanisation en centre bourg (diagnostic, propositions d'aménagement et scénarios d'urbanisation)
- **GOURIN**: Faisabilité autour de plusieurs bâtiments du bourg (maison pour tous, maison robin et bâtiment groupama)
- **KERFOURN**: Aménagement d'un lotissement situé au contact du centre-bourg (réflexion préalable)
- **LA TRINITÉ-SUR-MER**: Aménager l'ancien Presbytère et ses abords (étude, accompagnement et sélection)
- **LOCMARIAQUER**: Créer de l'habitat partagé
- **LIZIO**: Réhabiliter des gîtes ruraux en logements (faisabilité et cahier des charges)
- **MALANSAC**: Aménagement d'un lotissement en partie agglomérée (faisabilité)
- **PLOUHARNEL**: Aménager le cœur de bourg (faisabilité)
- **QUESTEMBERG**: Aménagement d'un quartier en secteur patrimonial (faisabilité)
- **RUFFIAC**: Faisabilité d'urbanisation d'une friche industrielle (diagnostic, propositions d'aménagement et scénarios d'urbanisation)
- **SEGLIEN**: Aménager un cœur d'îlot en vue d'initier une opération d'habitat et créer un parking paysager
- **THEHILLAC**: Création d'un lotissement en secteur soumis à OAP et conseils aux particuliers

ACCOMPAGNER LES DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES

- **BEIGNON**: Restructuration de la halle commerciale et aménagement de ses abords (sélection)
- **GOURIN**: Restructurer des halles
- **GUEHENNO**: Créer une épicerie/boucherie et des logements
- **SAINTE-JACUT-LES-PINS**: Réhabiliter une ancienne boulangerie et créer des logements; (Cahier des charges de consultation de maîtrise d'œuvre et accompagnement à la sélection pour la réhabilitation de l'ancienne boulangerie et la création de logements – Équipe retenue Studio Kiraw)

ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE DES OUTILS DE L'URBANISME RÉGLEMENTAIRE ET DE L'AMÉNAGEMENT (PLU, PLUI, SCOT, PLH...)

- **BEIGNON**: Révision du PLU (participations de réunion)
- **BELZ**: Conseils sur le projet d'aménagement « OAP de la Poste »
- **CONCORET**: Élaboration du PLU (participation de réunion)
- **CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTÉ**: Élaboration du PLUI (participation de réunion)
- **LOCMARIAQUER**: Accompagnement « OAP Saint-Michel »
- **VANNES**: Participation au comité consultatif du Sites Patrimoniaux Remarquables Sélectionner: les jurys de concours
- **BADEN**: Construction d'un pôle sportif
- **BELZ**: Construction d'une salle omnisport
- **CONSEIL DEPARTEMENTAL DU MORBIHAN**: Vannes - Restructuration du collège Saint-Exupéry
- **MORBIHAN HABITAT**: Île-aux-Moines - Étude et travaux d'amélioration d'une salle de sports existante et construction d'un espace d'accueil et pôle mutualisé et d'une salle des fêtes
- **MORBIHAN HABITAT**: Grand-Champ - Construction d'un centre d'incendie et de secours
- **MORBIHAN HABITAT**: Lorient - Réhabilitation de 130 logements quartier du bois Château,
- **MORBIHAN HABITAT**: Bubry - Construction EHPAD et d'une salle de sports
- **MORBIHAN HABITAT**: Larmor-Plage - Construction d'un pôle raquettes et d'une salle omnisport
- **MORBIHAN HABITAT**: La Chapelle Caro - Construction d'un équipement culturel rassemblant une médiathèque, un espace multifonctionnel et un auditorium
- **PLOERMEL COMMUNAUTÉ**: Ploërmel, Construction d'une maison de l'enfance
- **SPL ÉQUIPEMENTS DU MORBIHAN**: Questembert- Construction d'un pôle socio- culturel
- **SYNDICAT SCOLAIRE PAYS JOSSELIN**: Josselin - Déconstruction / reconstruction de l'école Suzanne Bourquin
- **THEIX-NOYALO**: Construction d'une salle omnisport
- **VAL D'OUST**: Équipement culturel, îlot Presbytère

Envoyé en préfecture le 29/11/2024

Reçu en préfecture le 29/11/2024

Publié le

ID : 056-215600677-20241126-2024CM26NOV05-DE



Édition : CAUE du Morbihan - Directeur de publication : Kristell JAMME
Conception et réalisation : D'une idée l'autre - Impression : Conseil départemental du Morbihan



2 allée Nicolas Leblanc • 56000 Vannes • 02 97 62 40 90 • conseil@caue56.fr

www.caue56.fr

